



Actes de la rencontre

Vendredi 24 novembre 2017

HABITER CHEZ SOI ET DANS LA CITÉ



DÉLÉGATION TERRITOIRES & PARTENARIATS
DIRECTION DE LA PROSPECTIVE ET DU DIALOGUE PUBLIC



DÉLÉGATION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE, HABITAT ET ÉDUCTION

GRANDLYON
la métropole

SOMMAIRE

RETOURS SUR L'ÉVÉNEMENT	p. 4
LEXIQUE	p. 6
TEMPS INTRODUCTIFS	p. 8

5 TABLES RONDES..... p. 16

1_ DIVERSITÉ DES HABITATS INCLUSIFS : QUELS MODÈLES DE SOCIÉTÉ ?.....	p. 16
2_ QUELS DISPOSITIFS D'APPRENTISSAGE DE L'AUTONOMIE ?	p. 28
3_ LA PRODUCTION DE SOLUTIONS NOUVELLES : DES DÉMARCHES NÉCESSAIREMENT PARTENARIALES	p. 40
4_ COMPRENDRE LE CIRCUIT DE LA DEMANDE DE LOGEMENT	p. 50
5_ DU LOGEMENT ACCESSIBLE AU LOGEMENT HABITÉ	p. 60

5 ATELIERS..... p. 72

1_ BESOINS ET ASPIRATIONS DES PERSONNES HANDICAPÉES : QUELS CHOIX D'HABITAT ?	p. 72
2_ COMMENT AMÉLIORER LA GOUVERNANCE TERRITORIALE ?	p. 78
3_ VIVRE EN MILIEU ORDINAIRE : QUELLE DIVERSITÉ DE SOLUTIONS PROPOSÉES ?.....	p. 82
4_ LES OBSTACLES AUX PARCOURS DE VIE EN MATIÈRE D'HABITAT	p. 88
5_ LES DÉMARCHES DE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE TERRITORIALE D'HABITAT	p. 100
TEMPS CONCLUSIFS	p. 104



Retours sur l'origine de l'événement

Dans quels types de logement et dans quel environnement souhaitent vivre les personnes en situation de handicap ? Comment mettre en place des formes d'habitat plus inclusives ? Comment développer une offre d'habitat pertinente à l'échelle du territoire et adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap ? Ces questions sont partagées par les collectivités et associations, qui cherchent depuis quelques années à faire évoluer les modèles d'accueil et d'accompagnement, notamment en expérimentant de nouvelles formes d'habitat.

S'appuyant sur ce constat, le GIHP et la Fabrik Autonomie & Habitat ont adressé à la Commission Métropolitaine d'Accessibilité (CMA) de la Métropole de Lyon une proposition : organiser une journée d'étude commune dédiée à la question de l'habitat des personnes en situation de handicap. Soucieuse d'articuler politiques sociales, de l'habitat, de l'aménagement du territoire et du développement de l'accessibilité, la Métropole de Lyon donne son accord début 2017. Michel Le Faou, Vice-Président chargé de l'urbanisme et du renouvellement urbain, de l'habitat et du cadre de vie, Pierre Abadie, Vice-Président chargé de la voirie et Président de la CMA, Sandrine Frih, Vice-Présidente chargée de la politique de concertation, de la participation citoyenne et de la vie associative, et Thérèse Rabatel, Conseillère à la Métropole de Lyon déléguée à la politique du handicap, portent cette journée.

Aborder tous les aspects de l'habitat des personnes en situation de handicap

Dès le mois de mars 2017, le premier comité technique réunissant services métropolitains et représentants associatifs énonce trois grands principes. Tout d'abord, il s'agit à la fois de [traiter la question du logement mais aussi celle de l'environnement global](#) dont l'accessibilité est indispensable pour une réelle inclusion des personnes en situation de handicap... d'où le choix d'utiliser le terme «habitat». Ensuite, la journée doit [mobiliser et favoriser les échanges des acteurs](#) – institutionnels, associatifs et privés– des différents champs : handicap, logement, social, soins, aménagement, mobilité... et bien sûr, des personnes en situation de handicap, quel que soit le handicap. Enfin, cette journée ne peut être que [co-construite par les associations du handicap et les services métropolitains](#). Regroupant les pôles «personnes âgées & personnes handicapées», «habitat & logement», «santé & développement social», la Direction du Développement Solidaire, de l'Habitat et de l'Éducation (DDSHE) est en première ligne. La Direction de la Prospective et du Dialogue Public, quant à elle, joue le rôle de facilitateur : elle anime la démarche, accompagne les services métropolitains et les associations dans la co-conception et l'organisation de la journée. Elle veille en outre à conjuguer débat public et prospective.

Se réunissant chaque mois, le Comité technique affine peu à peu le programme de la journée autour de trois grands questionnements touchant :

- **aux besoins à prendre en considération pour construire un parcours de vie** : quels sont les besoins et aspirations des personnes en situation de handicap ?
- **à la gouvernance** : quelle animation des acteurs sur le territoire pour organiser une offre globale de solutions adaptées ?
- **au montage opérationnel** : quelles conditions réunir pour permettre la réalisation des projets d'habitat ?

Favoriser les échanges entre les acteurs impliqués dans l'habitat des personnes en situation de handicap

Dans le même temps, le format de la journée est pensé pour répondre au mieux aux enjeux d'échanges entre les différents acteurs. Divers ateliers et tables-rondes, co-construits par des binômes de représentants associatifs et institutionnels, sont proposés en parallèle pour permettre une participation à la carte. L'animation est réfléchie pour favoriser la participation active des participants et la mise au jour de pistes d'action pour l'avenir. Enfin, différents temps et espaces sont prévus pour faciliter les échanges informels : accueil café, longue pause méridienne, espace d'exposition proposant une sélection de projets innovants d'habitat sous la forme de panneaux, intermèdes assurés par la LILY, troupe d'improvisation théâtrale lyonnaise.

C'est ainsi que la journée « **Habiter chez soi et dans la cité** » du 24 novembre 2017 est née. En rassemblant personnes en situation de handicap, représentants associatifs, représentants institutionnels et privés du logement, du secteur social et médico-social, etc., elle a permis de partager les enjeux et de mettre en relation les acteurs du territoire œuvrant à une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap dans la cité. Nous vous proposons ici une vision synthétique de cette journée riche en échanges et soulignons une nouvelle fois que **se saisir de la question de l'habitat des personnes en situation de handicap favorise la construction d'une ville plus inclusive pour tous**.



La journée **EN BREF**

LA PRÉPARATION DE L'ÉVÉNEMENT

Annnonce officielle en séance plénière de la CMA le 31 janvier 2017

Pour concevoir et organiser la journée, 7 réunions du comité technique composé :

- Pour la Métropole de Lyon : du Pôle « personnes âgées & personnes handicapées », de la Direction de l'habitat et du logement, de la MDMPH et de la Direction de la prospective et du dialogue public,
- De 5 associations : GIHP national et local, Fabrik Autonomie & Habitat, ARIMC, APF et URAFRA,
- De l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO).

Pour valider les grandes orientations politiques, 2 réunions du comité de pilotage composé d'environ 40 personnes :

- 4 élus métropolitains : Michel Le Faou, Pierre Abadie, Sandrine Frih et Thérèse Rabatel
- Cabinet du Président de la Métropole
- Comité technique
- Hiérarchies des représentants métropolitains membres du comité technique
- Carpa
- UNAFAM

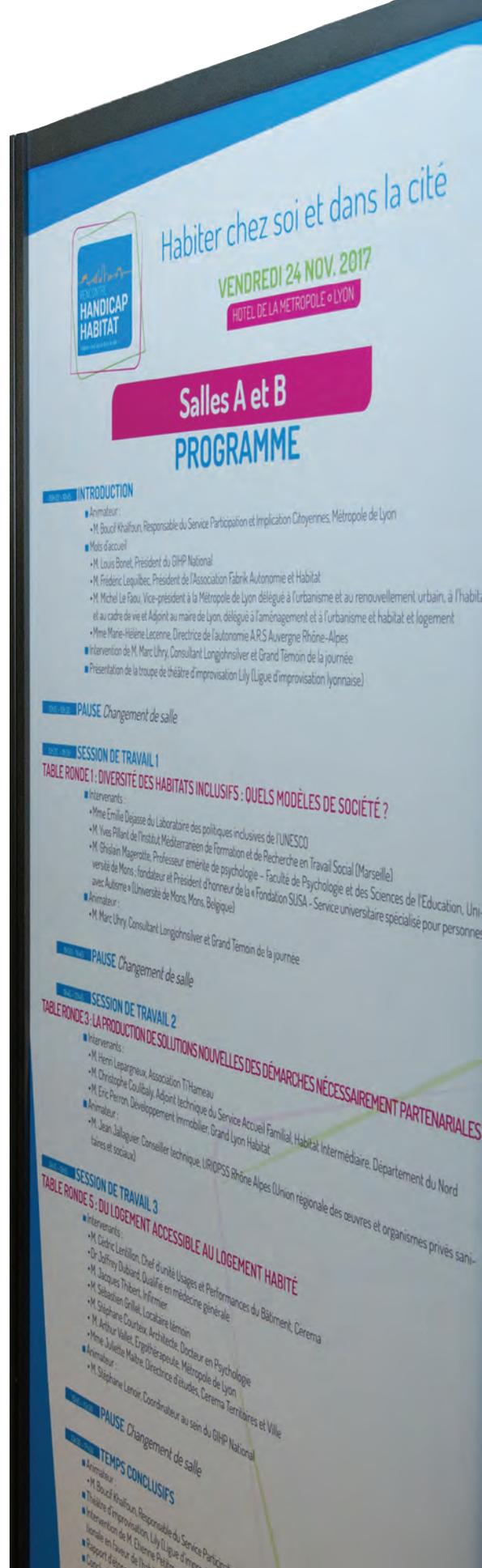
L'ÉVÉNEMENT

330 participants présents le jour J.

94 personnes présentes pour assurer le bon déroulement de l'événement (hôtesses d'accueil, interprètes en LSF, agents de sécurité, techniciens sons et images, équipe du traiteur, acteurs de Lily, etc., dont **38 personnes** de la Métropole de Lyon.

5 tables-rondes, mobilisant **23 intervenants** et **6 animateurs** métropolitains, associatifs ou AMO. **7 ateliers**, mobilisant **12 animateurs** métropolitains, associatifs ou AMO.

25 projets d'habitat et démarches métropolitaines présentés sur l'espace forum d'exposition.



AAH	Allocation adulte handicapé
Accessibilité universelle	Objectif du processus visant à éliminer toutes les barrières qui peuvent limiter une personne dans l'accomplissement de ses activités quotidiennes, soit l'accès « à tout pour tous »
ALGED	Association lyonnaise de gestion d'établissements pour personnes déficientes mentales
APF	Association des paralysés de France
APL	Aide personnalisée au logement
ARHM	Fondation action recherche handicap et santé mentale
ARIMC	Association régionale des infirmes moteurs cérébraux [devenu ODYNÉO en 2018 : Association pour les personnes en situation de handicap neuromoteur et leur famille]
ARS	Agence régionale de santé
AVS	Auxiliaire de vie sociale
Bail glissant	Bail conclu entre un bailleur, un tiers (ex. association, CCAS) et un sous-locataire, prévoyant qu'à l'issue d'une période transitoire et après examen des capacités du sous-locataire, celui-ci devienne le locataire en titre
CAF	Caisse d'allocations familiales
CARPA	Collectif des associations du Rhône pour l'accessibilité
CCAS	Centre communal d'action sociale
Cerema	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'environnement
CIH	Classification internationale des handicaps : déficiences, incapacités, désavantages
CMA	Commission métropolitaine d'accessibilité de la Métropole de Lyon
CMP	Centre médico-psychologique
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
Ehpad	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
Esat	Établissement et service d'aide par le travail
Esvad	Équipe spécialisée pour une vie autonome à domicile
EVA	École de la vie autonome
FAM	Foyer d'accueil médicalisé
GEM	Groupes d'entraide mutuelle
GIHP	Groupement pour l'insertion des personnes handicapées
LADAPT	Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées
LILY	Ligue d'improvisation lyonnaise



MAS	Maison d'accueil spécialisée
MDM	Maison de la Métropole
MDMPH	Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
ORLOGES	Office rhodanien de logement social
PCH	Prestation de compensation du handicap
SAD	Services d'aide et d'accompagnement à domicile
SAMSAH	Service d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé
SAVS	Service d'accompagnement à la vie sociale
SESVAD	Service spécialisé pour une vie autonome à domicile
SSIAD	Service de soins infirmiers à domicile
TED	Troubles envahissants du développement
TSA	Troubles du spectre autistique
UNAFAM	Union nationale des amis et familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques
URAFRA	Union régionale autisme des associations de familles Auvergne Rhône-Alpes
URIOPSS	Union régionale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux

TEMPS INTRODUCTIFS

Coordination

Laurence LIANZON,

Chargée de mission service participation et implication citoyennes,
Direction de la prospective et du dialogue public, Métropole de Lyon

Animation

Boucif KHALFOUN,

Responsable du service participation et implication citoyennes,
Direction de la prospective et du dialogue public, Métropole de Lyon



Mots d'accueil de Boucif KHALFOUN,

Responsable du service participation et implication citoyennes, Direction de la prospective et du dialogue public, Métropole de Lyon

“ Bonjour à tous, bienvenue à la Métropole de Lyon pour cette rencontre « Habiter chez soi et dans la cité » organisée conjointement par les associations du GIHP, la Fabrik Autonomie & Habitat, l'ARS et la Métropole de Lyon. Cette journée est placée sous le signe du débat public et de la rencontre entre les différents acteurs du handicap, de l'habitat et les personnes en situation de handicap.

Plusieurs dispositifs de participation sont à votre disposition pour se connaître et échanger sur les enjeux et les idées que vous avez envie de défendre : des conférences sous forme de tables rondes, des ateliers de travail collaboratif, un espace forum pour découvrir des projets, un mur avec les SMS et #. La Ligue d'improvisation Lyonnaise « Lily » restituera avec humour son expérience de la journée. Marc Uhry, consultant Longjohnsilver, riche de 20 ans d'expérience dans le milieu associatif d'insertion par le logement, jouera le rôle de grand témoin de la journée.

Une journée importante comme celle-ci nécessite un engagement, un soutien de la part de nos élus et de nos responsables associatifs. Je vous remercie d'accueillir Éric Baudry, Président du GIHP Rhône-Alpes et Vice-président du GIHP National, Frédéric Lequilbec, Président de l'association Fabrik Autonomie & Habitat, Marie-Hélène Lecenne, Directrice de l'autonomie à l'ARS Auvergne Rhône-Alpes, Michel Le Faou, Vice-président à la Métropole de Lyon, délégué à l'urbanisme et au renouvellement urbain, à l'habitat et au cadre de vie et Sandrine Frih, Vice-présidente à la Métropole de Lyon, déléguée à la politique de concertation, la participation citoyenne et la vie associative. »



Sandrine FRIH,

Vice-présidente à la Métropole de Lyon, déléguée à la politique de concertation, la participation citoyenne et la vie associative

« Bonjour à toutes et à tous. Aujourd'hui, nous vous proposons un espace de débat, un lieu de rencontre et d'échanges, pierre angulaire de cet édifice métropolitain que nous construisons aujourd'hui. La mobilisation est forte autour de la question de l'habitat des personnes en situation de handicap, comme le montre la présence de plus de 300 personnes réunies ici. Dès son élaboration, cette journée a été co-construite par les acteurs de la Métropole et les associations. Le débat s'est donc largement ouvert en amont avec la mise en commun des questionnements respectifs. Je vous souhaite de beaux ateliers et de beaux échanges qui vont nourrir nos réflexions. Nous allons apprendre à nous connaître pour mieux nous comprendre. C'est aussi votre journée, je vous la souhaite très belle. »



Éric BAUDRY,

Président du GIHP Rhône-Alpes et Vice-président du GIHP National

« Merci à tous, à l'ensemble de la Métropole et des élus sans lesquels cette journée ne serait pas. Elle reflète bien l'intérêt et l'implication de chacun sur cette question de l'habitat des personnes handicapées. Madame Marie-Hélène Lecenne, merci pour votre soutien à cette journée. Je dois excuser mon président Louis Bonet qui est retenu aujourd'hui.

Je commencerai par un peu d'histoire de notre mouvement GIHP et de ses origines. Celles et ceux qui ont connu notre mouvement savent qu'il a traversé plusieurs périodes. Né de la volonté de quelques étudiants handicapés il s'est, dans un premier temps, mobilisé pour l'accès des personnes handicapées aux études supérieures. L'ère des transports adaptés a suivi, précédant son investissement dans l'aide et l'accompagnement à domicile. Mais à bien y regarder, force est de reconnaître que ces différentes périodes, par-delà leur apparente différence, ont toutes été sous-tendues par une unique aspiration : celle de restituer aux personnes handicapées la maîtrise de leur vie ou la liberté de vivre sa citoyenneté.

Le GIHP est bien une association de personnes handicapées elles-mêmes. L'hébergement collectif a toujours été perçu comme une vie retranchée du monde, de ce monde fascinant des valides convoité même au prix de l'insécurité, celle d'un logement en ville, Graal de l'immense majorité d'entre elles. En effet, habiter dans le monde était, depuis l'origine, l'unique obsession du GIHP, son rêve éveillé et conscient, la tension qui a toujours magnétisé ses actions, assuré qu'il était de porter une vérité.

Nous parlons bien « d'habiter » et non pas seulement se loger. Les concepts ne sont pas synonymes. Se loger suppose la possession d'un abri, d'un lieu d'intimité, d'un chez soi. C'est une condition nécessaire pour habiter mais non suffisante. Habiter suppose une véritable intégration sociologique dans l'immeuble, la résidence, la rue, le quartier, la possibilité de créer un véritable réseau de relations et d'échanges avec le voisinage, celle de sortir de chez soi pour exercer toutes sortes d'activités. En forçant le trait, on pourrait même dire qu'habiter, ce n'est pas tant pouvoir vivre chez soi que pouvoir en sortir.



À ce titre, le fait de travailler aujourd’hui avec la Métropole de Lyon –avec les compétences qui sont les siennes– ouvre des possibles, un travail transversal : la voirie, la vie à domicile, le logement, la mobilité. . . Quels intérêts, quels possibles ! Nous retrouvons là la problématique bien connue, dite de l’habitat alternatif, encore appelé habitat inclusif ou habitat accompagné, laquelle s’inscrit dans celle plus vaste dite de la « désinstitutionnalisation ». Des solutions existent en effet pour concilier liberté et sécurité, solutions qui font appel à la notion complexe et longtemps controversée de la mutualisation de la PCH pour le financement de cette permanence d’aide 24 heures sur 24 par exemple.

Si le GIHP a pu porter et mettre en oeuvre des solutions innovantes telles que les ULS (unité logement et service), nous sommes conscients et voyons à travers les modèles qui fleurissent ici et là, selon le type de déficience, que de multiples formes d’habitat sont à inventer. Liberté, sécurité mais aussi spontanéité, notion chère à notre groupement qui en a fait un cheval de bataille. C’est en effet cette spontanéité, essence même d’une vie libérée du carcan de la programmation qu’une telle permanence est en mesure de restituer à ceux-là qui au sein de l’ULS y sont abonnés. Ne plus avoir à tout organiser à l’avance, à subir une vie montée sur rails sans aiguillage possible, s’ouvrir à l’imprévu constitue une contribution indispensable à une vie épanouie, à une vraie habitation de ce monde.

C’est un vent nouveau qui souffle avec les notions d’inclusion des personnes dans notre société. Attention toutefois à ce que l’on sous-entend par ce mot à la mode. L’inclusion ne devra pas être une case de plus dans un meuble à tiroirs. À ces titres, il faudrait oser des changements forts, en remplacement de la logique de « place » par celle de « réponse accompagnée », par exemple. Comme le dit Denis Piveteau *« l’importance d’une telle réforme suppose ainsi un pilotage authentiquement participatif, afin de faire progresser de front la généralisation des expériences pilotes et les changements d’architecture législatifs et réglementaires. Un tel projet est totalement en phase avec la démarche de "Réponse accompagnée pour tous", dont il prolonge la logique. »* À bien y réfléchir, « habiter » semble être l’ultime frontière au bout de ce long parcours qui mène de cette sorte d’enfermement inhérent au handicap physique à cette possible éclosion où tous les épanouissements sont à saisir. Habiter, c’est pour tout dire trouver ou retrouver l’humaine condition. Cela mérite bien que nous y consacrons cette journée de travail. »



Frédéric LEQUILBEC,

Président de l’association Fabrik Autonomie & Habitat

“ Je me réjouis d’être parmi vous aujourd’hui pour introduire avec nos partenaires cette journée consacrée à l’habitat des personnes en situation de handicap. Nous sommes plus de 300, c’est donc un grand succès ! Je tiens à saluer l’ensemble des acteurs associatifs et institutionnels qui se sont impliqués pour organiser ce temps de rencontre. Je remercie particulièrement les élus et les services de la Métropole de Lyon qui ont résolument souhaité organiser cette journée et ont déployé toute leur énergie pour qu’elle se passe dans les meilleures conditions. Vous pouvez mesurer la richesse des programmes et la qualité des intervenants présents qui vont nous aider à analyser en quoi le contexte français, que l’on nomme la prise en charge des personnes en situation de handicap, conduit seulement aujourd’hui à poser l’enjeu de la liberté d’habiter en-dehors de l’institution, au milieu des autres, dans la cité. Nous imaginerons des solutions nouvelles, des projets pour un habitat autonome pour ceux qui le souhaitent, des dispositifs adaptés aux souhaits des citoyens, des habitants, qui peuvent vivre avec la sécurité et le confort attendu. Je suis satisfait de



mesurer concrètement que le sujet qui nous rassemble aujourd'hui est de plus en plus largement partagé et pris en considération. Les choses bougent enfin un peu partout sur le territoire national. Parmi les très nombreux combats à mener pour la défense des droits des personnes en situation de handicap, l'équipe de la Fabrik Autonomie & Habitat s'est particulièrement engagée, depuis 10 ans, sur les questions du logement, de l'habitat et du vivre chez soi.

Quelles évolutions pouvons-nous constater ? Pour celles et ceux qui se sont engagés de longue date sur ces sujets, je suis certain qu'ils partagent les mêmes expériences. Dix ans en arrière, la possibilité d'un habitat inclusif était confidentielle. Imaginer un projet relevait d'une certaine utopie et demandait des trésors d'énergie et de patience pour le présenter aux partenaires locaux, élus, bailleurs, services de l'État. Il fallait aussi braver le discours du « *c'est compliqué ce machin, ce n'est pas prévu, nous vous accompagnerons si les autres partenaires vous suivent...* ». Chacun se renvoyait la responsabilité du succès ou de l'échec. Puis les acteurs pionniers du dispositif d'habitat se sont rencontrés et ont commencé à travailler ensemble. La démonstration et la réussite de nombreux projets, partout en France, a suscité l'intérêt des pouvoirs publics locaux puis nationaux. Progressivement, des collectifs de travail se sont constitués parmi lesquels le groupe Habitat et Handicap qui réfléchit aux conditions de développement des formules d'habitat intermédiaire pour les personnes en situation de handicap. Ces groupes permettent de partager des expériences, de réfléchir en profondeur aux enjeux pour faire émerger la question de l'habitat. En décembre 2016, le sujet a été considéré comme un axe national, lorsque le GIHP a tracé une directive claire avec des mesures concrètes à mettre en oeuvre.

Aujourd'hui, à travers cette journée, la Métropole de Lyon montre sa volonté d'encourager le déploiement de ce nouvel habitat sur ses territoires. Demain, je forme l'espoir que chaque région, chaque département, chaque métropole, chaque ville s'empare du sujet pour que partout, chaque personne en situation de handicap qui souhaite vivre chez elle puisse avoir le choix du logement adapté au moment de sa vie. Je forme l'espoir que se réalise l'utopie à un libre choix de son habitat, d'un cocon où l'on souhaite vivre seul ou avec les siens. Que, face à l'impérieuse nécessité d'avancer vite, se développent partout sur le territoire des solutions et des dispositifs pour que chacun trouve une solution adaptée à son choix de vie. À chacune et chacun d'entre vous, je souhaite de passer une bonne journée imaginative, constructive pour vous aider à faire vivre vos projets et les faire aboutir. Merci à tous.»

Marie-Hélène LECENNE,

Directrice de l'autonomie à l'ARS Auvergne Rhône-Alpes

“ Bonjour Mesdames et Messieurs. Je suis ravie d'être parmi vous ce matin pour manifester tout l'intérêt que l'agence accorde à cette journée d'échanges et de réflexion. En déclinaison des orientations du comité interministériel du handicap, l'habitat inclusif participe d'un accompagnement plus inclusif et diversifié. Le prochain Projet régional de santé (PRS) intégrera bien entendu cette dimension et en fera l'une des mesures les plus emblématiques d'une dynamique inclusive.

Nous disposons d'un nouvel outil budgétaire en faveur d'un plan inclusif. Dans le cadre du troisième plan autisme, nous avons anticipé cette attente d'un habitat plus inclusif. Deux projets, l'un sur le territoire métropolitain et l'autre dans la Loire, sont en cours d'instruction. S'agissant du handicap psychique, nous travaillons aussi avec l'UNAFAM et le Centre ressource de réhabilitation psychosociale et de remédiation Cognitive pour concevoir un cahier des charges visant à conjuguer accompagnement médico-social et



habitat. Nous consacrerons à ce dispositif une partie importante des mesures nouvelles fléchées sur la région afin de développer une offre dans tous les départements.

L'habitat est un élément structurant de la liberté et de la capacité de choix des personnes. Pour l'ARS, autorité publique de planification de l'offre médico-sociale, l'habitat inclusif est un levier de diversification des ressources susceptibles d'être mobilisées par les organismes gestionnaires et les associations gestionnaires d'établissements et de services. C'est une voie à explorer pour un certain nombre de jeunes adultes relevant de l'amendement Creton¹, ou encore pour les travailleurs en ESAT proches de la retraite. La région va connaître un nombre important de ces départs en retraite et il faut réfléchir à la manière la plus adaptée de gérer la sortie éventuelle du foyer d'hébergement associé à l'accueil en ESAT.

L'habitat inclusif constitue pour nous un champ nouveau à explorer. En tant qu'autorité publique, nous devons amplifier l'offre expérimentée et développée par les associations et organismes gestionnaires. Je suis donc très en attente des résultats de cette journée et des pistes de réponse qu'elle pourra apporter à un certain nombre de questions que nous nous posons : qui doit gérer cet habitat ? Quels partenaires associer dans la gestion de cet habitat ? Au-delà des bailleurs, faut-il impliquer aussi les opérateurs de la médiation locative ? Quelles sont les formes d'un habitat regroupé adapté à l'accueil des personnes accompagnées ? Quel type d'accompagnement mettre en place par rapport à la palette des possibles dont nous pouvons disposer ? Les cahiers des charges associées à ces services sont-ils suffisants ? Faut-il les compléter ? Autant de questions à nous poser pour être mieux au service des personnes en situation de handicap à travers le futur Projet régional de santé. Merci pour votre attention. »



Michel LE FAOU,

Vice-président de la Métropole de Lyon, délégué à l'urbanisme et au renouvellement urbain

« Bonjour à tous. Je voudrais particulièrement adresser mes remerciements aux participants et aux personnalités, professionnels, représentants d'associations et d'institutions qui vont contribuer à la richesse de ces rencontres. Je voudrais saluer les présences de :

- Frédéric Lequibec, Président de l'association Fabrik Autonomie & Habitat,
- GIHP National et de son Vice-président Éric Baudry,
- l'État au travers de l'ARS et de sa Directrice à l'autonomie, Marie-Hélène Lecenne,
- Madame Sophie Rattaire, Coordinatrice interministérielle à l'accessibilité universelle et représentante du secrétariat général du comité interministériel du handicap qui porte une démarche nationale en faveur de l'habitat inclusif,
- notre grand témoin du jour Marc Uhry, grand militant de la cause du logement sous toutes ses formes depuis de nombreuses années,
- mes collègues élus parmi lesquels Thérèse Rabatel, Vice-présidente et adjointe au maire de Lyon, déléguée à l'égalité femme homme et aux personnes en situation de handicap, et dont on connaît tout l'engagement sur cette cause, Pierre Abadie, Vice-président délégué à la voirie, et Président de la Commission métropolitaine d'accessibilité, ainsi que Sandrine Frih, adjointe au maire de Lyon, Vice-présidente de la Métropole déléguée à la politique de concertation, la participation citoyenne et la vie associative.

1. « L'amendement Creton » à la loi du 13 janvier 1989 permet le maintien, dans l'attente d'une solution adaptée, de jeunes en situation de handicap âgés de plus de vingt ans dans les établissements médico-sociaux pour enfants handicapés qui les accueillent.



Merci aussi à tous les professionnels de l'habitat, de la santé et du social qui accompagnent les personnes en situation de handicap.

Le handicap est multiforme et votre présence ce matin montre que vous êtes nombreux à vous sentir concernés. Au nom du bien vivre ensemble, notre société ne peut pas admettre qu'une partie de sa population soit écartée du fonctionnement d'une cité moderne, au sens noble du terme. C'est pourquoi la question du logement et de l'habitat des personnes en situation de handicap est cruciale. C'est aussi une question d'égalité, une égalité chère à la Métropole. La Loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a permis la création de la Métropole et transformé la Commission intercommunale d'accessibilité (CIA) en Commission métropolitaine d'accessibilité (CMA). C'est dans ce cadre que nous avons l'habitude de nous réunir pour évoquer un certain nombre de sujets qui ont trait à la vie de la cité. La CMA organise son travail autour de 5 axes de compétence métropolitaine : les projets urbains, la voirie et les espaces publics, les transports, les équipements recevant du public et le logement. C'est donc ce groupe de travail « logement » associant le Pôle personnes âgées/ personnes handicapées et la Direction de l'Habitat et du Logement (la DHL) qui organise ce temps d'information et de débat.

La création de la Métropole a permis une prise des compétences auparavant portées par le Département du Rhône. Ce regroupement de compétences sous le seul et même chapeau métropolitain nous offre la possibilité d'aborder de manière plus imbriquées et collégiales, les politiques sociales, d'urbanisme et d'habitat. Vous constatez peut-être que nos institutions n'avancent pas suffisamment sur ces sujets. Mais sachez que nous sommes conscients du chemin à parcourir et mobilisés pour progresser sur l'ensemble de ces questions. Le logement inclusif est un axe de travail important au sein de la CMA.

Avoir un toit sur sa tête est un élément essentiel pour tous. Un logement adapté aux différents types de handicap, un logement source d'autonomie et de sécurité au quotidien. Tout ceci va être interrogé, pensé et débattu aujourd'hui pour alimenter des projets et penser des solutions pour les années qui viennent. Éric Baudry disait que *« l'objectif est de pouvoir habiter dans le monde. »* Pour cela, il faut mettre la question du logement inclusif au coeur de notre cité et éviter une segmentation des réponses.

Lorsque j'étais Président d'un bailleur, j'avais à coeur de développer des réponses adaptées pour permettre à des personnes en situation de handicap très lourd de pouvoir se loger. Nous avons développé un programme sur le septième arrondissement. Nous avons aussi financé, sur nos fonds propres, un programme d'amélioration de l'accessibilité d'un certain nombre de nos immeubles pour faire en sorte que des personnes âgées ou celles ayant des problèmes de mobilité puissent rester dans leur logement. Cet engagement fort du bailleur répond à une attente de nos concitoyens. Cette expérience a d'ailleurs servi d'exemple et de moteur pour les autres bailleurs.

Aujourd'hui, les échanges, l'écoute et le partage d'expériences, l'attention au point de vue des usagers et des professionnels constitueront le socle d'une future politique que nous souhaitons mettre en oeuvre dans la métropole, une politique de l'habitat pour tous répondant aux besoins des personnes en situation de handicap et à ceux des publics vieillissants et dépendants. Je suis certain que cette journée sera très fructueuse. Je vous remercie de la qualité des échanges qui interviendront. Je remercie l'ensemble des animateurs et la troupe de théâtre qui va nous permettre de vivre des situations très diverses. Je vous souhaite une bonne journée d'échanges et de débats et que tout ceci contribue à faire progresser l'ensemble de ces questions sur nos territoires. Merci.»



Marc UHRY,

Consultant Longjohnsilver et grand témoin de la journée

“ Merci beaucoup de votre invitation. Je trouve que l’écoute entre les premiers intervenants est de bon augure. Merci pour votre petit mot à mon sujet, je ne suis pas un grand militant, j’ai toujours été salarié, je suis un opérateur.

J’ai regardé la liste des inscrits et, depuis 20 ans que je travaille, je n’ai jamais vu un contexte aussi varié : des personnes porteuses de handicap, des associations, des accompagnants, des bailleurs HLM, des élus... Il faut toutes ces différences pour mettre en œuvre des solutions et des politiques qui permettent d’habiter le monde et ses différences. Nous sommes riches de nos différences, mais elles sont compliquées à vivre au quotidien qu’elles soient à l’intérieur d’un même acteur ou entre acteurs. La Métropole de Lyon tente le regroupement des compétences mais une greffe, c’est parfois un peu compliqué. Cette journée est aussi l’occasion de rapprocher les différentes compétences dont est porteuse la Métropole, tout cela organisé par un service de prospective du présent ! C’est dire s’il faut de la diversité d’acteurs pour habiter le monde et ses différences.

Je veux vous inviter à respecter les différences. Cela permet d’éviter de passer du temps à faire la guerre sur la frontière. Aujourd’hui, vous allez beaucoup entendre parler de logement, de handicap et d’inclusion. Je ne vais pas en rajouter mais parler d’autre chose, de nous qui sommes là. Et pour parler de nous, je vais parler du loup. Les meutes de loups laissent des traces olfactives. Elles acceptent leurs différences et restent chacune sur leur territoire pour éviter la confrontation permanente. Alors que le berger et le loup, qui ont du mal à s’envoyer des signaux, sont dans la confrontation permanente. Certains loups foncent dans les troupeaux et nous opérons des prélèvements, et la situation perdure... Pourquoi ? Parce que ce sont les jeunes louveteaux qui foncent dans les troupeaux parce qu’ils ne savent pas chasser collectivement du gibier sauvage. Or, quand on fait un prélèvement en abattant un loup, c’est souvent le mâle capable de chasser en meute qui est tué. La meute se disperse, chacun devient un loup solitaire et fonce dans les troupeaux. Notre incapacité à communiquer entre berger et loup a tendance à aggraver la situation.

Pour comprendre ces situations, il faut la figure du diplomate. C’est ce que nous sommes venus faire aujourd’hui tous ensemble : apprendre à tenir compte de la position de l’autre pour progresser nous-mêmes. C’est en comprenant que ceux qui chassent dans les troupeaux sont des louveteaux que nous pouvons adapter la position des bergers. Il faut apprendre du mode de fonctionnement de l’autre. Et comme nous sommes très divers, nous pouvons apprendre des modes de relations des autres.

Je vais prendre un deuxième exemple, celui des techniques de chasse des Indiens Dakota dans les plaines des États-Unis, enfin... que les États-Unis ont pris aux Indiens Dakota... Pour chasser, les Indiens revêtent des peaux de loups et vont au milieu des bisons à quatre pattes. Ce n’est pas du fétichisme pour se prendre pour des loups ! Le bison a compris que le loup, mauvais chasseur, chasse les animaux fragiles. Il met le troupeau en fuite et se concentre sur les plus faibles. De son côté, le chasseur humain n’est pas bon à la course. Alors, quand les bisons voient un humain, ils fuient mais quand c’est un loup, personne ne bouge. Les Indiens ont compris que le bison avait cette lecture de ces différents modes de prédation et se sont déguisés en loup. À travers le regard d’un tiers, on peut apprendre de la relation entre les autres et comment se rendre plus efficace.



Dans cette journée, nous devons travailler nos différences, les accepter. Regarder les passerelles qui nous permettent de dialoguer les uns avec les autres, mais aussi, apprendre à regarder dans le regard du bison, ce que cela nous dit de l'ensemble du système de relations. Si nous voulons regarder ce commun, cela demande quelque chose d'important : passer d'une posture romanesque, où chacun est défini par ses caractéristiques saillantes, ses stigmates auxquels sont souvent réduites les personnes porteuses de handicap mais aussi tout un chacun, le fonctionnaire au fonctionnaire, un vice-président au vice-président, donc passer de cette posture romanesque à une posture poétique. On ne dit plus « handicapé », mais « personne porteuse de handicap » comme on dirait « personnes porteuses d'un mandat électoral », « porteuses d'un projet public »... Mais aborder la personne, c'est aborder l'intime, le complexe, et cela demande une infinie délicatesse. Aujourd'hui, j'aimerais bien que tous nos échanges soient gravés du sceau de la délicatesse pour approcher nos différences et nos communs. Merci. »



Diversité des habitats inclusifs : quels modèles de société ?

Coordination

Caroline JANUEL & Sylvie MAURIS-DEMOURIUX,
AMO pour la Direction de la prospective et du dialogue public,
Métropole de Lyon

Animation **Marc UHRY,** Consultant en amélioration des politiques de solidarité, Longjohnsilver

En France, le changement de paradigme entre le concept d'intégration et celui d'inclusion des personnes en situation de handicap, interroge les formes d'habitat. Faire la promotion du milieu ordinaire et des dispositifs de droit commun ou chercher à maintenir la diversité de l'offre d'habitat poursuivent-ils le même objectif ? Les logements ordinaires et les structures collectives adaptées aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap relèvent-ils du même modèle de société ?

Cette table-ronde proposait de réfléchir à la notion d'inclusion, d'interroger les manières dont elle s'incarne (ou non) dans les politiques mises en œuvre par d'autres pays et d'envisager comment mesurer les effets de politiques et de projets se voulant « inclusifs ».

Yves PILLANT

Philosophe et praticien de l'action sociale, formateur et chercheur à l'Institut méditerranéen de recherche et de formation en travail social, est revenu en particulier sur le paradigme de l'inclusion, ses principales idéologies et déclinaisons en France.

Ghislain MAGEROTTE

Professeur émérite à l'Université de Mons (Belgique) en orthopédagogie clinique, a présenté l'approche belge du libre choix en se focalisant sur les personnes en situation de handicap mental ou avec des troubles du spectre autistique.

Emilie DEJASSE

Coordinatrice du Laboratoire des politiques inclusives de l'UNESCO, a apporté un regard international sur le concept d'inclusion et l'évaluation des politiques d'inclusion.





De gauche à droite : Marc Uhry, Yves Pillant, Émilie Dejasse et Ghislain Magerotte

Décryptages de la notion d'inclusion et de ses déclinaisons

par Yves Pillant, Institut méditerranéen de recherche et de formation en travail social

La notion d'inclusion est sujette à un malentendu d'ordre linguistique : comme le français prête à l'entendre, ce serait le symétrique contraire de l'exclusion. Cette facilité ne permet évidemment pas de mesurer la nouveauté contenue dans cette notion. En fait, l'inclusion, telle que pensée dans la convention de l'ONU relative aux personnes en situation de handicap, est le contraire de l'intégration-assimilation et réclame un autre éthos démocratique. Elle propose bien un changement de paradigme Je vais vous faire subir quelques minutes de philosophie politique !

La logique intégrative est centrée sur l'individu

L'intégration procède d'une centration sur l'individu le rendant « porteur » d'une différence dans son rapport avec la société mais tout autant d'un postulat qui fait de la société un tout homogène et stable auquel il convient de s'intégrer. La logique intégrative est centrée sur l'individu différent eu égard à un ensemble de normes envisagées comme partagées par le plus grand nombre. Il s'agit alors d'aider cet individu à s'adapter aux normes et valeurs dominantes de la société. Pensons aux personnes venant de l'étranger qui doivent faire une dictée en français avec le participe passé du verbe avoir, ce n'est pas rien ! Dans ce cadre, celui qui veut s'intégrer a un effort à faire. La participation à la société qui l'accueille se mérite, notamment en mettant entre parenthèses tout ce qui ferait différence pour aller vers cette normalité. D'une certaine façon, ma participation à la société se paye de mon disparaître.

L'intégration, confondue avec une assimilation de l'autre, est une pensée du Même comme condition de la totalité : si la société se pense comme un tout, alors c'est le même qui doit l'emporter et englober la diversité. C'est, comme Emmanuel Levinas a su le souligner, la résorption de l'altérité, le règne absolu de l'identique : le Même, c'est l'ordre et l'unité, la diversité, c'est le désordre et le chaos. Le chaos étant ici toujours posé sous un signe négatif et non pas au sens de la Grèce antique où le chaos était une notion positive. Mais l'individu est advenu comme « être de droits », et il se situe au regard du collectif d'une façon inédite dans notre histoire (M. Gauchet). Il ne lui suffit plus d'ingérer les normes sociales de la société pensée comme un tout cohérent pour se sentir exister. Nous changeons d'éthos démocratique. L'affirmation de soi passe par une reconnaissance du fait d'être non seulement différent mais surtout unique.

La logique inclusive implique la société

Avec l'inclusion, la centration se porte non sur l'individu mais sur la société, sur le système. Il s'agit bien d'une société inclusive qui ne fasse pas valoir l'ordre d'une majorité aux dépens d'une minorité. Face à un imaginaire d'ordre (dedans / dehors - nous / eux), la formule la plus provocante est de rappeler que la société est composée des gens qui la composent ici et maintenant. Voyez la puissance de l'affirmation ! Quand on est dans l'intégration, les gens sont devant nous et nous nous demandons comment les intégrer. Il y a donc bien un imaginaire qui les fait sortir. Intégrer des personnes qui viennent d'ailleurs, c'est une chose. Mais intégrer des gens qui sont devant nous ? Il y a bien un système imaginaire qui les sort pour ensuite essayer de les faire rentrer.

L'altérité comme ressource

Toute présence non empêchée est activité transformatrice des usages et stimulatrice des régulations. Et c'est bien le maintien d'un ordre qui veut tenir à l'écart ce qui viendrait transformer². Il faut, par exemple, côtoyer les personnes dites « malades mentales » pour mesurer ce qu'elles ont à apporter à notre société. Et, point essentiel, c'est de les côtoyer que nos peurs se dénouent. Pourquoi s'en priver ? Au nom de quoi ? Dans ce paradigme, l'altérité n'est plus a priori un danger mais une ressource. L'altérité est première, radicale, non résorbable, et c'est la considération de l'autre en tant qu'autre, inenglobable dans le même, altérant le même, qui est à prendre en compte. C'est alors le lien à chacun en tant que radicalement singulier qui produit le commun et non pas la promotion d'une même d'uniformité. De ma capacité à développer du lien avec l'autre, différent de moi tout autant que je le suis de lui, quelque chose de notre relation s'invente pour faire société. C'est ici une « société des singularités » qui est envisagée (P. Rosanvallon). À l'inverse de ce qui a longtemps été conçu, la société n'est plus donnée toute faite sans la contribution de chaque une et de chaque un. Il appartient aux singularités de « faire société » en inventant leur commun.

Quelle articulation entre milieu spécialisé et milieu ordinaire ?

L'inclusion donne donc la primauté au milieu ordinaire et au droit commun, le spécialisé doit rester exceptionnel. Dans ce cadre, l'établissement spécialisé qui réclame une préalable stigmatisation pour réaliser une mise à l'écart, une ségrégation, est obsolète et doit être repensé. C'est le fameux mot de « désinstitutionalisation ». Essayez au Scrabble, cela dépasse le cadre ! Comme le réaffirme la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées dans son article 19, nul ne doit être obligé de vivre avec des personnes qu'il n'a pas choisies. Beaucoup de personnes sont pourtant encore en établissement. Mon expérience professionnelle a porté sur la mise en place, au sein d'une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS), d'un appartement expérimental donnant à ceux qui le souhaitent l'occasion de faire un essai de ces conditions de vie fort éloignées du grand collectif dont il n'est pas si facile de sortir, pour mille raisons. Quelques-uns ont mesuré combien ils avaient besoin de ce collectif. Quand on a déjà 30 ans de conditionnement en collectif, ce n'est pas facile de passer un dimanche après-midi tout seul devant la télévision ! Certaines personnes sont donc revenues dans l'établissement. Plusieurs personnes ont trouvé l'expérience très concluantes et souhaité, au terme de l'expérience, vivre en ville. En 10 ans, ce sont 11 personnes qui sont parties vers leur domicile dans Marseille. Un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) permettant d'assurer une qualité d'accompagnement et de soin équivalente à celle donnée dans la MAS a été mis en place. Il ne s'agit pas de fermer tous les établissements spécialisés, mais il y a quelque chose à repenser de ce côté-là, et notamment l'articulation entre le milieu spécialisé et le milieu ordinaire ou encore les conditions de l'urgence en milieu ordinaire. Voilà tout ce que j'avais à dire, je vous remercie³.

². Voir les travaux de Michel Foucault.

³. Pour davantage de développement sur cette question, voir Pillant Yves, *Plaidoyer pour une société des singularités*, dans « L'inclusion des personnes en situation de handicap : entre idéologies dominantes et réalité des parcours de vie », Les Cahiers de l'actif, n°478-481, mars/ juin 2016.



Quelle place pour la différence et l'altérité ? L'expérience belge

par Ghislain Magerotte, Université de Mons (Belgique)

Je vais répondre à cette question par l'angle particulier des personnes ayant un handicap mental ou de l'autisme. Mais, au regard de l'habitat inclusif, c'est à peu près « chou vert et vert chou » avec les autres situations de handicap ! Faisons un petit détour historique : comment est-on passé du « placement » au « soutien et à l'accompagnement en habitat inclusif » actuel ? Jusqu'aux années 60, ces personnes vivaient chez leurs parents, en hôpital psychiatrique ou dans des grandes institutions. Le premier mouvement est venu de la prise de conscience qu'elles avaient des besoins spéciaux. C'est l'époque du placement dans des structures offrant une prise en charge spécialisée, sans que ce terme ne soit d'ailleurs bien défini... Dans les années 70, l'idée de normalisation des conditions de vie, et non pas des personnes, émerge à l'étranger et se diffuse. Progressivement, l'accent est mis sur la « valorisation des rôles sociaux » puis sur les enjeux de qualité de vie et d'égalité des chances avant d'arriver à l'approche dominante actuelle : les droits. Concrètement cette approche par les droits se traduit par l'ambition de diminuer le nombre de résidents, de faire avec la personne, d'être attentif aux réseaux, au projet individualisé, etc.

Qu'en est-il de la mise en place d'un habitat inclusif ?

C'est d'abord une question de droit. Le préambule de la Convention de l'ONU relatives aux droits des personnes handicapées du 13 décembre 2006 reconnaît que *« la notion de handicap évolue et que le handicap résulte de l'interaction entre des personnes présentant des incapacités et les barrières comportementales et environnementales qui font obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres »*. Son article 1 définit lui les personnes handicapées comme *« des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres »*.

Ces articles pointent deux notions essentielles : premièrement la « pleine et effective participation », entendue comme le fait de remplir des rôles sociaux valorisés, valorisants et diversifiés (locataires, propriétaires, travailleurs, citoyens, étudiants, élèves, amis, membres de la famille...). En revanche, personne ne désire le rôle de « malades ». Deuxièmement, la notion d'interaction entre les incapacités et des barrières qui peuvent être comportementales (comportements peu respectueux, vocabulaire stigmatisant, etc.) et environnementales (lois, règlements, architecture, communication inadaptée...). Heureusement ces barrières évoluent. Les enfants atteints de trisomie 21, qui ne lisaient pas dans les années 60 faute d'apprentissage, lisent très bien maintenant.

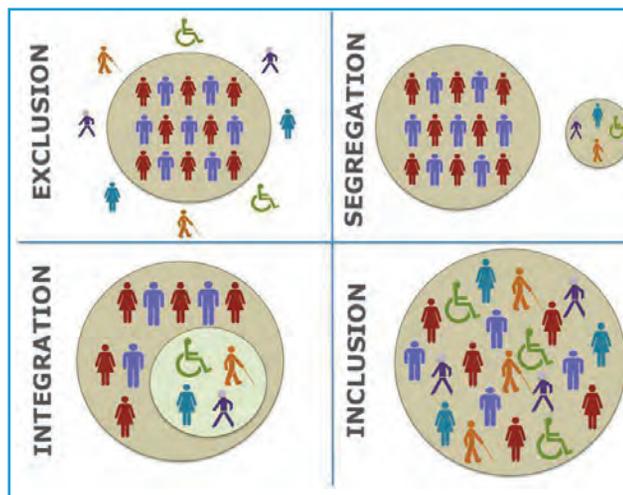
Par ailleurs, l'article 19 de la Convention, relatif à l'autonomie de vie et à l'inclusion dans la société affirme une idée extrêmement intéressante : celle du *« droit de vivre dans la société, avec la même liberté de choix que les autres personnes »*. Cela implique la liberté de choisir le lieu de résidence et les personnes avec qui vivre, mais aussi l'accès aux services sociaux et médico-sociaux nécessaires à leur vie à domicile, que ce soit en logement individuel ou collectif et l'adaptation des services et équipements sociaux ouverts à tous. Cela veut dire notamment que les personnes ne relèvent pas du budget « handicap » mais bien du budget commun. À lire, relire et se mettre dans la tête !

Ce judicieux schéma montre bien des différences de paradigmes : si l'intégration me demande de m'adapter, l'inclusion suppose un effort d'adaptation de tous, du milieu mais aussi de moi.

Va-t-on vers un changement de modèle ?

Il y a effectivement des expérimentations réussies comme les maisons communautaires Les Pilotis⁴ à Bruxelles offrant une vie autonome aux adultes en situation de grande dépendance, des initiatives comme l'ENIL (Independent Living Research Network)⁵ pour faciliter la recherche et le développement d'initiatives conjointes sur l'habitat autonome, la désinstitutionalisation. Et aussi des textes européens comme le document

d'orientation sur la mise en œuvre et le soutien d'une transition durable des soins en institution vers les soins de proximité et familiaux pour les enfants, les personnes handicapées, les personnes atteintes de problèmes de santé mentale et les personnes âgées en Europe⁶ (2012) qui insiste sur deux choses : d'une part la nécessité de proximité physique et psychologique, et d'autre part la non spécificité de la démarche. Ce n'est pas seulement le monde du handicap qui est concerné mais bien les enfants, les personnes âgées...



Quels sont donc les critères d'un habitat inclusif ?

Un appartement ou une maison qui accueille au maximum cinq personnes, proche des transports en commun, dans un quartier résidentiel ordinaire, qui répond à des critères personnalisés et n'est pas réservé à une catégorie de personnes en termes de type ou d'intensité de handicap. Il ne faut pas penser en termes de catégories mais de style de vie compatible.

Pour la personne, cela implique d'avoir une adresse individuelle, d'assumer financièrement les dépenses de la vie quotidienne, de privilégier ses choix individuels sur les choix du groupe, d'être entourée d'un groupe de soutien (parents, amis) centré sur la personne⁷, et enfin de *life coach*, notamment pour les personnes âgées.

Pour les professionnels, cela signifie :

- Travailler au service de la personne,
- Penser un accompagnement personnalisé et évolutif en s'appuyant sur un projet personnalisé et le credo « Rien pour nous, sans nous ». J'insiste sur cette dimension et la pertinence de ce proverbe marocain : *« ce que tu fais pour moi ; si tu le fais sans moi, tu le fais contre moi. »*
- S'appuyer sur les ressources ordinaires (bénévole, aides familiales, réseau social...) afin de dégager du temps professionnel,
- Mettre en place un système d'organisation du personnel qui évite les situations d'isolement et de découragement. Dans un habitat inclusif, il n'y a pas une équipe mais un professionnel

4. <http://www.les-pilotis.be/>, voir aussi aux Pays-Bas : <http://www.arduino.nl/>

5. <http://enil.eu/>

6. <http://www.deinstitutionalisationguide.eu/>

7. L'approche centrée sur la personne a été développée par le psychologue Carl Rogers.



plutôt isolé qui doit être autonome et soutenu dans sa motivation et sa pratique. Les stratégies d'intervention doivent être adaptées aux problématiques des habitants et ne pas hésiter à recourir à des spécialistes, par exemple pour les troubles du comportement.

- Utiliser un système de gestion des activités pour créer et maintenir un bon réseau social et avoir un style de vie valorisé⁷. Ces activités doivent être réalisées de la manière la plus autonome possible et avec des personnes significatives : pas des professionnels mais un ami, un voisin, quelqu'un d'apprécié. Elles doivent être intégrées à la communauté, diversifiées et être choisies par la personne. Il faut faire ce que nous aimons faire !

Il reste encore quelques défis et questionnements...

Tout d'abord, l'habitat inclusif est-il réservé à certains handicaps, aux cas légers ? Poser la question, pour moi, c'est y répondre... Ensuite, la question des réactions du voisinage. Mais quand nous avons emménagé, avons-nous demandé l'accord de nos futurs voisins ? Non, bien sûr, même s'il faut faire attention à la taille de l'immeuble, à son environnement. Faut-il privilégier des petites unités sur un seul site ou bien un habitat inclusif au sein de la cité ? Se pose aussi la question de l'accompagnement humain, du respect des normes et de leur financement et de cet objectif d'émarger au budget de droit commun...

Je conclurais avec l'anecdote des montres à quartz. Inventées dans les années 60 par les Suisses, elles ont fait le succès des firmes japonaises et américaines. Pourquoi pas des suisses ? Parce qu'elles avaient en tête le modèle de la montre mécanique à remonter ! Il faut se méfier des modèles qu'on a dans la tête et se demander si, ce qui est insoluble avec un modèle, peut être solutionné avec un autre modèle.

Politique d'inclusion, politique inclusive... Comment juger leur efficacité ?

par Émilie Dejasse, Laboratoire des politiques inclusives de l'UNESCO

Je fais partie du laboratoire des politiques inclusives de l'Unesco. C'est une plate-forme en ligne qui vise à rendre visible et accessible les enjeux émergents de co-production de connaissances et leur application en politiques inclusives et équitables. Elle réunit l'ensemble des parties prenantes à cette question : chercheurs, universités, décideurs politiques, société civile. Un de nos objectifs est de repérer les indicateurs de l'efficacité d'une politique inclusive. Au-delà de l'intention, comment savoir qu'une politique est réellement inclusive ? Une politique d'inclusion est-elle toujours une politique inclusive ?

Le concept d'inclusion ne fait pas consensus, mais son importance oui

Sur la scène mondiale, il est très difficile de parler de consensus autour de cette notion. L'Agenda 2030 adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies fin 2015 fixe 17 objectifs de développement durable. L'objectif 16 est celui qui s'appuie le plus fortement sur le concept d'inclusion en promouvant « l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, l'accès de tous à la justice et la mise en place, à tous les niveaux, d'institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ». C'est intéressant de noter que ce concept n'a pas été défini en amont mais il est totalement sous-jacent : inclure des personnes et rendre les institutions mais aussi les politiques, à tous les niveaux, inclusives. L'inclusion a un caractère transversal car c'est une dimension de réalisation de tous les autres objectifs de développement durable. Sans inclusion, comment réaliser l'objectif 4 sur l'éducation ? Ou le 10 sur la réduction des inégalités ?

Dans son élaboration, cet agenda a été aussi inclusif en recherchant la participation de tous : 7 millions de personnes ont finalement contribué à la définition des objectifs ! C'est une avancée majeure par rapport à ce qui était fait auparavant. C'est aussi la première fois qu'un agenda mondial concerne tous les pays. Les Objectifs du Millénaire 2000 ne concernaient ainsi que les pays en développement qui devaient à terme s'inclure dans les pays développés... Ici, c'est un travail en commun entre tous les pays. Il y a bien un consensus sur l'importance de la notion d'inclusion mais aucune clarté analytique sur ce mot. Pour autant, il est possible de déterminer des indicateurs pour mesurer l'inclusion.

Quels indicateurs pour mesurer l'inclusion ?

Politique d'inclusion et politique inclusive ne sont pas synonymes. Une politique d'inclusion met l'accent sur l'intention d'intégrer quelque chose dans autre chose. Mais cette politique très bien intentionnée peut avoir des effets pervers, être très mal gérée ou tout simplement manquer d'efficacité. À l'inverse, une politique inclusive se doit d'être efficace puisque l'accent est mis sur les résultats. C'est une grille de lecture critique qui juge les politiques sur leurs conditions de mise en œuvre et leurs effets et non pas leurs objectifs.



Cette scène du film « Une nuit à l'opéra » illustre bien ces concepts flous. La cabine est toute petite et pourtant ils essaient de faire rentrer le plus de monde possible. La situation est absurde, à l'image d'une politique d'inclusion qui veut faire rentrer tout le monde en optimisant l'espace existant.



À l'inverse, une politique inclusive va repenser le volume de la cabine pour qu'elle puisse inclure tout le monde d'une manière différente.

► Le laboratoire des politiques inclusives travaille à poser ce cadre théorique et analytique qui nous permettra d'avoir un langage commun et de sortir de la vision binaire de l'inclusion comme dedans/dehors pour aller sur la qualité du dispositif. Nous avons retenu six indicateurs que je vous invite à consulter sur la plateforme⁹.

Dans le cadre du handicap et du logement, l'indicateur de la participation est particulièrement intéressant. Il repose sur deux éléments-clés :



- **L'évaluation participative.** Les discours disent « *on va vous donner la parole, on va vous inclure* ». Mais ce n'est pas parce que tout le monde a été invité qu'ils ont été consultés. Présence et participation sont trop souvent amalgamées ! Chaque personne doit pouvoir participer à l'amélioration des processus politiques et des dispositifs en place.
- **La participation transformative.** Pour participer, il faut que les relations de pouvoir soient égales, qu'il n'y ait pas non plus de situations de subordination. C'est un point trop souvent négligé. En étant sur un pied d'égalité, les capacités des personnes traditionnellement exclues se renforcent et les transforment en retour. En participant à la création de nouvelles politiques, la personne va pouvoir prendre toute sa place aux côtés des autorités locales.

La participation permet l'émergence de nouvelles alliances entre les institutions, les personnes et la société civile et d'un sentiment d'appropriation et de responsabilité partagée autour d'un projet. En matière de handicap, c'est un projet de vie ! C'est essentiel que chacun puisse s'approprier et réaliser son projet de vie, y compris les personnes ayant un handicap cognitif. Ce n'est pas pensable de décider à leur place. Des plans d'actions qui ne rencontrent pas l'adhésion des personnes à qui ils sont destinés ne fonctionnent pas. Réunir tout le monde dans le processus de A à Z permet de s'assurer que le plan d'action fonctionnera mieux, au moins en partie.

Perspectives internationales en termes d'inclusion des personnes en situation de handicap

Depuis sa création, il y a un an, le laboratoire a travaillé avec des pays en développement. Lors de mes missions de terrain, j'ai été choquée de voir à quel point les personnes en situation de handicap étaient complètement intégrées à la communauté. C'est fou, que cela m'ait choquée ! Cela montre à quel point, ici, nous avons tendance à dissimuler les personnes en situation de handicap, à avoir un sentiment de honte. Là-bas, le sentiment de communautarisme et de solidarité est très fort. Le nombre de personnes en situation de handicap est beaucoup plus important, notamment pour des raisons environnementales. Au Vietnam, depuis trois générations, l'agent orange cause des malformations congénitales, des problèmes cognitifs lourds. Personne n'est à l'abri du handicap et cela change tout.

L'inclusion est bien une question de perception et de culture. Face au handicap, il y a deux réflexes : un réflexe d'intériorité du problème, souvent présent dans les pays en développement, qui est de dire : « *cela aurait pu être moi. J'ai eu de la chance* » et un réflexe d'extériorité typique de nos pays occidentaux, le « *Oh ! Le pauvre* ».

9. <http://en.unesco.org/inclusivepolicylab/>

► Les villes ont aussi un rôle primordial dans l'inclusion des personnes en situation de handicap. En effet, 15 % de la population mondiale vit en situation de handicap et la moitié de la population mondiale en zone urbaine. L'Unesco conduit un projet « Villes inclusives ». Une des difficultés rencontrées par les gouvernements est celle du manque de données. Avoir des données pertinentes, à jour, qui reflètent la réalité, est primordial pour pouvoir ensuite parler de politique inclusive. La collecte des données est une vraie difficulté.

En Indonésie, nous conduisons un projet d'amélioration des mécanismes de récupération des données. Nous avons développé une nouvelle méthode pour la collecte des données et leur consolidation en créant des partenariats entre secteurs associatifs et institutions et via un sondage participatif, ouvert à tous. L'objectif était d'examiner les expériences des personnes en situation de handicap et de collecter les ressentis sur ce qui fonctionne ou pas, de mieux comprendre les conditions de vie des personnes en situation de handicap. Les nouvelles données recensées ont été analysées, des groupes de discussions avec les acteurs politiques ont mené à des recommandations politiques assez fortes, notamment la rédaction d'un profil de ville inclusive pour Solo.

Au Cambodge, pays en situation de post-conflit, le gouvernement a estimé que le problème n°1 était l'inclusion des personnes en situation de handicap. L'Unesco a été sollicité pour l'aider à définir un cadre institutionnel permettant de s'assurer que les politiques futures seraient inclusives. Nous avons fait un modèle basé sur trois volets. Tout d'abord, un workshop sur la notion d'inclusion et de politique inclusive avec l'ensemble des parties prenantes. L'objectif est que les personnes elles-mêmes soient au courant de leurs droits et des conditions effectives des droits, une étape rarement atteinte lorsqu'on parle de personnes en situation de handicap... Suite au workshop, il y a eu une évaluation des politiques pour regarder la qualité des dispositifs en place et leur révision. Puis un workshop conclusif sous forme de « dialogue de politiques nationales », c'est-à-dire que les décideurs politiques et les personnes qui ont participé au workshop ont discuté ensemble de la manière de renforcer ou créer des politiques plus inclusives, s'assurer qu'à partir de maintenant il y aurait des données exactes, pertinentes, mises à jour régulièrement afin de pouvoir réévaluer régulièrement la politique. Faire comprendre aux décideurs politiques que tout est provisoire et doit être revu périodiquement est particulièrement difficile. Mais pour nous, c'est vraiment la clé et un défi pour les institutions qui ont tendance à vouloir trancher et mettre en œuvre des choses une bonne fois pour toute. Or, elles doivent, au contraire, multiplier les possibilités de prise de parole pour suivre les situations réelles, faire preuve de flexibilité et donner la parole à tous. Le handicap cognitif soulève des questions particulièrement stimulantes de ce point de vue et il faut vraiment garder en tête *« qu'un avis même mal exprimé et difficile à décoder, ça compte ! »*.



ÉCHANGES AVEC LA SALLE



> **Qu'entendez-vous par l'idée de se focaliser sur les modes de vie et non de handicap ?**

Ghislain Magerotte : *Il ne faut pas se focaliser sur les types de handicap. D'ailleurs est-ce qu'un handicap pur existe ? En matière d'autisme, certaines personnes sont très intelligentes et d'autres ont une déficience intellectuelle en plus. Penser en style de vie, façon de vivre, c'est commencer par identifier les activités que les personnes aiment faire même si ce n'est pas en autonomie complète. Nous aurons tous besoin un jour d'être plus ou moins accompagnés dans nos activités. Donc réfléchissons en style de vie compatible : est-ce que je vais m'entendre avec cette personne ? Il y a une part de subjectivité qui demande que les personnes se connaissent d'abord. C'est ce que beaucoup d'entre nous font en choisissant de vivre avec quelqu'un, en principe compatible, mais je vais m'abstenir de commenter cela !*

> **Quelle est la différence entre un habitat groupé et un habitat dispersé ?**

Ghislain Magerotte : *Je visais d'un côté des institutions relativement importantes qui, sur un même terrain, organisent des maisons de 5 à 7 personnes et de l'autre celles qui sont réparties dans un village ou une ville. La notion d'inclusion signifie que l'on doit rencontrer très souvent des personnes qui n'ont pas officiellement de handicap. C'est dans ce sens-là que je disais qu'il fallait probablement privilégier des habitats relativement dispersés, parce que c'est bien plus facile d'avoir des contacts sociaux si l'on est voisin avec une maison, et 1 km plus loin, il y en a une autre. Il faut se méfier d'une relativement grande institution qui dit : je vais les répartir dans des petites maisons, mais au même endroit !*

> **Pourquoi conduire des politiques pour sortir de la dualité inclus/exclus auprès des populations de pays en voie de développement qui sont plus en avance que nous sur le sujet ?**

À quoi peuvent bien servir ces outils pour ceux dont la démarche est de sonner chez le voisin quand ils n'ont plus de pain ou plus de jambes ? À mon sens, l'inclusion est réalisée quand elle a disparu, témoigne une participante.

Emilie Dejasse : *Je suis complètement d'accord. La vraie inclusion n'existe pas dans le sens où elle est là, comme vous le dites. Mais il ne faut pas faire l'amalgame entre inclusion et accessibilité. Tous ces projets ont été conduits à la demande des gouvernements qui voulaient offrir plus d'accessibilité à certains services, améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap. Du côté*

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

perception et regard sur le handicap, effectivement, ils ont un obstacle en moins par rapport à nos sociétés qui peinent à comprendre l'importance de ces représentations.

Yves Pillant : Tout le monde est contre la stigmatisation, en réalité. Mais il y a une politique publique pour les personnes âgées, une pour la protection de l'enfance, une pour les toxicomanes, etc. Dès qu'une politique publique se développe en ciblant un public, elle génère tout de suite un effet de stigmatisation. Mais une politique d'accessibilité publique pour une accessibilité universelle permet de cibler tout le monde. À mon avis, il y a des déplacements auxquels il faut réfléchir en France.

> Est-ce que cette réflexion autour de l'habitat des personnes en situation de handicap ne serait pas les prémises d'une réflexion plus globale au niveau sociétal ?

Les personnes en situation de handicap souhaitent vivre en milieu ordinaire. En même temps, beaucoup de personnes n'ont plus envie de vivre isolée dans leur logement et réfléchissent à des espaces partagés dans le quartier ou dans le domicile, constate un participant.

Ghislain Magerotte : Poser la question à propos du handicap signifie la poser pour tout le monde. C'est bien le sens du rapport européen sur la désinstitutionalisation. Mais une politique inclusive est aussi volontariste. Scolariser les enfants atteints de trisomie 21 a demandé une action politique. Je serais tenté de dire que la situation dans certains pays du tiers-monde n'est pas très glorieuse pour le monde du handicap justement parce que l'inclusion nécessite nécessairement une action dynamique. Cela ne se fait pas tout seul, simplement.

Marc Uhry : Je conclurais sur cette idée très intéressante du handicap comme fer de lance d'une évolution sociétale. La question de l'altérité est très prégnante et particulièrement en France, où l'idée de communauté pose problème. Quelles sont les échelles entre l'individu et la société ? Une personne me disait un jour que sa génération, dans les années 60, a du faire surgir le « je » dans des institutions trop contraignantes comme la patrie, la nation, etc. Aujourd'hui, l'individu est atomisé. L'objectif de notre génération va être de reconstruire du nous et l'habitat peut être un bel enjeu de construction d'un nous émancipateur et de travail sur la différence. Quoi de mieux que le handicap pour être un fer de lance, un cheval de Troie pour ouvrir les portes de l'altérité dans cette constitution du nous ? Merci aux porteurs de handicaps et à leur environnement d'ouvrir ces portes de l'habitat car beaucoup d'autres personnes vont en profiter. Merci beaucoup pour votre participation, merci aux intervenants. L'aventure continue !





Quels dispositifs d'apprentissage de l'autonomie ?

Coordination & Animation

Erick BRANDT, Directeur, Services d'Accompagnement à la Vie Sociale de l'ARIMC (Association Régionale Rhône-Alpes des Infirmes Moteurs Cérébraux)

Dominique FILLASTRE, Responsable du service développement accompagnement des établissements personnes âgées/personnes handicapées, Métropole de Lyon

Quitter le domicile de ses parents ou un établissement pour une forme d'habitat plus autonome ne va pas de soi. D'une situation où la personne décide peu, elle accède à un habitat qui lui offre plus de latitude et lui demande de structurer son temps, manager une équipe d'auxiliaires de vie, gérer son budget... Pour accompagner ce passage, des dispositifs d'apprentissage de l'autonomie se développent depuis une trentaine d'années. Plus récemment, l'offre s'étoffe et se diversifie à travers des projets d'aide à domicile, d'appartements d'apprentissage, d'habitats groupés... Cette évolution bouscule le cadre de l'article 312 du code de l'action sociale et des familles qui définit les établissements et services sociaux et médico-sociaux et apparaît moins adapté aux solutions plus souples et innovantes.

À travers quatre témoignages, cette table-ronde proposait d'explorer la mise en oeuvre des dispositifs d'apprentissage de l'autonomie et de croiser les regards sur la pertinence et la qualité des réponses apportées aux besoins d'apprentissage, les pistes d'amélioration et d'innovation...

Aurélié DENIS,

vivant à présent dans un appartement en autonomie accompagné par l'ARIMC, a partagé son expérience de vie, sa vision et son apprentissage de l'autonomie

Lucette MOREAU,

Directrice de l'association Orloges, a présenté le dispositif d'appartement d'essai destiné à des personnes en souffrance psychique et son intérêt

Emmanuel LAPORTE-WEYWADA,

Directeur général de l'ALGED, est revenu sur la genèse et le fonctionnement d'un habitat groupé et accompagné au sein d'un programme immobilier ordinaire

Evelyne LAMON,

Directrice d'Handicap Services ALISTER-Maison pour la Vie Autonome, a proposé de découvrir une Maison pour la Vie Autonome proposant des studios pédagogiques adaptés et regroupés, pour permettre aux résidents de prendre progressivement leur autonomie





De gauche à droite : Dominique Fillastre, Evelyne Lamon, Emmanuel Laporte- Weywada, Lucette Moreau, Aurélie Denis et Érick Brandt

Témoignage d'un parcours accompagné par l'ARIMC : de la vie en établissement à l'appartement en autonomie par **Aurélie Denis**



Je m'appelle Aurélie, j'ai 31 ans. J'ai un handicap moteur comme vous pouvez le voir. Je vais vous raconter un peu mon parcours qui m'a permis d'avoir accès aux services du SAVS¹⁰. J'ai vécu en structure pendant pratiquement 20 ans de ma vie. À un moment donné, 20 ans, ça fait long. J'avais envie de changer de vie, de vivre vraiment mon parcours et de faire mes choix. Une amie m'a parlé du SAVS. J'ai commencé par un stage en colocation. Ensuite, ce stage a débouché sur une arrivée en appartement pour l'apprentissage. Je vais vous parler un peu de cet apprentissage. C'est très important. À mon avis, c'est la partie la plus importante à faire pour une personne en situation de handicap. Avec un parcours assez complexe, on peut avoir plein de situations qui font qu'on ne peut pas avoir la vie de monsieur et madame tout le monde, même si on en a envie. Ce n'est pas forcément toujours adapté. Le SAVS a été d'une très grande aide. En venant de structures différentes, l'autonomie est complètement différente. L'autonomie, c'est aussi parfois accepter que les gens autour de nous viennent nous aider, ce n'est pas vouloir tout faire tout seul tout le temps. C'est un parcours très important.

Ce que je suis devenue aujourd'hui n'aurait jamais pu être sans ce parcours d'apprentissage. C'est pour ça que ce sont des appartements très importants. Il y a une équipe qui est là pour nous accompagner, tout en étant seul et pouvant faire ce qu'on veut de notre vie. On peut bouger et sortir. On est libre. Ça nous permet de grandir dans notre autonomie et de connaître nos limites. Ma plus grande partie d'apprentissage a été de savoir dire stop. Le corps, à un moment donné, dit stop. Il fallait que j'accepte que les gens autour de moi m'aident. L'autonomie, c'est savoir où sont ses limites, où, quand et comment on a besoin d'aide.

Aujourd'hui, je suis toujours accompagnée par le SAVS. Je vis en appartement, en couple. Je commence à avoir la vie de madame tout le monde. Pour les personnes en situation de handicap, c'est ce qui est très important et ce qu'on veut tous. Je trouve ça vraiment bien. Je suis rentrée aux appartements d'apprentissage en décembre 2008, dans lequel m'a rejoint mon compagnon un mois plus tard. On a fait notre apprentissage solo dans les appartements d'apprentissage, puis il m'a rejoint. On a commencé notre apprentissage en couple dès janvier 2009. On a un handicap complètement différent. Il a fallu qu'on s'adapte à l'un et à l'autre. Je suis en fauteuil, il a une hémiplegie gauche. À l'époque, il n'y avait pas d'ergothérapeute au sein du service. Ça a été compliqué pour avoir un lit médicalisé double. On est un couple, on ne va pas vivre comme des colocataires. Lui a dormi sur un matelas à terre.,,

¹⁰ Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ont pour mission de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.
<http://annuaire.action-sociale.org>

Témoignage sur le dispositif d'appartement d'essai, par **Lucette Moreau** de l'association **Orloges**



L'association Orloges est l'Office Rhodanien de LOGement Social. Elle a pour but l'accompagnement dans un logement, sous forme individuelle ou collective, de longue durée ou à l'essai, de personnes en souffrance psychique. Orloges propose plusieurs dispositifs tels que des logements en bail glissant, un appartement collectif, des appartements d'essai, des résidences accueil. Elle accueille des adultes ayant eu ou présentant des difficultés psychologiques et relationnelles qui nécessitent une action thérapeutique suivie dans un lieu de soin spécialisé, public ou privé. Son action s'inscrit donc dans le temps long et dans l'accompagnement, d'où le jeu de mot avec le terme « horloge ».

Le dispositif d'appartement d'essai permet à des adultes en situation de handicap psychique, inquiets à l'idée d'intégrer un logement directement ou qui peuvent idéaliser le fait de vivre en logement, de s'essayer dans un logement pendant trois mois moyennant un accompagnement. Elles sont orientées par les équipes de soins psychiatriques à leur demande. À l'issue de cette période d'essai, la personne peut intégrer éventuellement un appartement de droit commun ou aller vers un autre dispositif. L'accompagnement se fait avec Orloges, une équipe de travailleurs sociaux et en partenariat avec les équipes de soins psychiatriques.

« Ce qu'on veut évaluer et ce que la personne veut évaluer à travers cette expérience, c'est la capacité à gérer le quotidien, d'une part, l'occupation du logement, le ménage, les courses, la capacité à gérer la solitude, à honorer des rendez-vous, à se protéger et à faire appel. À partir de cette expérience, elles peuvent prendre conscience de ce qui est difficile ou plus facile qu'elles ne le pensaient. L'important est de construire les étapes d'un projet futur d'insertion via le logement. Ça peut déboucher sur un accès au logement ou un retour vers une structure plus contenantante pour des personnes qui ont testé les limites de vie en logement. »

Cet essai permet bien souvent à la personne de franchir le pas de l'appartement autonome, de confronter les projections et la réalité et d'avancer dans son projet de vie : *« Cela a permis, pour beaucoup, de mettre des mots sur des difficultés fantasmées ou niées avant. Globalement, on arrive à dire aux personnes ce qui fait difficulté. Généralement, elles l'entendent et arrivent à s'en saisir ».*



Témoignage sur un dispositif d'habitat groupé et accompagné, par **Emmanuel Laporte-Weywada** de l'association **ALGED**



L'ALGED (Association Lyonnaise de Gestion d'Établissements pour personnes Déficiences mentales) est une association militante de parents dont l'objectif est « d'accueillir, former et accompagner des enfants et des adultes présentant un déficit mental, afin de leur permettre de mener une vie aussi proche que possible de la normale »¹¹. Elle s'adresse aux personnes handicapées mentales légères, moyennes ou lourdes. Elle gère différents lieux de vie et de travail protégé, déploie des services d'accompagnement à la vie à domicile (SAVS, SAMSAH, SAVS Renforcé). L'ALGED développe des appartements d'apprentissage de la vie autonome et défend l'autodétermination des personnes accueillies au travers du « droit à l'essai ».

Emmanuel Laporte-Weywada revient sur la genèse d'un projet d'habitat inclusif permettant à des personnes en situation de handicap mental d'habiter dans un logement personnel de manière diffuse dans la ville et de travailler en ESAT ou en milieu ordinaire. Parmi les résidents des foyers en hébergement ayant un handicap moyen ou lourd de type trisomie ou équivalent, certains en ont eu assez du mode de vie collectif. Comment trouver une formule pour qu'ils puissent vivre dans leur propre appartement, tout en sachant qu'ils n'en sont pas capables seuls ?

L'ALGED a décidé de lancer un programme immobilier regroupant 12 personnes. Après un premier retour des sociétés de HLM et de la Métropole plutôt dubitatifs face à la complexité de déployer des dispositifs innovants, la Métropole a proposé un terrain dans le 9^e arrondissement à côté d'un ESAT de l'association. Le programme comprenait la construction de 24 logements, dont 12 dédiés à l'ALGED. La résidence a ouvert en 2015 et accueille 12 familles et 12 personnes de l'ALGED dans des logements individuels d'une surface de 52 m², jugée idéale.

Le loyer est d'environ 350 €. Avec les APL, les personnes ont un reste à charge de 50 €, compatible avec le salaire de l'ESAT, de 800 € - 1000 €. Autre point important souligné, le fait qu'ils soient « tous ensemble. » Avant d'intégrer le dispositif, les personnes volontaires ont dû passer par un parcours d'intégration, apprendre à vivre avec un accompagnement dans un appartement ALGED qui a servi de passerelle.

Au rez-de-chaussée, un local a été pensé spécialement comme point de ralliement des éducateurs du SAVS renforcé. Un SAVS classique accompagne les personnes qui sont capables de vivre seules dans un logement mais qui ont besoin d'un étayage, une fois par semaine ou une fois tous les 15 jours, pour les actes de la vie courante, pour aller voir les organismes publics, la CAF ou la Sécurité sociale. Pour certains résidents, un SAVS renforcé a été mis en place pour un accompagnement quotidien : « Au départ, ça a été envisagé le matin et le soir, mais maintenant, ça n'est que le soir. Dans les 12 logements, sept bénéficient de l'accompagnement renforcé. Et il y a un couple. Cinq ont un SAVS normal ».

L'objectif est maintenant de pouvoir dupliquer l'expérience et un appel est lancé auprès des bailleurs sociaux pour qu'ils incluent dans leur programme des T2 en nombre suffisant de manière à pouvoir proposer des formules d'habitat inclusif, avec des accompagnements qui seront proposés par les associations comme l'ALGED.

« C'est rarissime que dans un programme classique de logements, ça se passe comme ça. Vous pouvez avoir une certaine appréhension de voir un grand nombre de personnes handicapées au sein d'un programme, mais non. Ça se passe très bien. On a finalement réussi l'habitat groupé ! » se félicite Emmanuel Laporte-Weywada.

¹¹. <http://www.alged.com>

Témoignage d'une Maison pour la Vie Autonome

par Evelyne Lamon



La Maison pour la vie autonome est un dispositif alsacien déployé par l'association Handicap Services Alister. L'association propose notamment plusieurs dispositifs d'accompagnement dans des logements adaptés aux personnes cérébro-lésées ou très dépendantes (Appartements de Grande Dépendance gérés par Mulhouse-Habitat, Maisons Familiales de Lutterbach). En 2014, la CNSA a autorisé Handicap Services Alister à ouvrir une Maison pour la Vie Autonome comprenant 10 studios adaptés et une école pour la vie autonome. Le bâtiment a ouvert en juillet 2015.

Ce lieu de vie est le fruit d'une volonté partagée entre des soignants hospitaliers et des représentants d'usagers, de personnes cérébro-lésées et de leur famille pour « *répondre aux souhaits des personnes ayant terminé leur parcours de soins, de ne pas être orientées vers une institutionnalisation.* » Son objectif ? Proposer à des personnes volontaires un apprentissage sur une période dans des studios pédagogiques regroupés.

Présentation du projet en vidéo



La structure en vidéo



Le point de vue des bénéficiaires

La Maison pour la Vie Autonome (MaVA) a ouvert ses portes aux premiers locataires en juillet 2015. Ce bâtiment situé à Pfastatt abrite des locaux pédagogiques où intervient le Service d'Accompagnement à la Vie Autonome (SAVA). Cette équipe pluridisciplinaire a la mission d'accompagner vers la conquête de l'autonomie sociale des personnes en situation de handicap qui vivent dans un établissement ou dans leur famille. Chaque personne habite un studio pédagogique accessible et adapté qu'elle loue avec un loyer modéré à Mulhouse Habitat. Les studios sont au nombre de 10 dont la superficie varie de 21 à 25 m². La Maison pour la Vie Autonome bénéficie d'un vaste jardin clos et d'un parking privé.

Les candidats doivent être motivés pour s'engager dans un parcours évolutif de 3 années d'apprentissage avant de pouvoir emménager dans le logement de leur choix situé dans tout endroit adapté à leur projet. Le challenge pour un habitant de la Maison pour la Vie Autonome est de devenir acteur de sa vie dans la cité de son choix.



Témoignage de **Jim** et **Pierre**, résidents, et de leurs proches

À la Maison pour la vie autonome, la prise en charge complète permet une évolution vers l'autonomie, comme le témoigne **Jim** qui a trouvé un équilibre de vie : *« Ici, je vais pouvoir trouver ce que je cherche. Même si on habite seul, on se croise dans les couloirs. On se dit : "Salut, comment ça va ?" J'apprécie cette vie ».*

Après une période passée à la Maison pour la vie autonome, **Pierre** a pu se lancer seul dans une vie autonome en milieu ordinaire : *« J'habite ici depuis le 10 juillet 2017. Je suis accompagné par une auxiliaire de vie pour les actes de la vie quotidienne. Je peux avoir une vie tout à fait correcte même en étant tout seul. C'est l'aboutissement de quelques années de travail. Une fois que j'aurais finalisé mon installation, quand j'aurai fait une année ou deux, je voudrais acheter un appartement et profiter de la vie, tout simplement, parce que ça tourne très vite. Quand on peut profiter et qu'on a l'opportunité de faire quelque chose, il faut le faire. J'aime sortir, j'aime les gens, j'aime la vie tout simplement ».*

« Jim parle beaucoup de son évolution et de son autonomie. Il est fier de pouvoir être autonome. Pour nous, c'est un soulagement. On a pu repartir dans des projets de vie professionnelle, familiaux et nous libérer de cette pression d'accompagnement d'un jeune homme qui veut grandir comme les autres. Ça nous permet de prendre des périodes de répit et d'avoir un avenir plus serein dans l'accompagnement de notre fils » témoignent les **parents de Jim.**

+ d'infos :

www.handicap-services-alister.com/index-3.html

Zoom

sur les modalités de mise en oeuvre de ces dispositifs

Chaque personne a un parcours de vie différent : certaines ont eu un long passé institutionnel tandis que d'autres ont eu des parcours plus classiques au domicile parental. Passer à son propre domicile est une étape importante, parfois douloureuse. Comment accompagner pour que cette transition se fasse en douceur ? Comment penser la question de la durée ?

> Quelles sont les étapes et la durée de l'apprentissage ? Un dispositif d'apprentissage est-il pérenne, temporaire, transitionnel ?

Pour Orloges, la question de la durée s'est posée dès le montage du projet d'appartements d'essai avec la Métropole. La période de trois mois a suscité des interrogations du côté des partenaires qui penchaient plutôt pour six mois. Les personnes souhaitaient aussi reconduire le projet pour une nouvelle période de trois mois. Pour Lucette Moreau, « *ce dispositif est vraiment un outil d'évaluation à un instant T du parcours de vie d'une personne. Au moment où la personne fait l'expérience, ces trois mois donnent un éclairage suffisant pour pouvoir évaluer un certain nombre d'éléments. Il y a des personnes qui sont soulagées d'arriver au bout de ces trois mois. Mais ça ne veut pas non plus dire que c'est définitif et pour la vie. Il y a des personnes pour lesquelles ça a pu s'arrêter, mais auxquelles on dit qu'elles pourront refaire une demande* ».

L'ALGED a opté pour un apprentissage sur deux ans qui s'avère être trop long. En réalité, l'apprentissage se fait tout le temps. « *Ce qui est important, c'est d'être sécurisé sur le parcours, que l'accompagnement soit tranquilisant pour s'assurer que la personne puisse avoir un retour dans une autre forme de logement qui lui convienne à un moment donné.* » La population française ne reste pas dans son logement en moyenne plus de 10 ans. Il faut prévoir que les personnes puissent changer de logement. Il ne faut pas que de l'apprentissage, il faut de l'accompagnement avec cette idée de mouvement.

À la Maison pour la vie autonome, la période d'apprentissage dure trois ans. Les personnes proposent leur candidature et sont admises après un bilan neuropsychologique et un avis médical. « *Quand la personne va entrer dans le dispositif d'apprentissage en autonomie, nous ne savons pas si elle va pouvoir acquérir les aptitudes suffisantes pour pouvoir vivre seule. Comme le disait Aurélie, l'autonomie, c'est savoir quand on a besoin de quelqu'un. Pas besoin de savoir tout faire mais de connaître ses limites et d'appeler au bon moment la bonne personne* », explique Evelyne Lamon. Le dispositif aura trois ans en 2018 mais il y a déjà des personnes qui ont quitté le dispositif pour habiter dans des logements autonomes, et d'autres qui vont avoir besoin d'un peu plus de temps. Ces trois ans donnent le temps nécessaire à certains de réaliser que ce « Graal » n'est pas forcément atteignable, pas encore ou qu'il faut changer d'orientation.

> Un changement d'orientation signifie-t-il un retour vers une structure plus cadrante ?

C'est plutôt de penser « *une autonomie adaptée* » répond Evelyne Lamon. Elle prend l'exemple d'une personne qui, après son accident, a été prise en charge par sa maman vieillissante, puis est partie dans une maison familiale en colocation avec un accompagnement 24h/24. « *Ce monsieur n'avait qu'une idée : retrouver sa vie d'avant, avoir une vie autonome, trouver une compagne, etc.* » Il a été accueilli à la Maison pour la vie autonome mais, au bout de 18 mois, a lui-même réalisé qu'il n'était plus adapté à la solitude, au fait de vivre seul. Finalement, il a estimé que la colocation qu'il avait auparavant correspondait mieux à son projet et il est retourné à une dynamique de colocation.



> **Expérimenter différentes solutions pour mieux choisir**

Orloges développe, avec la Métropole de Lyon, un service d'accompagnement et d'expérimentation à la vie autonome. Une personne a envie d'habiter un logement mais est-ce qu'elle en est capable ou pas ? C'est une question que tout le monde se pose et la personne, la première ! L'idée serait de lui offrir la possibilité d'expérimenter plusieurs logements. Ces stages seraient accompagnés par deux éducateurs pour ensuite décider de la meilleure orientation possible. Un des problèmes rencontrés est bien celui d'assigner la personne à un dispositif dont il est difficile de sortir. En quelque sorte, la personne « *est estampillée* ».

> **Un accompagnement « sur-mesure » pour chaque personne**

Avec son parcours d'apprentissage, Aurélie Denis estime que l'accompagnement doit être « *en rapport avec la personne, son handicap et ses difficultés. Pour ma part, j'ai eu une difficulté qui n'a pas du tout été en rapport avec mon handicap. C'était vraiment sur mon autonomie. Apprendre que l'autonomie, c'était de ne pas tout faire toute seule. Ça été très long à comprendre que je pouvais aussi demander de l'aide. "Je voudrais faire ceci mais je ne peux pas, pourriez-vous le faire à ma place ?" Rien que de se le dire, de se le répéter et d'avoir la personne en face qui nous aide et qui peut le faire, ce n'est pas rien. Je vais vous donner un exemple concret. Je veux passer l'aspirateur. Je dis à l'auxiliaire de vie que j'aimerais le faire mais que je ne peux pas. Rien que le fait de se le dire et de le demander, c'est un peu une manière de participer. Le plus important, c'est ça. Il n'y a pas forcément de date limite d'apprentissage. C'est vraiment les personnes qui font leur propre parcours et qui font leur propre date limite.* »

ÉCHANGES AVEC LA SALLE



> Devenir manager de son projet : le contrat individualisé

Une directrice d'une maison d'accueil spécialisée témoigne sur leur dispositif ouvert en 2012. Ce dispositif dispose de 20 appartements en structure collective, 8 appartements de bailleurs sociaux et a accueilli 32 personnes pour une durée de quatre ans. Côté organisation, elle se réjouit du « bonheur » d'avoir eu un interlocuteur unique. Premier constat : les résidents ont besoin de se réapproprier tout ce qui touche à la vie quotidienne, la santé, l'autonomie.

« On n'a pas des femmes ni des hommes, mais des personnes en situation de handicap. Pour moi, être autonome, ça va passer par quelque chose autour duquel on a longtemps tourné : l'autodétermination. La capacité de faire un choix pour pouvoir investir son environnement et la capacité de le changer. C'est vraiment le nœud de l'apprentissage qu'on met en place pour pouvoir dire : "Je ne veux pas ça, je veux ça". Quand ils arrivent chez nous, on ne parle plus de "projet individualisé", on refuse ce terme. On parle déjà de "contrat individualisé". On remet à chacun de nos résidents son contrat individualisé et ce sont eux qui deviennent managers de leur projet. On fonctionne en gestion de projet. »

Ce sont donc « 32 personnes qui ont (re)pris leur vie en main » et dans le même temps ont fait évoluer les pratiques des professionnels, fortement bousculées. Elle insiste sur ce point et la nécessité de prévoir un accompagnement aussi des professionnels pour les aider à changer de posture et de regard, quitter le « Je dois faire à votre place, je fais, je dis ».

> Comment travailler sur l'autonomie et le lien social au sein de son quartier ?

« Le handicap psychique, souvent, c'est le repli sur soi. Il faut éviter l'enfermement au sein du domicile » souligne Lucette Moreau. Ce constat demande donc de penser des activités qui incitent les personnes à communiquer avec d'autres d'une part, et d'autre part à sortir du domicile. Une des incitations à sortir du domicile et créer du lien social est d'organiser des rencontres à l'extérieur mais pour se retrouver avec les autres parties prenantes du dispositif. Ce temps de parole commun est important et se retrouve dans tous les dispositifs évoqués. Par exemple, les locataires des appartements d'essai d'Orloges se réunissent toutes les semaines dans les locaux de l'association pour « se rencontrer et parler du vécu dans l'appartement ». Dans l'habitat groupé d'ALGED, des réunions communes sont organisées en lien avec les familles, un groupe d'expressions se réunit deux à trois fois par an, des événements sont organisés avec le site ALGED. Des liens interpersonnels se tissent aussi en habitant les uns à côté des autres et les personnes vont se retrouver plutôt par petits groupes de deux ou trois. Ces temps collectifs permettent ainsi de réunir l'ensemble des résidents.



En Alsace, les locataires de la Maison pour la vie autonome ont créé une association des locataires qui leur permet d'apprendre la dynamique d'autonomie et à prendre sa place dans un collectif associatif.

> **L'autonomie, c'est aussi connaître et vivre dans son quartier**

L'accompagnement s'étend à la connaissance du quartier pour se familiariser avec les lieux, repérer les services, les transports. De cette manière, les personnes pourront être autonomes dans leur parcours de soins et « *expérimenter le fait d'honorer leur rendez-vous* ». L'ouverture sur la ville, c'est aussi rencontrer les groupements d'entraide mutuelle, favoriser le développement de la vie du quartier, participer à des activités. L'ALGED organise au mois de septembre une réunion sur les activités culturelles ou sportives du quartier et aider les personnes à s'inscrire. Des ateliers-cuisine sont aussi organisés pour lesquels les résidents vont faire les courses en compagnie de l'éducateur, ainsi que des sorties (ex. aller voir des matchs de basket, aller au musée, au cinéma ou au bowling).

Témoignage d'un participant

« Je voulais remercier Aurélie Denis d'avoir dit ce qu'elle a dit. Moi, je suis en appartement depuis 31 ans. Quand j'étais en appartement, je ne savais pas lire ni écrire. J'ai eu une orientation. On m'a suivi et on m'a aidé. Mon désir, c'était d'apprendre à lire. Ils ont pu m'orienter vers un centre social où j'ai appris à lire avec des primo-arrivants. Tout le parcours qu'Aurélie vous a décrit, je l'ai vécu. On m'a toujours dit qu'il fallait que je fasse par moi-même. Pour l'habillage, je mettais quatre heures, je n'y arrivais pas et j'étais en échec. Je voulais vous remercier pour votre parcours. »

> **Comment mettre en place un apprentissage tout au long de la vie ?**

Cette question renvoie à celle de la durée et au fait qu'en la matière les besoins sont très variables en fonction des handicaps, des personnes, des moments de la vie.

« Aujourd'hui, la nouvelle question qui se pose, c'est l'apprentissage entre le domicile et l'établissement. Mais il y a plein d'autres formules après l'apprentissage et en dehors d'un logement durable autonome pour ceux pour qui ça ne sera pas possible. Il y a encore plein de choses à faire, construire des projets souples qui soient vraiment adaptés à chacune des personnes en fonction de l'âge, du type de handicap, du moment dans le parcours de vie. Il nous manque beaucoup de choses pour éviter le retour sur l'établissement qui n'est souvent pas souhaité par la personne. Mais il peut exister d'autres expériences qu'il faut qu'on construise ensemble. C'est dans la souplesse. Chacune des situations est singulière. »

L'idéal serait de pouvoir adapter les durées d'apprentissage en fonction des besoins, mais aussi de faciliter les évolutions, les retours en arrière ou dans des formes d'accompagnement différentes, d'autres essais à d'autres moments de la vie de « *modules d'apprentissage particuliers par rapport à de nouveaux modes de vie* ».

En termes d'isolement, certains moments de la vie, comme celui de la retraite, sont délicats à négocier. De même, « *vivre à domicile peut être synonyme d'isolement, de solitude* » souligne Lucette Moreau. « *Vivre seul dans un logement n'est pas la panacée pour tout le monde, notamment pour les personnes handicapées psychiques. On n'a pas forcément tous, à tout moment de la vie, envie de vivre tout seul dans un logement. C'est important d'apporter cette nuance sur le fait qu'il faut aussi de l'habitat partagé, des lieux où on vit à plusieurs, pour éviter le repli sur soi.* » En lien avec la Coordination 69 Soins psychiques et Réinsertions, réseau de partenaires œuvrant au soin, à la réhabilitation et l'inclusion socioprofessionnelle des personnes en souffrance psychique, Orloges développe un projet d'habitat partagé.

Zoom

sur les leviers et freins pour déployer ces solutions et essayer

Le Code de l'action sociale et des familles donne le cadre réglementaire des dispositifs d'hébergement. Construire des structures d'accueil est facile, mais développer des solutions souples et innovantes est beaucoup plus compliqué. Deux options sont possibles pour innover : via les appels à projets et via la transformation des places pour en faire des structures innovantes. Deux options aussi contraignantes l'une que l'autre. Dans ce contexte, comment faire ?

> Se positionner sur l'accompagnement...

Sur ce point, Evelyne Lamon revient sur la démarche « ultralégère » de la Maison pour la vie autonome qui s'est positionnée uniquement sur l'accompagnement : *« Nous n'avons eu besoin d'aucune autorisation. Les personnes sont locataires d'un bailleur social qui est le propriétaire. Le levier, c'est de trouver le bailleur social qui va proposer des locaux adaptés. À partir de là, la personne est dans un logement. Elle paye son loyer. Il n'y a pas d'investissement lourd en termes de structure. Elle a droit à une compensation du handicap. Elle a toutes les aides au niveau de son domicile. Nous intervenons uniquement au niveau du SAVS SAMSAH. C'est une démarche très souple qui ne demande aucun investissement et pas d'appel d'offres. »*

> ... mais d'abord trouver du foncier et des appartements adaptés

Pour Emmanuel Laporte-Weywada, la problématique *« est quand même de trouver des logements adaptés et de convaincre les promoteurs de les construire. Nous, on avait le terrain. Il ne nous appartenait pas, mais il était mitoyen des équipements de l'association. Trouver un terrain à Lyon, c'est la croix et la bannière, tous les promoteurs le savent. Et le logement coûte cher. Il y a des places de parking pour les handicapés, il y a des toilettes pour les handicapés, pourquoi n'y a-t-il pas de logement pour les handicapés ? »*. Il déplore le manque de convergence de la législation sur le logement adapté et des rapports de force inégaux entre associations et bailleurs ou promoteurs : *« Quand on va voir les partenaires, on est les moutons et ils sont les loups »*. Une des pistes évoquées est de renforcer l'obligation de construire ou proposer des logements adaptés notamment auprès des sociétés de HLM sans que soit systématiquement opposé la question du coût. *« Aujourd'hui, on dit le logement d'abord. C'est un grand slogan. On veut du logement, mais il faut en trouver »* atteste Lucette Moreau.

> De la coordination

Dans les logements, un ensemble d'acteurs interviennent : les infirmiers libéraux, une aide-ménagère, un curateur, etc. *« Pour que ça fonctionne, dans le cadre du handicap psychique, il y a une nécessité de coordonner l'ensemble de ces partenaires. Mais comment se coordonne tout ça ? On est parfois confronté à des situations où on reporte des difficultés. Mais on n'a pas forcément de droit d'ingérence sur ce qui se passe. Le statut du responsable reste le même que la personne soit en situation de logement ou d'hébergement. Il y a vraiment à réfléchir sur comment cette coordination peut se faire, avec quels statuts et quelles sont les responsabilités de chacun »*.

> Et du partenariat

Un représentant de Grand Lyon Habitat (bailleur métropolitain) rappelle que les *« bailleurs sont très impliqués aussi sur ces questions-là et conduisent des expérimentations. »* Ils sont ouverts au dialogue et agissent aussi tout seuls pour répondre aux besoins d'adaptation de leurs locataires, pour la mise en accessibilité des résidences, ou encore dans les programmes neufs. Sur le territoire métropolitain et



sous gouvernance métropolitaine, le Pôle public de l'habitat a été créé en 2016 pour favoriser le travail partenarial, la diffusion des bonnes pratiques, le développement de la location choisie, etc. entre trois bailleurs : Est Métropole Habitat, Lyon Métropole Habitat et Grand Lyon Habitat. Dans ce cadre, un travail a été engagé sur le logement adapté avec des associations de représentants de personnes âgées et handicapées.

► **Appel à échanges :**

La présidente du GIHP Martinique est en demande de retours d'expérience et de partage avec différents acteurs dans le cadre du développement de sa politique d'habitat.

Le pôle public de l'habitat métropolitain fait un appel aux représentants d'ABC HLM du Rhône pour mener une réflexion partagée.

La production de solutions nouvelles : des démarches nécessairement partenariales

Coordination

Roxane RUIZ, Responsable associative, GIHP Rhône-Alpes

Vattani SARAY-DELABAR, Chargé de projets innovants-vie à domicile, Métropole de Lyon

Animation **Jean JALLAGUIER**, Conseiller technique, URIOPSS Rhône Alpes

(Union régionale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux)

La production de solutions nouvelles d'habitat est synonyme de démarches complexes. Elles impliquent un engagement, une appropriation, et bien sûr la participation active de tous les acteurs et partenaires, y compris les personnes en situation de handicap et celles qui connaissent le mieux les personnes avant leur entrée dans l'habitat inclusif... Ces démarches ne peuvent être que progressives car elles nécessitent un séquençage : de la phase de conception jusqu'à l'ouverture de la solution d'habitat. Elles nécessitent aussi de réfléchir à ce que signifie « habiter », de saisir les attentes des personnes en situation de handicap et non seulement leurs besoins.

Pour surmonter cette complexité, une dynamique partenariale s'impose, mais quels sont les fondements de ce travail partenarial pour la production de solutions nouvelles d'habitat inclusif ?

La table-ronde proposait de répondre à cette question grâce au croisement de trois points de vue :

Celui d'un **BAILLEUR SOCIAL**, à travers le retour d'expérience d'**Éric PERRON**, directeur de l'aménagement et du développement immobilier, Grand Lyon Habitat.

Celui d'une **ASSOCIATION** concevant et réalisant des solutions d'habitat, grâce aux réalisations de Ti'Hameau présentées par son dirigeant, **Henri LE PARGNEUX**

Celui d'une **COLLECTIVITÉ** travaillant sur les solutions alternatives d'habitat, entre le domicile ordinaire et l'établissement, par **Sylviane DRIS**, responsable du service accueil familial et habitat inclusif du Département du Nord.





De gauche à droite : Jean Jallaguiér, Éric Perron, Henri Le Pargneux et Sylviane Dris

Regard d'un bailleur social

par Éric Perron, Grand Lyon Habitat

Grand Lyon Habitat est un bailleur social travaillant sur le territoire de la Métropole, son parc immobilier compte 26 000 logements. Dans le cadre de ses missions, il doit réaliser des opérations immobilières pour créer du logement social. Éric Perron une démarche d'expérimentation conduite en partenariat avec le DomiGIHP (Unité logement services du GIHP) concernant un immeuble de logements en ZAC (zone d'aménagement concerté) dans le 8^e arrondissement de Lyon.

En 2008, un promoteur privé a contacté Grand Lyon Habitat pour lui proposer de développer un projet sur une structure existante et intéressante puisqu'il s'agissait de 75 petits logements. Parallèlement, Grand Lyon Habitat avait développé en interne un projet pour réfléchir au logement des personnes âgées, dans le contexte du vieillissement de la population en général et de ses locataires en particulier. L'objectif était de produire des logements qui permettent aux personnes âgées d'y rester le plus longtemps possible.

C'est ainsi qu'est née la conceptualisation d'une expérience intergénérationnelle : personnes âgées, étudiants et familles. La rencontre avec le GIHP, qui souhaitait développer un projet d'habitat pour les personnes en situation de handicap et recherchait des surfaces d'activités, a conduit à intégrer des logements « en partenariat » dans l'immeuble intergénérationnel. Grand Lyon Habitat propose à la location ces logements adaptés et accessibles et le GIHP pense et administre les services 24h/24, 7 jours/7 proposés aux locataires en situation de handicap. Au final, chaque locataire apporte ses compétences et disponibilités autour de valeurs de partage, d'entraide et de soutien. Ce principe se traduit par la mise en oeuvre d'une Charte de Solidarité, en parallèle du bail.

« Nous avons aussi trouvé des moyens, toujours dans le cadre du financement social pour permettre de réserver ces logements au GIHP par le biais d'une convention tripartite passée avec l'association pour faire de la sous-location. Autre élément important qui nous a permis d'aller jusqu'au bout du projet, le GIHP avec son partage de valeurs nous a permis de professionnaliser l'animation de l'ensemble de la résidence. On a trouvé une méthode pour "se servir" du GIHP. On leur a mis à disposition les locaux du rez-de-chaussée gratuitement, en espérant et en souhaitant qu'il pourrait accompagner Grand Lyon Habitat dans l'animation intergénérationnelle » explique Éric Perron. Cette expérimentation promeut une nouvelle manière de vivre ensemble, d'habiter et de partager : *« un habitat différent, des services pour tous »*.



Dates-clés du « Victoria » :

- Études lancées en 2008
- Ouverture du chantier fin 2009
- Mise en location en juin 2012

Carte d'identité du « Victoria » :

- 75 logements locatifs sociaux dont
 - . 25 logements adaptés dont 10 gérés par le GHP
 - . 30 logements familiaux
 - . 20 logements étudiants
- Des locaux d'activités dédiés à l'aide à la personne en rez-de-chaussée
- Une Charte de Solidarité



« Ce chantier, lancé en 2008, réceptionné en 2011, fonctionne bien depuis cinq ans. Cela nous a permis de tester l'expérimentation inscrite dans un cadre très réglementé et très enrichissant » conclut Éric Perron.

► **Retrouvez le panneau de cette initiative :**

[https://journee-handicap-habitat.fr/Rubrique Médiathèque](https://journee-handicap-habitat.fr/Rubrique_Médiathèque)



Regard d'un organisme représentant les besoins

par Henri Le Pargneux, Ti'Hameau

Basé à Caen, Ti'Hameau conçoit et construit des solutions d'habitat pour les personnes en manque d'autonomie, de l'idée à la réalisation, depuis 2005.

« Nous sommes un ensemblier de solutions d'habitat, résume Henri Le Pargneux. Ti'Hameau travaille autour de trois éléments structurants «aussi importants l'un que l'autre. S'il manque un de ces éléments, cela ne fonctionne pas» :



- l'environnement dans lequel le projet va s'insérer,
- l'adaptation du logement, en l'occurrence dans le cas du handicap moteur,
- les services.

Pour Ti'Hameau Le Havre, les premiers contacts datent de 2008, la livraison de 2012. «Le temps est un ennemi des projets. Il faut en général 5 ans pour parvenir à une réalisation concrète mais parfois, 10 ans sont nécessaires».



Le projet Ti'Hameau Le Havre en bref :

- au centre d'un quartier
- 24 logements de type T2, T3 et T4
- 12 pour personnes en situation de handicap moteur très dépendantes
- un service d'aide humaine 24h/24 pour la sécurité comme pour le quotidien.
- Les partenaires de Ti'Hameau sont : Collectivités : Mairie du Havre, Conseil Départemental de la Seine-Maritime, MDPH / Bailleur : Alcéane / Service d'Aide Humaine : UNA de Seine Maritime / Associations : APF, GIHP, AFM...

«Ti'Hameau Le Havre est à l'origine du projet, mais la Mairie a tout de suite accroché et a été motrice. Je retiens que si ce n'est pas le cas, le projet ne se fait pas. On a également d'autres partenaires, notamment un bailleur important, celui de la ville, et bien sûr, il y a les personnes en situation de handicap et les associations, l'APF et le GIHP bien sûr. Il coexiste donc dans le même immeuble des personnes en situation de handicap lourd et un public valide qui n'a comme seule caractéristique de pouvoir entrer dans un logement social» précise Henri Le Pargneux.

Le service d'aide humaine intervient 24h/24 pour deux raisons. D'une part, la sécurisation (ex. en cas de chute, mieux vaut avoir quelqu'un sur place plutôt que d'appeler les pompiers) ; d'autre part, l'aide à la vie quotidienne dans le but de «pouvoir donner une vie digne au travers d'actes classiques de la vie que j'ai la chance, étant valide, de pouvoir faire sans y penser. Mais pour des personnes qui ne peuvent pas boire un verre d'eau, aller aux toilettes, ouvrir la fenêtre, etc. Que se passe-t-il si on n'a pas un service pour tous ces actes du quotidien ?». Ce service dispose d'un local d'activité dans l'immeuble. En sonnant, les locataires peuvent y recourir nuit et jour, autant de fois que nécessaire.

► Découvrir les activités lyonnaises de l'association Ti'Hameau :

Le projet «AutonhomE» visant à aider les personnes autistes Asperger à se loger et à travailler

https://journee-handicap-habitat.fr/Rubrique_Médiathèque

Regard d'une collectivité

par Sylviane Dris, Département du Nord

Ce service travaille sur toutes les solutions alternatives entre le domicile et l'établissement. Le département du Nord soutient actuellement trois projets, sur lesquels il a du recul. Le projet HabiTED «*Accompagner l'autisme autrement*» en fait partie. Il est porté par l'association ISRAA (Innovover Sensibiliser Réagir pour l'Avenir de l'Autisme) et concerne 10 personnes autistes avec des troubles envahissants du développement.

«La réflexion d'une maman confrontée à la majorité de sa fille, sans solution d'hébergement, est à l'origine du projet. Il était vraiment difficile pour elle de ne pas pouvoir permettre à sa fille d'accéder à l'autonomie alors qu'elle en avait les dispositions. Elle a commencé à réfléchir à son projet avec d'autres parents très présents. Ce qui les a conduits à s'associer avec un bailleur dans un projet de construction de logements en BBC (bâtiment basse consommation). Nous sommes intervenus sur le financement du projet et l'accompagnement technique» explique Sylviane Dris.

Caractéristiques du projet HabiTED :



- Début du partenariat en 2013 (financement sur le développement du projet)
- 10 logements ordinaires de type T1 bis et d'un T4 pour l'espace partagé situés en coeur de ville (urbain) et regroupés au sein d'une résidence appartenant à un bailleur social
- Début 2016 : entrée des 10 locataires
- Suivi et accompagnement des locataires tenant compte des spécificités liées aux troubles envahissants du développement ou TED (8 référents SAMSAH et SAVS)
- Un SAD qui assure une présence quotidienne et accompagne les locataires à l'apprentissage de l'autonomie par le biais de la mutualisation de la PCH
- Intermédiation locative

«Ces projets sont pratiquement tous financés par la mutualisation de la PCH. Sur le projet HabiTED, les premiers locataires sont entrés début 2016, il y a peu de turnover. Ces jeunes adultes ont eu une période d'adaptation de six mois pour faire l'apprentissage de l'autonomie, avec un service à domicile qui intervient sur la mutualisation, un suivi SAMSAH aussi. Maintenant, se pose le problème du turnover. Il y a une liste d'attente et pas de possibilité d'offrir cette chance à d'autres. Nous travaillons actuellement sur un projet pour permettre de faire profiter à d'autres personnes de ce type d'habitat», souligne Sylviane Dris.

Ce projet réunit de nombreux acteurs : le département du Nord, la MDPH, les services à domicile, l'association Les papillons blancs, l'ARS... *«Cela demande souvent de faire un pas de côté pour réfléchir à une adaptation. Avec le recul, on a pu observer des points de vigilance sur lesquels il faut avancer [voir ci-après]. Nous avons quand même réussi à trouver des points d'accord et faire fonctionner ce projet»* conclut Sylviane Dris.

► **Retrouvez le panneau de cette initiative :**

[https://journee-handicap-habitat.fr/Rubrique Médiathèque](https://journee-handicap-habitat.fr/Rubrique%20M%C3%A9diath%C3%A8que)



Zoom sur les spécificités des projets

> Qui est à l'initiative et qui pilote les projets d'habitat inclusif ?

Le projet qui a mené au «Victoria» sur Lyon 8^e résulte d'une succession d'opportunités : une stratégie d'entreprise au départ, qui a mené à un projet destiné aux personnes âgées puis un projet intergénérationnel, puis la rencontre de Grand Lyon Habitat avec le GIHP a conduit à l'intégration de logements et de services adaptés aux personnes en situation de handicap. *«On peut souligner un portage très fort de la direction générale de Grand Lyon Habitat, mais toutes les parties prenantes, internes ou externes, ont su faire bouger légèrement le cadre pour être novateur dans ce projet»* constate Éric Perron. Par exemple, l'État et les collectivités pour les conseils sur les conventions à mettre en jeu pour les financements sociaux.

Pour le projet du Havre présenté, Ti'Hameau est à la fois l'initiateur et le pilote. Pour Henri Le Pargneux, le pilote est indispensable, notamment pour conduire le partenariat : *«dans un gros avion, s'il n'y a pas le personnel, cela ne marche pas ! Le rôle d'ensemblier est très important et ne doit pas être mis en opposition avec un travail partenarial»*.

Pour les projets accompagnés par le Département du Nord, l'initiative comme le pilotage reviennent au porteur de projet qui détient sa connaissance du public accompagné. Le Département du Nord assure un accompagnement technique et il y a beaucoup d'acteurs autour de la table (ex. ARS, MDPH) notamment en raison du coût des projets.

> Quelles sont les clés d'un partenariat réussi ?

Les témoins de la table-ronde se rejoignent sur les points suivants :

- La nécessité d'un pilote et d'un travail partenarial, où l'ensemble des acteurs est investi, où chacun apporte ses compétences spécifiques
- Le besoin de langage commun, même si chacun a ses contraintes, ses modes de fonctionnement et ses objectifs (ex. une association très militante doit pouvoir entendre et accepter le discours d'un bailleur social du type *«j'ai mes contraintes, je ne peux pas faire tout ce que vous voulez»*)
- Une dynamique insufflée par le pilote, mais aussi entretenue par l'investissement des acteurs
- Une vision commune du projet, co-construite grâce aux éléments ci-dessus

S'appuyant sur ses expériences d'accompagnement technique de projets, le Département du Nord a réalisé un cahier des charges pour mieux accompagner les porteurs de projets : l'idée est de les amener sur le droit commun, d'éviter de transposer ce qui existe en établissements à des résidences, pour imaginer des projets au cœur de la cité, prenant en compte les projets des personnes en situation de handicap, les possibilités de mutualisation, l'apport et l'impact de la domotique sur les prestations, etc.

> Quels sont les principaux points de vigilance dans la mise en place de solutions nouvelles d'habitat ?

Les témoins évoquent différents aspects :

- Le temps est l'ennemi n°1 des projets. Les temps d'une collectivité, d'un bailleur, d'une personne en situation de handicap ne sont pas les mêmes (ex. quand une personne ne peut aller seule aux toilettes ou boire un verre d'eau, attendre 3 à 5 ans qu'un projet sorte de terre est très long, alors que parvenir à concevoir et proposer à la location des solutions d'habitat et les services associés en 3 ans est très rapide)
- Le changement des interlocuteurs en cours de projets, qui implique d'attendre que la personne prenne son poste, ses marques, de ré-expliquer le projet, etc. (*«on perd facilement 6 mois»*)
- L'importance d'avoir un langage commun et de co-construire le projet

- Le financement de la phase amont des projets. Une grosse association ou un bailleur social peut se permettre de financer une personne, mais pour les structures plus petites, il est très compliqué d'être porteur du projet et de demander un accompagnement financier à une collectivité ou un bailleur
- Ne pas négliger les futurs usages des habitats. La préparation et la mise en oeuvre d'un projet sont tellement exigeants et chronophages que l'après est parfois moins bien préparé

Plus spécifiquement, on note le sujet de l'adéquation des solutions d'habitat aux personnes en situation de handicap :

- Pour Grand Lyon Habitat qui a acheté un immeuble à un promoteur et qui n'était donc pas maître d'ouvrage, il a fallu adapter certains logements
- Pour le projet HabitTED dans le Nord, il a fallu former du personnel sur l'autisme car les SAD du secteur ne connaissaient pas suffisamment les problèmes liés à l'autisme. Au départ, la mise en place des services a été plutôt valorisante pour le personnel qui pouvait assurer une soirée ou un samedi toute la journée à la résidence, plutôt que de passer d'un domicile à un autre en permanence. Mais les SAD connaissent un turnover important de leur personnel donc la question de la formation se repose régulièrement

> **Quid de « l'après » ? Réajustements, pérennisation, menaces, suivi...**

Les témoins constatent qu'il n'est pas rare que la dynamique s'essouffle une fois les locataires installés. Les rotations du personnel et des locataires peuvent jouer sur les notions de partage et de solidarité qui font partie intégrante du projet initial (ex. résidence « Victoria » à Lyon 8^e). Il faut en particulier veiller à ne pas épuiser les équipes pour pérenniser les projets... et écarter le risque de tomber dans des logements banalisés.

D'où quelques conseils à retenir pour les projets futurs :

- Avoir un portage fort et au moins un acteur local parmi les partenaires
- S'inscrire dans une démarche collaborative pour bien mobiliser l'ensemble des intervenants. « *Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin* »
- Penser à faire des évaluations régulières de l'ensemble de l'écosystème, auprès des personnes en situation de handicap, des bailleurs, mais aussi des personnes valides dans le cas des logements « tout public »
- Conserver le cadre, les règles qui permettent de pérenniser l'usage de l'immeuble
- Ne pas négliger l'impact du facteur humain (« *il est très souvent sous-estimé par rapport aux caractéristiques techniques* ») :
 - Financer un poste chez le bailleur pour pouvoir faire vivre les projets, coordonner les acteurs, mettre en place l'évaluation, en tirer les enseignements et les ajustements nécessaires... voire reproduire le modèle ailleurs
 - Aider les personnes à l'initiative du projet à « lâcher leur bébé », surtout quand il s'agit de parents. Leur place et leur rôle, vis-à-vis du projet mais aussi de leur enfant, doivent être questionnés : quand doivent-ils s'arrêter ? Jusqu'où accompagner l'autonomie ? « *Aucun adulte en situation de handicap qui prend un appartement n'a envie de voir ses parents tous les soirs... mais les services doivent être à la hauteur et le coordinateur sur place doit assurer un suivi adéquat des locataires ! Cela fait partie des réajustements nécessaires une fois les locataires installés* »
 - Accompagner en amont les usagers vers l'autonomie, « *même quand les personnes handicapées sont partantes, franchir le cap est difficile* »
 - Accompagner les usagers en place : « *Mettez à disposition un espace collectif dans une résidence sans accompagnement... il est fort probable qu'il ne s'y passe rien* »
- Pour les collectivités, continuer à mener une politique volontariste : « *avancer projet par projet, les modèles se dessinent tout doucement* »



ÉCHANGES AVEC LA SALLE



MUTUALISATION DE LA PCH

> Existe-t-il un cadre légal pour la mutualisation des aides ?

Le CIH (comité interministériel du handicap) a défini un cadre, mais « *ce n'est pas tout à fait au point* ». L'ensemble des personnes concernées doivent être éligibles à la PCH. Si une ne l'est pas, elle doit accepter de participer au pot commun car elle va profiter de la mutualisation des aides. Sur des projets nouveaux, l'ensemble des demandes sont déposées en même temps et la MDPH est vigilante à ce qu'un projet concerne des profils un peu similaires en termes de handicaps.

> La mutualisation des aides est plus complexe dans les cas du handicap psychique, des troubles autistiques, de la trisomie 21...

« *Il me semble qu'il y a pas mal de choses à revoir, concernant le syndrome autistique et tout son spectre. Je sais qu'il est très difficile pour la MDPH d'estimer les besoins en aide humaine de personnes qui pour certaines travaillent, d'autres prennent les transports en commun sans souci, quand d'autres sont incapables de s'organiser seules. C'est un handicap classé parmi les handicaps invisibles, il y a encore beaucoup de choses à revoir ou à réfléchir sur ce type de handicap avec la MDPH et les institutions nationales* » explique une représentante de l'Union régionale autiste.

Cela vient du fait que la grille a été faite pour le handicap moteur, elle n'est pas adaptée pour les personnes atteintes de troubles autistiques, de trisomie 21, ou d'autres handicaps... : « *Tant qu'on n'aura pas réglé cette question de fond, on sera obligé de composer avec notre interlocuteur des collectivités* ».

Concernant la question du financement d'un coordinateur au sein d'une solution d'habitat, il apparaît que financer un poste pour 10 personnes en situation de handicap est moins coûteux que de financer des foyers pour chacune. La question économique avait été explorée par l'Union régionale autiste. Travaillant actuellement sur un projet d'habitat partagé qui fonctionnerait grâce à la mutualisation des PCH de personnes en situation de handicap psychique, la Coordination 69 soins psychiques et réinsertion partage ces constats : « *nous avons des freins sur l'obtention de la PCH. Vous parlez des grilles, nous sommes confrontés aux mêmes choses, et sommes en discussion avec la MDPH sur ces questions-là. Il y a la question du logement financé par les personnes. De nombreux bailleurs sont partants et prêts à nous suivre. Mais nous achoppons sur le financement de ce temps de coordination qui fonctionne sur d'autres types de handicap. Alors qu'effectivement, cela est beaucoup moins cher que de placer des personnes en foyers de vie ou en foyers médicalisés* ».

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

PÉRENNISATION DES PROJETS : QUELS SONT LES FACTEURS CLÉS ?

L'accompagnement des personnes en situation de handicap est la clé. Certains projets ont vu partir des personnes, peut-être en raison de cela. À l'inverse, « *dans le projet HabITED, les personnes sont parties en vacances ensemble, ont fait différentes activités qui leur ont permis de faire connaissance. Cela fait partie de la réussite du projet* » souligne l'URAFRA.

Le **rôle du coordinateur** est de nouveau souligné : il est essentiel pour organiser, évaluer et suivre le dispositif.

Pour un représentant de la Métropole de Lyon, l'idée n'est pas d'accompagner tous les projets mais de se lancer dans **une vraie démarche partenariale reposant sur des engagements de toutes les parties prenantes**. On ne peut que saluer la diversité des projets et le succès de l'habitat inclusif, qui fait partie d'ailleurs du Projet Métropolitain des Solidarités ou PMS (<https://www.grandlyon.com/projets/projet-metropolitain-des-solidarites.html>).

La gestion des logements peut s'avérer complexe : « *sanctuariser les logements destinés aux personnes en situation de handicap* », voire les autres logements dans le cadre d'une résidence mixte où on veut conserver la même proportion d'étudiants, de personnes âgées, etc. Mais le changement de locataires peut « perturber » l'esprit d'un projet : le bailleur ne doit pas relouer à quelqu'un qui ne correspond pas au dispositif, ni laisser un logement vide, alors que les listes d'attente existent. La « Charte de solidarité » utilisée par le DomiGHP sur Lyon 8^e contribue à montrer que ce projet est singulier.

RELATIONS LOCATAIRES EN SITUATION DE HANDICAP ET BAILLEUR : POURQUOI FAUDRAIT-IL NÉCESSAIREMENT UN INTERMÉDIAIRE ?

Un participant souligne qu'il n'y pas de différences entre des locataires valides et en situation de handicap : pas plus de problèmes en termes de dégradation, de paiement, etc. « *Le locataire en situation de handicap est globalement un bon client* ». Et pour les gros bailleurs, le risque paraît minime s'il ne concerne que 15 logements sur les 10 000 du bailleur... **Pourquoi ne pas essayer d'aller davantage dans le droit commun ?**

L'intermédiation locative permet de sécuriser les logements destinés aux personnes en situation de handicap et de **garantir le fléchage de ces logements** vers des personnes qui ont en besoin. « *Elle permet d'écarter le risque de retour du logement dans le pot commun* » explique un participant.

Mais la loi a évolué, et **les bailleurs pourront à présent faire de la discrimination positive et flécher des appartements adaptés** pour des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées. Monsieur « lambda » ne pourra plus occuper un logement adapté juste parce que la commission d'attribution du logement l'a décidé.



PROPOS CONCLUSIFS, par Jean Jallaguiet

Accompagnant divers projets d'habitat dans le cadre de son travail, Jean Jallaguiet constate que les trois expériences présentées ont permis d'aborder la plupart des difficultés et des opportunités offertes par ces démarches.

Il met l'accent toutefois sur l'importance de « *ne pas se priver d'élargir le champ du possible* » : les porteurs de projet d'habitat inclusif ou intergénérationnel doivent voir avec leurs partenaires, la collectivité locale, la commune, si d'autres démarches en cours peuvent venir s'imbriquer à leur projet, l'enrichir... « *qu'il s'agisse d'une maison de quartier, d'un jardin, d'une médiathèque, d'un chemin accessible... il y a souvent des opportunités à saisir pour imbriquer les projets et penser plus globalement un projet de quartier* ».

Enfin, une fois l'opération montée, la mise en opérationnalité avant ouverture est un temps incontournable : celui où l'on essaie de faire du lien, de rassembler les habitants, les voisins, les futurs habitants... Cette ultime démarche est essentielle et fera que le projet montera en charge peut-être plus rapidement que prévu : « *La question des murs est une chose, mais l'humanité est la plus importante* ».

Gihp RHÔNE-ALPES
www.gihpra-asso.org
roxane.ruiz@gihp-rhonealpes.org
s.molnacruiz@grandlyonhabitat.fr

Roxane RUIZ, responsable associatif - 04 78 24 27 30
Sylvain MGLINA KRIZ, Chargé de développement handicap
Vieillessement, Présidente - 04 78 81 54 73

DOMIGIHP un habitat différent, des services pour tous
ULS Unité Logements et Services, associé à un service intergénérationnel

Permanence d'auxiliaires de vie 24h/24 pour 10 personnes en situation de handicap moteur grandement dépendants et autonomes

Animation intergénérationnelle pour l'ensemble des locataires de l'immeuble

10 PERSONNES AUTISTES en situation de handicap moteur (dont 5 personnes dépendantes)

75 ANS d'âge moyen des résidents

Des logements accessibles disséminés dans un complexe d'habitation ordinaire et regroupés appartenant à Grand Lyon Habitat, chaque logement de l'ULS est adapté et relié au local du service au rez-de-chaussée pour que l'intervenant à domicile puisse intervenir à tout moment, en dehors des heures d'aides individuelles prévues. Basées sur les valeurs fondatrices du réseau Gihp, les ULS permettent ainsi à des personnes en situation de grande dépendance de vivre autonomes à domicile en toute citoyenneté.

Le partenariat avec Grand Lyon Habitat permet d'ajouter une valeur ajoutée de « Vivre ensemble » au sein de l'immeuble et permet ainsi à tous, de participer à la vie de leur immeuble.

OBJECTIFS
Permettre à des personnes en situation de grande dépendance de passer vite à domicile tout en bénéficiant d'un service pouvant répondre à l'ensemble de leurs besoins tout au long de la journée et tout en étant intégrés au « Vivre Ensemble » très prégnant dans cet immeuble.

PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE
Partenariat avec Grand Lyon Habitat (DLH) à partir de 2008 après une présentation globale du projet et association du Conseil Départemental dans la phase de mise en œuvre de la mutualisation de la PCN (Prédiction de Compensation du Handicap).

ÉTAT D'AVANCEMENT
Livraison en Juin 2012

PERSPECTIVES
Modèle de type d'habitat et reproduire l'expérience.

PARTENARIATS MIS EN ŒUVRE
Partenariat lors de la construction des logements et de la construction juridique : rencontres régulières depuis la mise en place du service.

TI'HAMEAU
www.ti-hameau.com
henri.le-pargneux@ti-hameau.com
Henri LE PARGNEUX, dirigeant - 06 87 85 97 09

AutonomE
Vivre et Travailler... comme tout un chacun !
Personnes autistes Asperger

15 EMPLOIS
15 APPARTEMENTS INDIVIDUELS
D'un des 15 appartements, un est réservé à un jeune (20-30 ans) en situation de handicap.

LE PROJET...
Partant du constat qu'il est difficile pour des personnes autistes Asperger de se loger et travailler, alors même que les deux sont étroitement liés (comment financer son logement quand on ne travaille pas ? Comment travailler si vivre chez ses parents est une « obligation » et restreint dans les lieux de travail possible ?), le projet AutonomE, à pour ambition de proposer une solution d'habitat qui favorise logement et vie professionnelle. Au sein d'une résidence d'une cinquantaine de logements, une quinzaine d'appartements sera réservée à des personnes autistes Asperger et leurs familles, les autres à des personnes neurotypiques « ordinaires ». Ces personnes autistes ont un travail en recherchant un, ou sont étudiantes et donc prochainement concernées par la recherche d'un travail et d'un logement.

UN PEU DE METHODE...
À l'origine du projet, trois associations, Acteurs pour l'Autisme Asperger, A l'Échelle Autisme Asperger et la Fabrik Autisme et Habitat, ont décidé de lancer une étude de faisabilité pour définir les conditions de réalisation d'un tel projet. Elles ont notamment fait appel à Bruno Wéber, chercheur au CNRS sur les questions d'autisme, et à Henri Le Pargneux, dirigeant de TI'Hameau, pour mener à bien cette étude et prendre en charge dans un deuxième temps la réalisation opérationnelle du projet, en fonction des conclusions de cette étude. Un groupe de pilotage d'une dizaine de personnes a été constitué : associations, personnes autistes, proches, entreprise spécialisée des questions d'habitat pour personnes en situation de handicap, professionnels de santé... Un lien particulier existe avec des professionnels canadiens, en partie sur les questions de bien-être, notamment de haut niveau et Asperger.

Un questionnaire d'une cinquantaine d'items a été élaboré l'été 2017 et a donné lieu à 100 réponses de personnes autistes Asperger et de proches.

Extrait des réponses :
Proximité des moyens de transports

Caractéristiques des logements

Même si le type d'emplacements restreints à préciser, il est d'ores et déjà prouvé la possibilité de travailler sur place (télé-travail comme ingénieurs, administratifs...) et à proximité immédiate (commerces...).

LE CALENDRIER.
La première partie de l'étude de faisabilité a démarré au printemps 2017 et se poursuivra jusqu'au premier trimestre 2018. Des recherches de partenariat vont démarrer auprès des collectivités, d'entreprises, de promoteurs et d'investisseurs pour mener la phase plus concrète de réalisation. La localisation du projet est envisagée sur le territoire de l'agglomération lyonnaise.

ALLP
www.allp-sante.com
samsah@allp-sante.com
Espace LAMIC (AMH) - 200 Boulevard de Samsah - 69520 Allp - 04 78 51 61 60

Logements de transition SAMSAH ALLP
Proposer une solution adaptée aux usagers afin de se projeter vers un logement autonome
Personnes en situation de handicap moteur et respiratoire

5 PERSONNES ACCOMPAGNÉES
OUVERTURE JUIN 2012
2 LOGEMENTS

OBJECTIFS
- Répondre aux difficultés des usagers du SAMSAH de Lyon pour trouver un logement adapté et accessible à leur handicap
- Donner du temps à la personne en situation de handicap d'évaluer sa capacité à vivre seule et l'accompagner dans l'apprentissage de l'autonomie

Soutenu d'assurer sa vocation associative, le groupe Allp a décidé d'apporter une aide supplémentaire aux personnes en situation de handicap, en leur offrant, grâce à ses deux logements de transition implantés dans le 6ème arrondissement de Lyon, une solution adaptée permettant de se projeter vers un logement autonome.

Les logements de transition inaugurés en juin 2012, répondent à un double objectif : d'une part, pallier aux difficultés des usagers du SAMSAH de Lyon pour trouver un logement adapté et accessible à leur handicap dans le parc immobilier social ; d'autre part, donner du temps pour l'évaluation de leur capacité à vivre seuls. Ce temps pouvant être fondamental après de longues périodes de séjours hospitaliers, de vie en établissement ou en famille.

Le SAMSAH de l'Allp est locataire de ces logements et les sous-loue pour une durée de 12 à 18 mois, le temps nécessaire à la mise en œuvre du projet de vie de la personne. Pendant cette période, l'usager bénéficie des prestations habituelles apportées par l'équipe pluri disciplinaire du SAMSAH qui peuvent être également maintenues à sa sortie si cela s'avère utile.

La mise en œuvre de ce projet a été possible grâce aux soutiens de plusieurs partenaires : Grand Lyon Habitat qui a pu proposer des offres adaptées en centre-ville ainsi que le groupe APAD, et la Banque Populaire qui, par le biais du programme régions 2011, ont participé financièrement aux aménagements spécifiques (domotique, rail au plafond). Aujourd'hui ces deux logements sont occupés et depuis leur création ils ont accueilli trois personnes qui ont pu accéder à leur propre logement autonome. Ce dispositif est donc porté par ALLP avec le soutien, notamment, de la Métropole de Lyon et de TARIS.

* SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

PARTENARIATS MIS EN ŒUVRE
APAD, ARS, GRAND LYON HABITAT

Comprendre le circuit de la demande de logement

Coordination & Animation :

Roxane RUIZ, Responsable associative, GIHP Rhône-Alpes

Anne SALVI, Chargée de mission accès au logement/DSHE,
Métropole de Lyon

Animation **Jean JALLAGUIER**, Conseiller technique, URIOPSS Rhône Alpes

(Union régionale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux)

La rencontre d'une offre de logement adapté et d'un demandeur de logement en situation de handicap ne va pas de soi. Cette difficulté est partagée par tous les maillons de la chaîne du logement.

Cette table-ronde proposait de mieux comprendre le circuit de la demande de logement et d'approfondir les questions suivantes : quels obstacles faut-il lever pour fluidifier et rendre plus lisible le circuit de la demande de logement ? Quelles sont les difficultés rencontrées par chacun des acteurs de ce circuit ? Comment améliorer cette mise en relation de l'offre avec la demande ?

Différents intervenants ont partagé leurs points de vue complémentaires :

Myriam JOUFFRE,

Assistante sociale, SESVAD (Services spécialisés pour une vie autonome à domicile) de l'Association des Paralysés de France

Nathalie BURLET,

Directrice de la Clientèle, Est Métropole Habitat (bailleur social)

Philippe LAYEC,

Administrateur, Chambre Lyonnaise de la Fédération des Promoteurs Immobilier (FPI), directeur régional de Spirit Immobilier

Xavier ROBERT,

Chef de service, Accueil et maintien dans le logement, Délégation Développement Solidaire, Habitat et Éducation, Direction de l'Habitat et du Logement, Métropole de Lyon.





De gauche à droite : Myriam Jouffre, Xavier Robert, Jean Jallaguiet, Philippe Layec et Nathalie Bulet

Quelques données de cadrage sur la demande locative sociale sur le territoire métropolitain

par Xavier Robert, Métropole de Lyon

« On ne peut que dresser le constat qu'il n'est pas aisé d'avoir un logement adapté. Une des grandes difficultés, partagée par tous les maillons de la chaîne du logement, est celle de l'accordage entre une offre de logement adapté qui se libère et un demandeur de logement en situation de handicap qui correspond ». Ces propos introductifs de Xavier Robert témoignent du défi à relever par les acteurs du circuit de la demande de logement.

D'après le fichier commun de la demande locative sociale du Rhône et de la Métropole de Lyon en 2016 :

- Les demandes de logements sociaux s'élevaient à 65 860 et ont conduit à 12 000 attributions
- Les personnes en situation de handicap représentent 6 % des demandeurs sociaux, soit près de 4000 demandes
- Parmi ces 4000 demandes, 1 980 personnes cochent le handicap comme premier motif de la demande, et le reste comme second ou troisième motif, associé à des raisons de santé, logement trop petit, trop cher, vétuste, problèmes d'environnement ou de voisinage, décohabitation...
- Un peu plus de 5000 demandeurs déclarent comme ressource l'Allocation d'adulte handicapé (AAH) ou l'allocation d'éducation d'enfant handicapé (AEEH).

Xavier Robert appelle à être vigilant sur la qualité du remplissage des dossiers pour ne pas freiner le traitement de la demande. Il pointe un cas fréquent : avoir coché la case « *rechercher un logement adapté au handicap* » mais ne pas compléter l'annexe renseignant le type de handicap et la nature des adaptations incontournables. Plus de la moitié de ceux qui remplissent cette annexe déclare un handicap moteur, 15 % un handicap sensoriel. Enfin, 80 % déclarent avoir un handicap reconnu par la MDPH.

En 2016, 198 appartements ont été affectés à ceux qui avaient coché le handicap comme premier motif.

Extrait du document de demande de logement social : Cerfa N°14069*02 et annexe pour le handicap

Complément à la demande de logement social
Logements adaptés au(x) handicap(s)

cerfa
N°14069*02

Un questionnaire doit être renseigné pour chacune des personnes (demandeur, conjoint ou co-titulaire du bail, personnes fiscalement à charge) dont le handicap nécessite un logement adapté à leur situation.

Le demandeur de logement social

Nom : _____
 Prénom : _____

Cadre réservé au service Numéro de dossier : _____

La personne handicapée

Votre date de naissance : _____

Votre handicap est-il reconnu par la Maison départementale des personnes handicapées ? Oui Non

Si vous êtes en contact régulier avec un référent de la Maison départementale des personnes handicapées ou un travailleur social ou une association (d'aide aux personnes handicapées ou d'aide à domicile), merci d'indiquer son nom et ses coordonnées professionnelles :

Nom : _____
 Adresse : _____
 Téléphone : _____
 Mail : _____

S'il s'agit d'un organisme, avez-vous été domicilié auprès de lui ? Oui Non

Renseignements concernant votre handicap :

Nature du handicap	Moteur <input type="checkbox"/>	Sensoriel <input type="checkbox"/>
	Membre(s) supérieur(s) <input type="checkbox"/>	Déficience auditive <input type="checkbox"/>
	Membre(s) inférieur(s) <input type="checkbox"/>	Déficience visuelle <input type="checkbox"/>
Autre <input type="checkbox"/> Merci de préciser : _____		

Votre handicap est-il ? Stabilisé Evolué

Besoins en aides techniques

Aucune	Fauteuil roulant manuel	<input type="checkbox"/>
Canne, Béquille	Fauteuil roulant électrique	<input type="checkbox"/>
Déambulateur	Autres aides techniques (merci de préciser) : _____	
	Liège personne	<input type="checkbox"/>
	Li médicalisé	<input type="checkbox"/>

Capacité à monter des marches

Impossible	1 étage	<input type="checkbox"/>
1 à 3 marches	Plus d'un étage	<input type="checkbox"/>

Tiers personne

Présence d'une tierce personne (aide à domicile, aide soignante, veille de nuit)	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

Renseignements concernant le logement :
 Merci de préciser les équipements dont vous avez impérativement besoin :

Baignoire adaptée Douche sans seuil Chambre avec une tierce personne (aide à domicile, aide soignante, veille de nuit)

WC avec espace de transfert Ascenseur Place de stationnement accessible et de largeur adaptée (3m30)

Avez-vous des besoins particuliers quant à la localisation du logement et à son environnement (ex : besoins de services de santé de proximité) ?

Autres besoins, précisez : _____

Motif de votre demande. Numérotez par ordre d'importance (1,2,3) vos 3 principaux motifs.

Sans logement ou hébergé ou en logement temporaire	Logement trop cher	Mutation professionnelle
Démotion	Logement trop grand	Rapprochement du lieu de travail
Logement non décent, insalubre ou dangereux ou total inadapté à l'habitation (pave, sous-sol, garage, combles, cabane...)	Divorce, séparation	Rapprochement des équipements et services
Logement repris ou mis en vente par son propriétaire	Décohabitation	Rapprochement de la famille
En produits d'épuration	Logement trop petit	Accès à la propriété en difficulté
En jugement d'expulsion, date du jugement :	Futur mariage, concubinage, PACS	Autre motif particulier (précisez) :
Violences familiales	Ragroupement familial	
Handicap	Assistant(e) maternel(le) ou familiale	
Raisons de santé	Problèmes d'environnement ou de voisinage	

Le logement que vous recherchez

Appartement Maison Indifférent Souhaitez-vous un parking ? Oui Non

Type de logement (maxi 3 items au total) : Chambre T1 T2 T3 T4 T5 T6 et plus

Acceptez-vous un logement en rez-de-chaussée ? Oui Non Acceptez-vous un logement sans ascenseur ? Oui Non

Montant maximum de la dépense de logement (oyer + charges) que vous êtes prêt(e) à supporter : € _____

LOCALISATION SOUHAITÉE

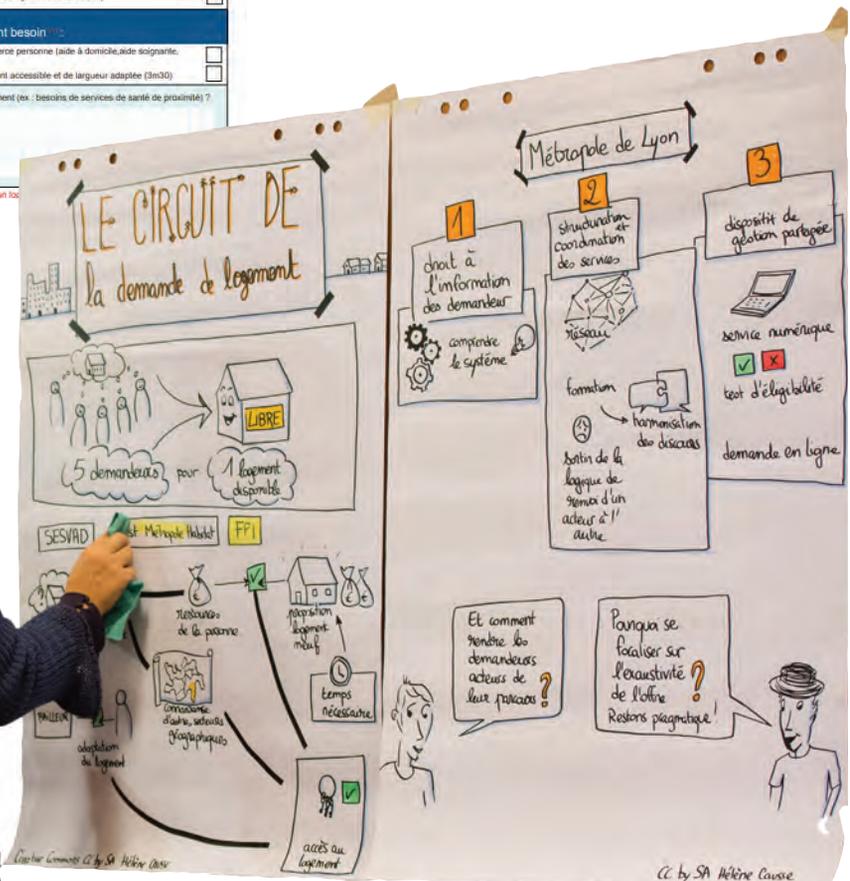
Communes souhaitées : _____ Arrondissements) ou quartier(s) souhaité(s) :

Choix 1 : _____
 Choix 2 : _____
 Choix 3 : _____
 Choix 4 : _____
 Choix 5 : _____
 Choix 6 : _____
 Choix 7 : _____
 Choix 8 : _____

Acceptez-vous que votre demande soit élargie aux autres communes de l'agglomération (communauté urbaine ou d'agglomération ou de communes) ? Oui Non

Si vous-même ou l'une des personnes à loger est handicapé(e) et si le logement que vous recherchez doit être adapté à ce handicap, cochez la case et remplissez le complément à la demande prévu à cet effet.

(1) : plus le nombre d'équipements impératifs sera important, plus il sera difficile de trouver un logement adapté.



L'expérience d'une association accompagnant les personnes en situation de handicap

par Myriam Jouffre, Association des Paralysés de France

Le SESVAD est un dispositif d'accompagnement en faveur des personnes en situation de handicap moteur et/ou cérébro-lésées vivant à domicile sur le territoire Est de Lyon. Il propose différents services d'accompagnement social et médico-social, des services pour les aidants, etc.¹²

Myriam Jouffre témoigne ici d'une expérience de **service d'accompagnement à la demande de logement**, développée au sein du SESVAD. Son objectif est de fluidifier le parcours des personnes en situation de handicap afin qu'elles accèdent à un logement le plus rapidement possible. Elle pointe plusieurs difficultés : le nombre limité de logements adaptés, le besoin de places en hébergements temporaires occupés par des personnes attendant un logement adapté, la faiblesse des ressources financières des demandeurs principalement bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé ou encore le renvoi par les bailleurs vers des programmes neufs en cours de construction avec des délais d'attente entre 12 et 18 mois ou qui posent des problèmes d'accessibilité financière (loyer plus élevé dans le neuf).

Un des enjeux de cet accompagnement est de travailler sur les représentations du logement, celles des bailleurs et celles des demandeurs, qui peuvent être des freins à l'accès au logement. Auprès des demandeurs, il faut faire en sorte que la personne dépose une demande « réaliste » : *« la représentation du logement idéal dans le secteur rêvé, avec transport, commerces, etc. doit se confronter à la réalité de 12 000 attributions pour 65 000 demandes »*. Premier principe de réalité : la demande doit porter au minimum sur trois communes. Cela demande de travailler avec la personne sur le secteur, notamment lorsque la personne n'en connaît qu'un.

« Le but est de faire évoluer les représentations des demandeurs, de montrer qu'il peut aussi avoir des transports adaptés et des commerces adaptés sur d'autres secteurs. On échange aussi sur ses attentes et besoins et on va chercher des compromis : par exemple faire des essais de bain avec des ergothérapeutes, visiter des logements en amont ».

Avec les bailleurs, un dispositif d'échange a été mis en place via une fiche expliquant la situation et les besoins de manière détaillée. Le travail porte là aussi sur les représentations de ce qu'est un logement accessible. Trop souvent encore, des logements sont dits adaptés pour les PMR mais il y a des marches pour entrer dans l'immeuble, l'ascenseur est trop petit pour rentrer avec un fauteuil, il y a une baignoire alors que la personne ne peut utiliser qu'une douche au sol, etc. Le lien avec les bailleurs permet de travailler sur ce décalage, d'échanger pour faire avancer la demande et parfois de trouver des compromis pour obtenir un logement plus rapidement. Comme le souligne Myriam Jouffre, *« tout le monde a envie que l'accès au logement se fasse le plus facilement et le plus rapidement possible. Ce travail d'accompagnement nous semble essentiel pour faciliter cet accès »*.

12. Services proposés : SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Sociale pour Adultes Handicapés) - SAVS Est Villeurbanne (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) - Habitat Service - Garde Itinérante de Nuit - Fenottes (Service de répit aux aidants familiaux) - SAVS Sud Ouest St Genis Laval - SSIAD Villeurbanne (Service de Soins Infirmier A Domicile)

L'expérience d'un bailleur

par Nathalie Bulet, Est Métropole Habitat

Une des difficultés majeures pour les bailleurs est celle de faire correspondre un logement adapté au ménage en situation de handicap qui en a besoin. Sur les 16 000 logements gérés par Est Métropole Habitat, la moitié est du logement social. C'est le bailleur qui va chercher dans le fichier commun le profil adapté au logement. Commence alors *« une véritable course contre la montre car l'enjeu est de réduire le plus possible la vacance sachant que le délai de préavis est d'un mois »*. Cette situation s'est beaucoup améliorée ces dernières années. En 2017, à Est Métropole Habitat, les délais de remise en location étaient de 45 jours, sauf lorsque des travaux d'adaptation étaient nécessaires avant de relouer. Effectivement, le bailleur doit être vigilant pour n'entreprendre des travaux d'adaptation que si le logement est accessible a minima afin d'éviter à tout prix *« les situations évoquées d'un logement adapté mais pas accessible »*.

Sur les programmes neufs, la situation est un peu moins tendue même s'il y a moins de logements. Dans une opération courante, Est Métropole Habitat réserve à peu près 10 % de logements sociaux sur son propre contingent, les autres logements étant réservés par divers acteurs (Métropole, préfecture, Action logement, etc.).

« Les délais sont plus courts parce qu'il est plus aisé d'identifier rapidement les ménages. Il est aussi possible d'attendre si le ménage n'est pas encore en capacité d'accéder au logement social immédiatement ».

La moindre accessibilité financière du neuf est une vraie difficulté mais qui se discute car *« si les prix du loyer sont plus importants que sur le tout-venant, souvent les ménages sont solvabilisés par l'APL. Sujet brûlant pour le secteur... »*.



L'expérience d'un promoteur immobilier

par Philippe Layec, Spirit Immobilier

Pour Philippe Layec, les promoteurs immobiliers ont « *un rôle d'entrepreneur citoyens* » à jouer. À ce titre, la question du logement adapté est une préoccupation centrale. À Spirit Immobilier, tous les logements actuels respectent la réglementation PMR. Si c'est une bonne évolution, elle reste insuffisante. Il y a une dizaine d'années, le promoteur a commencé à réfléchir à l'adaptation du logement aux personnes âgées vieillissantes. Suite à des enquêtes auprès de panels d'acquéreurs potentiels, la démarche s'est heurtée au constat de la difficulté qu'avaient ces derniers à se projeter dans leur vieillissement. Finalement, c'est la rencontre avec Vivalib, société spécialisée sur l'adaptation des logements pour les personnes vieillissantes ou en situation de handicap qui a relancé la réflexion. Deux opérations tests sont en cours : l'une à Vaise, dans le neuvième arrondissement de Lyon, et l'autre à côté d'Aix-les-Bains. « *Ces expérimentations sont autant sources de satisfaction que de frustration.* »

En cours de construction, le programme sur Vaise, « Jardins sur Saône », comprend 10 logements évolutifs et adaptés aux personnes âgées vieillissantes sur les 180 logements du programme. Des appartements T2 et T3 ont été conçus spécialement avec des portes et circulations larges, des volets roulants électriques, un système de domotique, l'ouverture de toutes les portes vers l'extérieur, une salle de bain dimensionnée pour fonctionner avec un lit douche à l'italienne, une chambre vaste pouvant recevoir un lit médicalisé. Les logements sont à proximité des commerces et des transports et l'accessibilité a été pensée de l'espace public au logement. Cinq logements sont en accession directe et cinq autres en locatif social avec le bailleur Cité Nouvelle.

Plusieurs difficultés sont évoquées :

- **Le financement du surcoût des aménagements** qui est lissé dans le bilan et n'est pas à la charge des acquéreurs. Des subventions auprès de partenaires sont recherchées pour participer à cette prise en charge : pour le locatif social, un accord avec Apicil a permis de le financer mais le modèle économique est plus compliqué pour la partie en accession.
- **L'occupation des logements adaptés par des personnes vieillissantes.** Avec le bailleur social, l'adéquation devrait se faire mais il semble que cela soit beaucoup plus difficile pour la partie accession.
- **La difficulté de faire rencontrer l'offre et la demande.** « *La demande est là, nous créons l'offre mais comment faire le lien ? Nous avons rencontré différents acteurs associatifs, hospitaliers, pouvoirs publics pour les informer de notre programme. Aujourd'hui, ces cinq logements en accession sont vendus et un seul a été acquis expressément pour une personne vieillissante. Pour les quatre autres, ce n'est pas certain de trouver des locataires qui correspondent.* »

Autre constat : les aménagements PMR profitent à tous, comme la suppression dans l'ensemble des logements, du ressaut entre la terrasse et le logement. De même, les appartements adaptés aux problématiques du vieillissement le sont aussi pour certaines pathologies. Fort de ces expériences, Spirit Immobilier développe d'autres projets et poursuit sa réflexion sur la manière de simplifier l'offre d'habitat et la rencontre entre offre et demande. Une structure centralisant les demandes serait-elle pertinente ?

L'expérience de la Métropole de Lyon

par Xavier Robert, Métropole de Lyon

La Métropole est de plus en plus positionnée comme une autorité organisatrice en matière de logement. Xavier Robert expose la manière dont la Métropole de Lyon a répondu à l'instauration d'un droit à l'information du demandeur de logement par la loi de 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR). La loi a aussi conduit la Métropole à instaurer un Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID). L'ambition est d'aller vers plus de transparence. Ce plan définit les orientations en matière de gestion partagée des demandes de logement social HLM et d'organisation de l'information du demandeur.

Il repose sur trois briques : l'information sur ce droit à l'information, l'accès à l'information et un dispositif de gestion partagée.

- **Informé** sur ce droit à l'information suppose d'améliorer la qualité de l'information et de l'accompagnement des demandeurs : les aider à qualifier leur demande, organiser un accueil et un suivi du demandeur dans les deux mois de sa demande pour faire le point et l'aider dans sa stratégie de recherche de logement.
- **L'accès à l'information** demande de travailler tant sur le contenu de l'information (processus d'attribution, critères, localisation du parc, etc.) que sur les modalités de délivrance de l'information. L'objectif est toujours d'aider le demandeur à mieux positionner sa demande. La Métropole s'est adossée sur des services déjà existants avec un enjeu de coordination de l'ensemble de ces dispositifs, d'harmonisation des pratiques et de professionnalisation des fonctions d'accueil. En 2013-2014, une enquête menée avec des clients mystères se présentant à différents guichets a montré à quel point les discours étaient composites et dans une logique de renvoi entre les différents guichets. Cette situation était source d'insécurité pour les demandeurs et d'inefficacité du système puisque les personnes multipliaient les sources d'information pour vérifier l'information reçue. Le principe de l'organisation actuelle est plutôt celui du modèle de l'aéroport : un guichet unique capable de renseigner sur différents domaines. Trois niveaux d'accueil ont été labellisés : un premier niveau de proximité (ADIL, CCAS, communes, etc.), un second niveau repose sur une organisation dédiée avec des bailleurs et des mairies en capacité d'apporter une réponse personnalisée (orientation, suivi de la demande dans les deux mois via un rendez-vous conseil de 45 minutes) et enfin un troisième niveau est dédié à l'accompagnement des publics en difficulté.
- **Le dispositif de gestion partagée** correspond au fichier commun de la demande sur la métropole depuis 2012. Ce dispositif concerne la définition de règles de gestion et l'élargissement d'informations partagées. C'est une étape supplémentaire d'une dynamique engagée depuis plusieurs années et qui a abouti au numéro unique de la demande, au formulaire unique, au partage des pièces justificatives entre services.

« Désormais l'ambition est d'aller plus loin dans cette approche en partageant les événements : savoir si tel demandeur a une proposition de logement, l'ordre de sa situation dans l'attribution de logements, s'il a obtenu logement, s'il est défini comme public prioritaire... Donc de travailler au repérage de la demande et à son adéquation. »



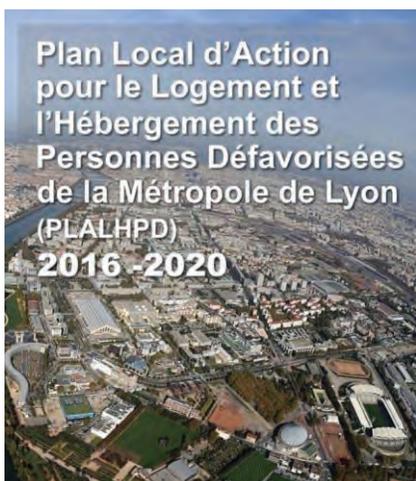
Le travail autour du PPGDLSID a conduit à la **création d'un portail d'information dédié au logement social** actif depuis le 16 octobre 2017 : <https://logementsocial69.fr>. C'est un projet partenarial porté par les membres de l'Association de gestion



du Fichier Commun du Rhône (AFCR). Se sont tout particulièrement impliqués dans la construction du portail : la Métropole de Lyon, ABC HLM, Action Logement, Grand Lyon Habitat, Immobilière Rhône Alpes, Lyon Métropole Habitat et la Ville de Lyon.

Les objectifs du portail sont principalement de :

- Faciliter les démarches des demandeurs de logement social, par exemple en permettant de réaliser un test d'éligibilité au logement social, de déposer sa demande ou son renouvellement via le site www.demande-logement-social.gouv.fr, d'envoyer des documents complémentaires en cas d'attribution, etc. Du côté de l'information sur l'offre, le site propose une cartographie recensant plus de 20 bailleurs et leur patrimoine. Les données sont disponibles par typologie de logements ou par bailleurs.
- Améliorer la transparence des démarches,
- Aider les demandeurs de logement social à cibler leur demande,
- Faciliter les contacts entre les demandeurs et les points d'accueil. Une carte permet ainsi de localiser les lieux d'accueil et d'informer sur les services rendus : "première information" pour avoir des renseignements sur la demande de logement social (obtenir un CERFA, savoir où le déposer...) ou prendre un rendez-vous pour un entretien conseil. Il est possible de prendre un rendez-vous en ligne et plus de 300 rendez-vous conseil ont déjà été pris. Ce sont principalement des lieux d'accueil de niveau 2 : le demandeur peut aussi se faire accompagner par les professionnels par exemple pour la prise de rendez-vous.



Deuxième élément de politiques publiques présenté par Xavier Robert : **le plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.**

Ce document-cadre organise collectivement l'accès et le maintien dans le logement des publics prioritaires ainsi que les politiques d'accueil, d'hébergement et d'insertion. Politiques de logement et d'hébergement sont pensées de manière articulée. Cet accord a été renforcé par la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté de janvier 2017. Il concerne 3300 logements gérés par l'ensemble des partenaires (services de l'État, Métropole, département, Caisse d'Allocations Familiales, collectivités territoriales, opérateurs associatifs, bailleurs sociaux...). Un logement sur quatre est désormais attribué au public prioritaire.

Cette notion de publics prioritaires couvre une diversité de situations. Ainsi, dans le cadre du Droit au Logement Opposable (DALO), la situation de handicap n'était pas un critère d'éligibilité automatique. Mais, la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté de 2017 a modifié le code de la construction et de l'habitation et considéré comme public prioritaire dans l'attribution des logements sociaux ou gérés par la puissance publique (Art. L.441-1 CCH) :

- a) les personnes en situation de handicap, au sens de l'article L.114 du code de l'action sociale et des familles, ou familles ayant à leur charge une personne en situation de handicap ;
- b) les personnes sortant d'un appartement de coordination thérapeutique mentionné au 9° de l'article L.312-1 du même code.

Deux démarches sont développées sur le territoire pour accompagner ces publics dans l'accès au logement : **la démarche Santé psychique et logement** et **la démarche en santé thérapeutique** qui ont permis l'accès à 40 logements par an. L'objectif est de 100 relogements par an.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE



> Une bourse au logement adapté en Isère

La direction foncière habitat de la Métropole de Grenoble a mis en place une bourse au logement adapté. Ce dispositif permet de mettre en relation l'offre à la demande de logements sociaux adaptés pour personnes à mobilité réduite. L'objectif est d'éviter à la fois la vacance des logements et leur occupation par des ménages qui ne sont pas en situation de handicap. Ce dispositif fonctionne essentiellement sur la ville centre mais a vocation à s'étendre à l'ensemble du territoire métropolitain et à être utilisée par tous les acteurs de la métropole. Une personne référente collecte l'ensemble des demandes non satisfaites transmises par les guichets d'accueil, mairies, le pôle habitat social de Grenoble, travailleurs sociaux, CCAS, conseil départemental, hôpital, associations et demandeurs eux-mêmes. Tous les deux, trois mois, cette liste est adressée à tous les réservataires de la métropole afin qu'ils complètent les propositions faites en commission d'attribution par les bailleurs directement, ou par les réservataires.

> Le territoire métropolitain se positionne-t-il sur le dispositif de location voulue ou choisie ? Est-ce que le logement adapté au handicap ne serait pas une bonne entrée en matière pour une réforme générale de l'attribution des logements en laissant aux personnes en situation de handicap la capacité d'évaluer elles-mêmes la pertinence de l'adaptation des logements disponibles à leurs besoins ?

Dans son volet sur la mixité sociale et l'égalité des chances dans l'habitat, la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté de 2017 encourage la « location voulue » qui consiste, pour un demandeur, à pouvoir se positionner sur des logements sociaux publiés et à être classé en fonction de critères de priorité connus. D'ici 2020, tous les bailleurs sociaux auront l'obligation de publier, notamment sur internet, les logements sociaux vacants.

Nathalie Burlet explique qu'EST Métropole Habitat expérimente effectivement ce dispositif de location choisie ou active sur une opération de démolition à Croix-Luizet (Villeurbanne) en lien avec la Métropole de Lyon. Sur le territoire métropolitain, 41 % des demandes de mutation le sont par des demandeurs déjà dans le parc social. Les ménages ont à leur disposition l'offre disponible, celle d'Est Métropole Habitat et les réservations de la Métropole. Cette expérimentation a vocation à se déployer dans l'ensemble du parc social après évaluation de ses effets. « Dans un premier temps, cette location active concernerait les demandeurs déjà locataires du parc social. L'idée serait de faire une sorte de "seloger.com". Cette démarche permet de placer réellement le demandeur au cœur de sa démarche et de fluidifier les parcours à l'intérieur du parc social. Nous espérons qu'Action



Logement rejoigne le dispositif. Donc oui, nous nous engageons sur la location active et espérons la déployer en 2018.»

> **La mise en relation de l'offre et la demande**

Cette location active nécessite des outils spécifiques de communication comme la bourse au logement ou des logiciels à l'instar du logiciel Bienvéo, site destiné aux personnes qui recherchent un logement social - à la location ou à l'achat – un local commercial, un stationnement, un terrain... Il est alimenté par les organismes HLM qui souhaitent mieux faire connaître leurs offres disponibles. Ce projet est porté par l'Union sociale pour l'habitat, qui regroupe l'ensemble des bailleurs sociaux en France. ABC HLM décline localement Bienvéo.

Dans la Drôme, le réseau Adalogis fonctionne bien alors que ce n'est pas le cas dans le Rhône, témoigne un participant.

Il est souligné que l'offre de logements adaptés peut aussi venir du privé (investisseurs et particuliers). Comment intégrer cette offre aux dispositifs déjà en place sur la Métropole ou le territoire grenoblois ?

Sur la Métropole, un collectif d'associations accompagnant les personnes en situation de handicap moteur développe un logiciel de demandes émanant de personnes accompagnées par des associations. La difficulté rencontrée actuellement est celle de la connaissance de l'offre. L'association est demandeuse de retour sur les dispositifs de collecte de l'offre, ainsi que d'échanges directs avec la Métropole et les bailleurs sur les territoires. Les acteurs présents du côté de l'offre, confrontés notamment à la multiplicité des acteurs du handicap, se disent intéressés par cette démarche d'autant plus si le collectif représente une part importante des acteurs. Ils seraient aussi intéressés de savoir si ce sont essentiellement des demandes en locatif ou s'il y a des demandes d'achat dont on parle moins. Or, un certain nombre de personnes souhaitent acquérir leur logement, viennent visiter les opérations d'aménagements en fauteuil mais la difficulté à se projeter est réelle et encore plus vive pour un achat sur plan.

Un participant en situation de handicap appelle au pragmatisme : *« J'ai l'impression qu'on se focalise sur une obligation d'exhaustivité pour que le demandeur puisse avoir connaissance de tous les logements, dans toutes les villes et tous les contextes. Oui, il y a des logements, il y en aura des vides et des trop-pleins, toujours. Le seul effort est de se mettre en relation, se passer le fichier, pour une collectivité de jouer les entremetteurs. Rechercher l'exhaustivité me semble une impasse. »*

En conclusion, Jean Jallaguié souligne que l'habitat inclusif appelle de nouvelles démarches : l'école de la vie autonome en est une et la mise en relation de l'offre et de la demande une autre. *« Cette question du circuit de la demande de logement mériterait d'être intégrée très en amont dans la construction des projets, et au plus tard au moment de cette phase de mise en opération avant ouverture. En tous les cas, c'est le plus tôt possible qu'il faut intégrer les habitants. Et travailler sur la communication et la mise en relation entre tous les acteurs. La vie, c'est souvent une question de bon sens. Rencontrez-vous, prenez vos coordonnées et espérons que ça matche ! »*

Du logement accessible au logement habité

Coordination

Damien PITIOT, Ergothérapeute, Métropole de Lyon

Coordination & Animation

Stéphane LENOIR, Coordinateur, GIHP national

Cette table-ronde proposait de croiser les regards de différents professionnels et usagers sur les notions de logement accessible, adapté et adaptable, et sur la notion d'habitat, qui exige une prise en compte fine des usages.

Se prêtant au jeu des questions/réponses, les différents témoins ont éclairé successivement le cadre réglementaire, les besoins des personnes en situation de handicap, l'accessibilité et la qualité d'usage du logement mais aussi de l'environnement.

Cédric LENTILLON,

Chef de l'unité Usages et performances du bâtiment, Cerema, est revenu plus spécifiquement sur les aspects réglementaires et les évolutions récentes

Arthur VALLET,

Ergothérapeute, Métropole de Lyon, a présenté l'approche de l'ergothérapie centrée sur les liens entre la personne et son environnement physique et social

Stephan COURTEIX,

Architecte et psychologue clinique, a détaillé les limites de la réglementation actuelle en matière de logement et sa difficile adéquation avec les besoins des personnes en situation de handicap

Jacques THIBERT,

Infirmier de la Fondation ARHM (Action Recherche Handicap et santé Mentale),

et **Salomon AZOR**, usager d'un appartement de l'ARHM, ont partagé l'intérêt de l'insertion par le logement et ses principaux freins

Juliette MAÎTRE,

Directrice de projet Aménagement durable et transition énergétique, Cerema, a présenté une méthode permettant de mesurer l'accessibilité et la qualité d'usage d'un quartier





De gauche à droite : Jacques Thibert, Salomon Azor, Arthur Vallet, Cédric Lentillon, Juliette Maître et Stéphane Courteix

Le point de vue réglementaire

par Cédric Lentillon, Cerema

Le Cerema est le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'environnement, un établissement public à caractères administratif créé en 2014 à partir de structures existantes : les Cete (centres d'études techniques de l'équipement), le Certu (centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques), le Cetmef (centre d'études techniques, maritimes et fluviales) et le Setra (service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements). C'est également un centre de ressources. Il a une expertise disciplinaire et intervient sur beaucoup de sujets : les infrastructures de transports, la mobilité, l'environnement, la transition énergétique, la prévention des risques, la ville, l'habitat et les bâtiments, la réduction des nuisances... «*La thématique de l'accessibilité est vraiment transversale à nos champs d'activité*» ajoute Cédric Lentillon. Le Cerema est sous la tutelle conjointe du Ministère de la cohésion des territoires et du Ministère de la transition écologique et solidaire. Il a son siège national et dispose aussi de plusieurs implantations régionales, pour une plus grande proximité avec les acteurs et les collectivités.

Qu'est-ce qu'un logement accessible ?

Un logement accessible est un logement atteignable, finançable et utilisable :

- **Atteignable.** Transport, espaces publics et voirie, et bâtiment forment la chaîne de déplacement qui doit permettre d'accéder au logement.
- **Finançable.** Or, la prise en compte des besoins des ménages et de leur diversité contribue à augmenter les coûts.
- **Utilisable.** La notion d'usage renvoie à l'interaction entre un individu, un espace construit et une activité. La qualité d'usage est la capacité à répondre aux besoins des occupants. «*Et il s'agit bien de considérer les usages des personnes et non de prescrire des usages*» précise Cédric Lentillon.

L'obligation de résultats doit donc prendre le pas sur l'obligation de moyens. Cette évolution est-elle visible dans la réglementation ?

La loi du 30 juin 1975 énonce des premières exigences (décret du 4 août 1980 et arrêté du 24 décembre 1980, modifié en 1982). La notion de logement adaptable est introduite progressivement par l'intermédiaire de «travaux simples». Elle n'est plus valable qu'exceptionnellement au regard de la loi de 2005 (décrets 2006 et arrêté du 1er août 2006, modifié en 2007).

- 1980 : «*adaptables par des travaux simples... travaux ne touchant ni aux structures ni aux gaines et réseaux communs du bâtiment et ne diminuant pas le nombre de pièces principales*».
- 2006 : «*lorsque la douche n'est pas installée dès l'origine, son aménagement ultérieur doit être possible sans intervention sur le gros oeuvre...*».

Comment les constructions sont-elles contrôlées ?

Il existe une mission de contrôle des règles de construction, à laquelle le Cerema participe. Elle est prévue par le Code de la construction : elle implique un tirage aléatoire sur les permis de construire et fait l'objet d'analyses et d'études statistiques.

Les principales non conformités constatées touchent les cheminements extérieurs (ex. ressaut non franchissable, pente trop importante, grille), les places de stationnement, l'atteinte des commandes (ex. hauteur), la circulation intérieure (ex. traitement des angles droits).

Quelles sont les références actuelles ?

Elles sont récentes avec les ordonnances de 2014 : le Code de la construction L.111.7 et R.111.17 et les arrêtés suivants :

- Arrêté du 24 décembre 2015 modifié (23 mars 2016) à propos des bâtiments d'habitations collectifs et des maisons individuelles lors de leurs constructions (1^{er} mars 2016).
- Arrêté du 14 mars 2014 fixant les dispositions relatives à l'accessibilité des logements destinés à l'occupation temporaire ou saisonnière dont la gestion et l'entretien sont organisés et assurés de façon permanente.

La solution d'effet équivalent a été introduite récemment. Il ne s'agit pas d'une dérogation : la solution doit respecter les objectifs de la réglementation et l'usage mais il peut s'agir d'une solution technique non décrite par la réglementation. Cela laisse la possibilité d'innover pour répondre aux usages.

Concernant les ascenseurs, un bâtiment de 4 étages et plus ou de plus de 15 logements au-dessus du rez-de-chaussée doit être **desservi par un ascenseur ou susceptible de l'être** (R.111-5).

Les travaux modificatifs acquéreurs signifient que les travaux d'adaptation avant la livraison doivent conjuguer : l'adaptation singulière (c'est-à-dire la prise en compte de besoins spécifiques ou d'un handicap particulier), le maintien du caractère visitable et le principe de réversibilité (tous les travaux faits doivent rester réversibles).

Le stationnement en copropriété doit garantir une place adaptée aux personnes qui en ont besoin et une place affectée aux parties communes et gérée par le syndic (décret du 28 avril 2017).



Les enjeux de l'adaptation du logement

par Arthur Vallet, Métropole de Lyon

L'objectif de l'ergothérapie est de maintenir, de restaurer et de permettre les activités humaines de manière sécurisée, autonome et efficace (définition de l'Association Nationale Française des Ergothérapeutes ou AFNE).

MÉTROPOLE DE LYON **GRAND LYON**
la métropole
www.grandlyon.com

Charte métropolitaine pour l'adaptation des logements « Vivre chez soi »

La Charte « Vivre chez soi » a vu le jour en 2010 et est le résultat de la volonté politique du Département du Rhône d'anticiper et de prendre en charge la question du vieillissement de la population d'une part, et celle du handicap (physique et psychique) d'autre part.

Portée par le Département avec l'appui du Groupe Apicil et en lien avec les bailleurs sociaux, les promoteurs et l'engagement d'un grand nombre de partenaires (CARSAT, CAPEB*, France Telecom...) la charte a formalisé un programme commun et concret de production d'une offre de logements adaptés prenant en compte l'augmentation inéluctable du nombre de personnes en perte d'autonomie (par l'âge et/ou maladie et/ou handicap).

Fort de plusieurs années d'existence, les différents partenaires tirent les enseignements de son application : les réussites et les pistes d'amélioration.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la création de la Métropole offre un cadre de travail inédit pour étudier les conditions à mettre en œuvre pour poursuivre l'adaptation des logements dans le cadre d'une nouvelle charte « Vivre chez soi » en lien avec le travail réalisé par la Ville de Lyon dans le cadre de la Charte Vieillesse, Solidarités et Habitats Sociaux.

Depuis le mois de juin 2017, appuyé par l'expertise des trois Offices Publics de l'Habitat (GLH, LMH, EMH* dans le cadre du Pôle Public de l'Habitat, la Direction de l'Habitat et du Logement a engagé un travail de réécriture de la charte. La volonté est d'associer un nombre suffisant de partenaires pour répondre à un ensemble d'objectifs :

- Élaborer un référentiel commun pour les différents niveaux d'adaptation des logements, accessibles et opérationnels.
- Mieux assurer l'interface entre l'offre et la demande de logement adapté dans le parc social en partenariat avec les bailleurs et les réservataires.
- Mieux informer les usagers et simplifier leurs démarches.

Les rencontres partenariales aboutiront à la réécriture d'une charte courant 2018.

* CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail
CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des petites Entreprises du Bâtiment
GLH : Grand Lyon Habitat
LMH : Lyon Métropole Habitat
EMH : Est Métropole Habitat

L'ergothérapeute considère les liens entre la personne, ses activités (habitudes, manières de faire...) et son environnement, physique et social, qui peut être plus ou moins facilitateur. « Notre rôle principal est d'évaluer les besoins de la personne en fonction de ses habitudes de vie, de son environnement, de son projet de vie... L'ergothérapeute accompagne la personne, n'impose aucune solution mais préconise des adaptations afin que la personne soit indépendante au quotidien ».

Comment intervenez-vous auprès des personnes en situation de handicap ?

L'ergothérapeute intervient dans la prévention (pathologie évolutive, vieillissement...) afin de limiter les situations à risque et faire en sorte que la personne puisse réaliser ses activités en sécurité, et dans l'adaptation (suite à un accident de la vie, une modification rapide de l'état de santé...) dans le cadre d'un retour dans le logement et dans l'environnement, toujours avec les préoccupations de sécurité et d'indépendance. Cela implique d'évaluer les capacités de la personne en fonction de sa nouvelle situation et ses incapacités, tout en prenant en compte son environnement et ses habitudes de vie antérieures à l'accident.

L'ergothérapeute intervient pour tout type de handicap : moteur, psychique, sensoriel, intellectuel, etc. Sa mission dépasse le cadre de l'aménagement physique, même si les demandes principales concernent les sanitaires (accès à la douche, transformation de la baignoire en douche, pose de points d'appui, etc.), l'accès au logement (marches, accès au parking, aux boîtes aux lettres...) et aux différentes pièces proprement dit (espaces de giration, couloirs, portes, repères visuels...), la domotique (contrôle de la lumière, des volets, de la porte d'entrée...), la cuisine (hauteur du plan de travail, de la table...)...

« Nous faisons des préconisations dans le respect du projet de vie, nous essayons d'apporter le plus de solutions possibles dans les possibilités techniques et financières de la personne, mais elle est libre de ses choix. Il n'existe pas toujours de solutions, les contraintes sont parfois trop importantes ».

La difficile adéquation entre la réglementation et les besoins des personnes en situation de handicap

par Stephan Courteix, Architecte

La réglementation actuelle vous permet-elle de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap ?

« Oui, dans son essence-même, car la loi fixe une obligation d'accessibilité de la quasi-totalité de notre cadre de vie, dans une perspective exhaustive pour toutes les situations de handicap, tous les types de déficiences. Le principe de la loi est de mettre sur le même pied personnes handicapées et non handicapées : c'est le principe du "tout pour tous". Non, dans sa mise en pratique, son application reste très délicate » explique Stephan Courteix :

- « Partout pour tous » est une utopie, et pas seulement du point de vue des masses financières nécessaires (tant pour l'existant que pour le neuf)... car on ne peut concevoir d'espace parfaitement adapté, simultanément, pour toutes les formes de handicap.
- Malgré les obligations qui découlent de la loi 2005-102, et ses décrets d'application de 2009, la formation des architectes et futurs architectes est très lacunaire.
- Les connaissances sur les dispositions spatiales les plus adaptées pour des personnes en situation de handicap sont très hétérogènes. « On maîtrise encore assez bien les exigences liées au handicap moteur... mais les déficiences sensorielles ou cognitives, et encore plus les handicaps psychiques : c'est le grand inconnu pour beaucoup dans le secteur de la construction ! »

Loi 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »

Chap III, article 41 : nouvel article Art. L.111-7 du Code de la construction et de l'habitation

« Les dispositions architecturales, les aménagements et équipements intérieurs et extérieurs des locaux d'habitation, qu'ils soient la propriété de personnes privées ou publiques, des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des lieux de travail doivent être tels que ces locaux et installations soient accessibles à tous, et notamment aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, dans les cas et selon les conditions déterminés aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, dans les cas et selon les conditions déterminés aux articles L.111-7-1 à L.111-7-3 ».

Pouvez-vous nous donner des exemples des exigences de différents handicaps ?

Stephan Courteix propose quelques exemples (voir illustrations) afin de comprendre les différences entre un logement adapté pour une personne à mobilité réduite (PMR) et une personne atteinte de troubles du spectre autistique (TSA) :

- Une cuisine ouverte est adaptée aux PMR mais ne convient pas aux personnes atteintes de TSA (espaces insuffisamment différenciées, perturbations sensorielles...).
- Les normes PMR « obligent » parfois les PMR à « choisir » entre un lit double et un placard en raison d'un manque d'espace. En revanche, une grande chambre n'est pas très adaptée aux personnes atteintes de TSA ressentant un besoin de sécurisation.
- Les brises-soleil à lames orientales conviennent bien aux personnes hypersensibles à la lumière mais ils sont 3 fois plus chers que des volets-roulants standards.
- Les fenêtres standards sont inadaptées aux PMR car elles ne permettent pas une large vue sur l'extérieur comme les fenêtres aux allèges basses... mais celles-ci ne conviennent pas aux personnes atteintes de TSA car elles génèrent un appel au vide.



PMR Cuisine ouverte, adaptée (facilite les déplacements)

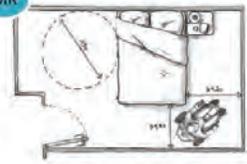


TSA Cuisine ouverte, inadaptée (ne différencie pas suffisamment les espaces et fonctions, ne tient pas compte de l'hyper-sensibilité sensorielle au regard des nuisances olfactives)



Recours à une hotte problématique en cas (fréquent) d'hyperacousie

PMR



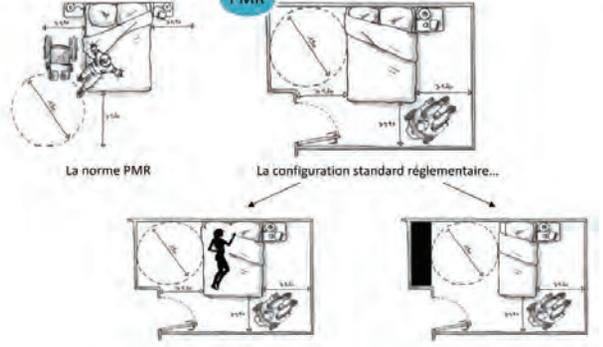
Une configuration adaptée PMR, qualitative tenant compte d'un ameublement standard de chambre (lit double, chevet, placard ou armoire)

TSA



Une configuration inadaptée du fait d'un besoin de sécurisation psychique par la « contenance » de l'espace ; avec un lit en angle (fréquent), l'espace de la chambre est trop important

PMR

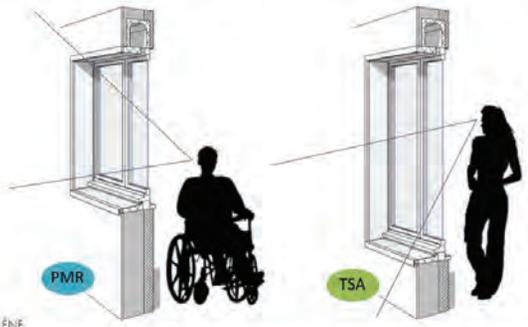


Inadaptée avec lit double car ne peut accueillir de rangement...

Inadaptée avec rangement car ne peut accueillir qu'un lit simple...

Allège standard pleine (1 m) : inadaptée car ne permet pas une grande ouverture de vue sur l'extérieur

Allège basse : inadaptée du fait de l'appel au vide provoqué par la hauteur de la baie vitrée (enveloppe trop peu contenante)



PMR

TSA

Témoignages croisés de **Jacques Thibert**, infirmier de l'ARHM et de **Salomon Azor**, habitant d'un appartement de l'ARHM

Quels sont les objectifs de la Fondation ARHM en matière d'habitat ?

Ils s'inscrivent dans la psychiatrie moderne explique Jacques Thibert : *« il s'agit d'aider les personnes à être dans la Cité, à être des citoyens à part entière. Ce qui marque une rupture avec le principe de faire de l'hôpital un lieu de vie, qui perdure encore dans certains courants de la psychiatrie. Cela implique de lever le principal obstacle à l'insertion par le logement : le regard porté sur les patients en souffrance psychique, trop longtemps méconnus car cachés dans les services hospitaliers ».*

Que représente pour vous le fait d'avoir votre propre logement ? De quels types d'aide ou d'accompagnement avez-vous besoin et quels types de professionnels sont concernés ?

« Être dans un logement est une chance, une opportunité et apporte beaucoup d'espoir », répond Salomon Azor : *« cela contribue à l'objectif d'équilibre et de plénitude. Un accompagnement personnalisé est utile pour les domaines relationnel et social car il nous aide à gérer les situations de crise ».* L'accompagnement est réalisé par des personnes formées en psychiatrie : des infirmiers psychiatriques, et des professionnels socio-éducatifs : des éducateurs. *« Dans tout ce que l'on fait, l'équilibre est recherché. Les professionnels nous aident à trouver cet équilibre, à trouver notre rythme après l'hospitalisation, à trouver une paix intérieure... quand on y arrive, la partie est gagnée ! Sans cet accompagnement de l'ARHM, je n'aurai pas pu y arriver ».*

Que se passe-t-il quand l'équilibre dont nous parle Salomon est rompu ?

« Le principe est déjà de prévenir au maximum les ruptures d'équilibre, l'équipe assure un suivi et reste en veille, comme l'entourage. Une aide-ménagère peut signaler qu'il y a un problème par exemple. On adapte l'accompagnement en conséquence. Les ruptures font aussi partie du parcours de vie pour certaines personnes, ce n'est pas catastrophique. Un retour à l'hôpital temporaire n'est pas synonyme d'échec et peut faire partie des parcours » explique Jacques Thibert.



Comment mesurer l'accessibilité et la qualité d'usage d'un quartier ?

par Juliette Maître, Cerema

Pourquoi vouloir évaluer l'accessibilité et la qualité d'usage d'un quartier ?

« Comme cela a été dit à plusieurs reprises lors de cette journée : habiter ce n'est pas seulement se loger ! L'environnement, les commerces, les services, la mobilité, etc. sont importants » explique Juliette Maître. Élaborer une méthode d'évaluation de l'accessibilité et de la qualité d'usage d'un quartier poursuit plusieurs objectifs :

- Développer des outils à l'intention des collectivités, des acteurs de l'aménagement et de tous les acteurs impliqués dans les usages qu'on peut faire d'un quartier
- Favoriser les échanges entre ces différents acteurs
- Capitaliser pour améliorer les réalisations futures.

Cette démarche repose sur un parti-pris : l'évaluation du point de vue des personnes les plus vulnérables (du fait de leur handicap ou de leur âge) pour révéler les difficultés impactant la qualité d'usage pour tous. Elle a été réalisée pour la première fois sur des projets d'éco-quartiers pour répondre à la question : dans quelle mesure, le quartier permet-il, à tous, d'« habiter » dans de bonnes conditions ?

En termes de méthodologie :

- La démarche est partie des catégories de la loi : personnes déficientes motrices, visuelles, auditives, cognitives-psychiques ou mentales, personnes âgées, familles avec enfants en bas âge.
- La notion d'habiter a été décomposée : se loger, se déplacer, accéder aux services, s'informer, se divertir. Et pour chaque intention d'usage, des critères ont été proposés. Par exemple, pour « se loger », on peut distinguer : l'offre de logements avec services, l'offre de logements de taille moyenne, l'offre de logements accessibles ou adaptables, l'offre de logements sans ascenseur...
- Pour chaque catégorie et pour chaque intention d'usage, 5 niveaux ont été définis : A pour agréable et sûr (contribue au bien-être), B pour fonctionnel, C pour difficile (usage possible mais rendu pénible), D pour dépendance (pas d'autonomie possible, aide obligatoire), E pour impossible (situation excluante).

Exemple de critères proposés pour les personnes âgées :

		 PERSONNES AGEES
SE LOGER	A	Offre de logements avec services collectifs & aide humaine, de type foyer-logement
	B	Offre de logements de taille moyenne (T2 voire T3 abordable), accessible et adapté (cf. charte Rhône +). Lieu sécurisant.
	C	offre de logements accessibles, adaptables en fonction du besoin
	D	Offre de logements sans ascenseur
	E	pas de logement facilement adaptable
SE DEPLACER (dans le quartier et vers l'extérieur)	A	niveau B + Intérieur : lieux de repos (bancs tous les 100 m environ), services le long des cheminements, environnement agréable (vues), cheminements ombragés (y compris rues minérales) Lisibilité des mixités d'usages / qualité de l'air Extérieur : large offre de transport en commun, aide humaine Service adapté, horaires adaptés
	B	chaîne de déplacement accessible y compris transport en commun toilettes publiques
	C	lieux de repos, longueur et dénivelés des cheminements
	D	obstacles physiques
	E	

Puis, ces outils ont été utilisés pour analyser différents quartiers (à Tours, Nantes et Bègles) en collaboration avec des associations et des habitants, et pour conduire à une appréciation globale de l'offre, confortée par des visites avec des personnes et des entretiens.

Des cartes de présentation, des cartes de restitution et d'analyse ont permis de mettre en évidence par exemple les quartiers les plus favorables pour développer des projets de logements, les points problématiques, etc.

Exemple d'itinéraire réalisé à Tours entre l'arrêt de tramway et une opération de logements



L'espace public est analysé de manière globale : sécurité, éclairage, ambiance, conflits d'usage, lisibilité, signalétique...

Pour chaque point, la situation est qualifiée du cas le plus problématique (« *situation dangereuse pour le handicap concerné, sans alternative possible* ») au cas le plus favorable (« *traitement de la situation innovant, constituant non seulement un confort d'usage mais aussi un traitement paysager parfaitement intégré* »)... et bien sûr, tous les cas intermédiaires.

Ces analyses conduisent à des outils de visualisation simples et rapides des réponses aux besoins des différents usagers, ce qui va bien et ce qui pose problème :

						
SE LOGER	B	A	A	E	C	A
SE DEPLACER : - dans le quartier - vers l'extérieur	D(C)	D(C)	C(B)	F	C(B)	D(C)
ACCEDER AUX SERVICES	B(A)	B(A)	B(A)	B(A)	B(A)	B(A)
S'INFORMER	C(B)	B(A)	B(A)	C	C	B(A)
SE RECREER, S'EPANOUIR	C	B	B	E	B	C

L'enjeu de ce travail était d'élaborer une méthodologie d'évaluation simple et visuelle, qui dépasse la question de l'accessibilité réglementaire des espaces publics et qui part des besoins des usagers.

« Nous souhaitons déployer la méthode sur d'autres projets et l'adapter à d'autres contextes :

- Les pôles multimodaux : intégration d'autres catégories d'usagers et utilisateurs de l'espace
- Le recensement de l'offre de logements accessibles pour dépasser l'accessibilité réglementaire du logement
- L'utilisation de la méthode comme outil de concertation avec les usagers (co-élaboration des critères, co-élaboration de la synthèse).

Et nous restons bien sûr ouverts à toute suggestion » conclut Juliette Maître.



Se loger et habiter

par Stephan Courteix, Architecte

« Se loger est une première étape. Mais se loger, ce n'est pas habiter. Un logement, c'est une localisation, des murs et des équipements, une disposition spatiale et une surface. Pour devenir habitat, il doit faire l'objet d'un processus d'appropriation... Il doit y avoir du désir, de l'imaginaire, de l'histoire ; il doit servir de cadre aux aléas de la vie, permettre de s'y ressourcer ou d'y abriter nos moments de découragement.

Le logement, c'est de l'inerte. C'est ce que l'on bâtit et la façon dont on le construit, dont on le finance, dont on l'entretient, favorise ou non le développement de pratiques de l'habiter, qui font que la vie peut se déployer dans un chez-soi, pour son bénéficiaire, pour faire logement, son habitat.

En situation de handicap ou non, nous avons tous ce besoin fondamental... mais pour certains les difficultés à trouver une réponse qualitative sur ce plan en font un besoin plus fondamental et plus urgent que pour d'autres ! Car l'habitat autonome, de droit commun, ce n'est souvent qu'une étape de la vie d'adulte, avant parfois le retour en institution avec l'âge et l'augmentation de la dépendance.

Et quels mots plus percutants que ceux de Cédric, l'une des personnes que nous avons rencontrées dans le cadre de nos travaux sur le sujet, très conscient du temps nécessaire à ce que les projets voient le jour, qui nous a envoyé ce texte » :

*J'espère trouver un vrai chez moi
Avec moins de tristesse
Avant que je ne régresse
Trouver mon chez moi
À grande vitesse
Entouré de beaucoup de tendresse*

« Mon chez moi », Cédric, slam fév. 2013

ÉCHANGES AVEC LA SALLE



DES HANDICAPS OUBLIÉS ?

- > **Qu'est-ce qu'un logement accessible pour une personne avec un handicap intellectuel ? Le sujet est encore trop souvent abordé sous l'angle du handicap moteur, fait remarquer un représentant associatif.**

«La question est difficile. On travaille sur les usages, ce qui implique de déterminer les besoins de cette situation de handicap et dans un certain contexte. Sur le plan réglementaire, il n'y a pas réellement d'exigence spécifique à ce handicap et on n'a pas identifié clairement les besoins de ce handicap-là à prendre en compte dans le cadre bâti» explique Stephan Courteix.

«Ceci s'explique peut-être par le fait que la solution relève plus du soutien humain que de l'architecture» souligne Jacques Thibert. Ceci dit il est bien venu que les personnes disposent d'un espace privé, que les odeurs soient bien circonscrites... Salomon Azor ajoute que le handicap intellectuel n'appelle pas forcément d'aménagement spécifique car la personne peut compenser.

«Quelques solutions existent même si elles ne sont pas réglementaires» signale Juliette Maître, comme des repères visuels simples (couleurs, pictogrammes...) pour identifier son immeuble, son étage, son entrée. Cela a été peut-être plus travaillé dans les établissements recevant du public que dans les résidences privées mais cela contribuerait à rendre la ville plus lisible pour tous.

- > **Comment sont pris en compte les déficiences sensorielles, les besoins des personnes aveugles et sourdes ?**

«Le handicap visuel est bien connu, y compris sur le plan réglementaire et dans les normes qui en découlent. Sur les autres types de déficiences, il y a peu de connaissances sur la manière dont on doit concevoir, aménager et équiper le cadre de vie et les logements et a fortiori, peu de formation sur le sujet», explique Stephan Courteix. Pour le handicap auditif, des équipements techniques du type des alertes visuelles (sécurité incendie, porte d'entrée...) ont été développés, mais les connaissances restent lacunaires.

LES PRATIQUES ET LA FORMATION DES ARCHITECTES MISES EN CAUSE

- > **Pourquoi les architectes ne travaillent-ils pas davantage avec les associations ?**

Du fait de sa formation, Stephan Courteix répond qu'il ne travaille qu'avec les associations et les personnes en situation de handicap, il en a fait sa spécialité. Il s'efforce de «faire en sorte que ses collègues non spécialisés travaillent au maximum avec les usagers, mais ce n'est pas le lot commun».



> **Comment le handicap est-il abordé dans le cursus de formation d'un architecte ?**

« Un décret de 2009 imposait de former les architectes aux questions du handicap. Cela a été fait les premières années, comme l'école d'architecture de Lyon qui consacrait 80 heures de formation sur le handicap dans son cursus (connaissances des règles, enjeux de société, conception des locaux etc.), mais les heures ont été réduites petit à petit. À présent, il n'y a plus de formation spécifique sur le handicap » regrette Stephan Courteix.

> **Avez-vous testé une situation de handicap, réalisé un parcours en fauteuil par exemple ?**

Juliette Maître le fait régulièrement et le fait faire en formation, mais elle ne s'estime pas représentative de la profession. « Les autres déficiences sont plus difficiles à appréhender : un handicap intellectuel peut-il s'apparenter à ce que l'on ressent quand on voyage au Japon par exemple ? Même si cela est instructif et contribue à la sensibilisation, ces mises en situation ne remplacent pas le travail avec les usagers ».

ENRICHIR ET UTILISER LA MÉTHODE D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ D'USAGE DU CEREMA

> **« Concernant la démarche du Cerema, peut-on intégrer la dimension civique et politique aux critères d'analyse ? »** demande Jean-Luc Charlot (Fabrik Autonomie & Habitat)

Le niveau d'information fait partie de l'expérimentation menée par le Cerema, « il ne s'agit que d'un premier niveau et ce n'est pas suffisant, mais nous manquons d'idées pour intégrer la dimension citoyenne, l'implication... », explique Juliette Maître.

> **La méthode du Cerema peut-elle être utilisée librement, notamment pour établir des diagnostics, tester un projet ?**

« Cette méthode n'a pas encore fait l'objet de publications scientifiques. Le Cerema s'adresse en priorité aux collectivités et à l'État, mais est tout à fait disposé à échanger avec les associations ou d'autres acteurs sur ce sujet » répond Juliette Maître.

EXPÉRIMENTER POUR MIEUX COMPRENDRE ET RÉPONDRE AUX USAGES ?

> **L'approche systémique du handicap et de la dépendance est saluée par la directrice de l'École de la vie autonome (EVA) qui relate ensuite son action.**

« Dans l'école de la vie autonome, on permet à des jeunes adultes en situation de handicap d'intégrer des logements ordinaires. Mais quand on a conçu le bâtiment qui comporte 20 logements, on se heurte rapidement à la question du coût. Il fallait faire des appartements universels ou qui puissent le devenir. Après un très important travail avec des ergothérapeutes, nous avons pu imaginer des logements satisfaisants. Mais le combat a continué avec les équipementiers désireux de vendre ce qui les arrange et non des équipements répondant aux besoins des personnes... Nous nous sommes très vite tournés vers la dynamique du living lab avec l'École des Mines de Nancy qui a toujours été très à l'écoute et qui s'est engagée avec nous pour accueillir architectes, équipementiers et bailleurs sociaux, pour visiter et tester des logements et des équipements en compagnie des ergothérapeutes et des usagers. Cela fonctionne plutôt bien ».

> « Les expériences associatives visant à ouvrir les séances d'handisport aux valides pour qu'ils découvrent d'autres formes de motricité sont très enrichissantes, témoigne une représentante associative. Elles contribuent en outre à valoriser les capacités des personnes en situation de handicap. »

Besoins et aspirations des personnes handicapées : quels choix d'habitat ?

Coordination & Animation

Eric BAUDRY, Président du GIHP Rhône-Alpes

Véronique POMI, Cheffe de service social sur le territoire de Villeurbanne, Métropole de Lyon

Cet atelier visait à identifier les critères de choix d'un habitat en termes de besoins et d'aspirations individuelles. L'attention a été portée tant sur le logement que son environnement proche (immeuble, résidence, quartier). Les participants étaient invités à recenser leurs critères plus précisément autour de quatre thèmes :

- logement, équipement et design
- environnement familial et social
- services médico-sociaux, sécurisation du domicile et soins
- mobilité, commerces de proximité et vie de quartier.

Il ressort des échanges que les personnes en situation de handicap recherchent un habitat qui leur permettent d'être autonomes, « libres », d'avoir une bonne qualité de vie et de l'assurance au quotidien. Pour évaluer le potentiel d'un habitat à répondre à ces aspirations, quatre dimensions sont mobilisées en priorité : la sécurité, la proximité, l'accessibilité physique et cognitive, l'adaptation physique et cognitive.

Aspiration à un logement choisi, adapté ou adaptable à mon handicap

Le logement doit être « évolutif », « modulable ». Certains aspirent à une forme d'habitat universel facilement personnalisable. Différents critères sont examinés :

► Besoin de personnalisation : ce logement est-il adapté à mes besoins et mon mode de vie ?

- Ergonomie de l'espace de vie adapté au handicap : douche à l'italienne sans marche, WC accessibles, hauteur des interrupteurs et des fenêtres pour ne pas boucher la vue par les huisseries, accès au balcon, logement de plain-pied, en RDC intérieur ou grand ascenseur pour les personnes à mobilité réduite, visiophone et « sonnette » lumineuse à la porte d'entrée pour les personnes sourdes, volets électriques, domotique, portes légères, place pour un lève-personne, cuisine ouverte, etc.
- Superficie adaptée au foyer (couple, avec enfants...) et permettant de recevoir la famille, les amis, les aidants, afin de faciliter le maintien de liens sociaux et familiaux.

La co-conception en amont des projets immobiliers et lors de l'aménagement d'un logement entre usagers, architectes, ergonomes est une piste d'amélioration évoquée. Cela permet de mettre l'accent



sur les usages au-delà des seules normes. Enfin, l'aménagement ne doit pas se faire au détriment de la mobilité au sein du logement.

► **Besoin de mobilité : puis-je bouger aisément dans mon domicile, entrer et sortir de chez moi facilement ?**

Le besoin exprimé ici est celui de pouvoir accéder facilement au logement puis se déplacer à sa guise en son sein. Pour le logement, cela implique de penser la dimension des couloirs et des pièces, et pour les PMR la possibilité de tourner dans toutes les pièces donc avec un rayon de giration équivalent à 1,50 m. Pour l'accès au logement, il est important de penser les espaces communs trop souvent inadaptés : un logement peut être adapté aux PMR mais accessible uniquement par des escaliers. Parmi les critères évoqués, la présence d'un ascenseur est très importante ainsi que la qualité de sa maintenance. La gestion de l'ascenseur et de son entretien par le bailleur est notée comme un plus pour la résolution des pannes. Les personnes sourdes soulignent la nécessité que ce dernier soit équipé d'un visiophone ou d'un système adapté pour communiquer en cas de panne ou d'urgence, la taille doit aussi permettre son utilisation par les PMR.

Autres besoins évoqués : l'accessibilité de tous les étages et espaces de vie, une entrée d'immeuble adaptée en fonction du handicap (système d'ouverture bas (serrure, badge), poids de la porte, portes coulissantes ou automatiques, sens de l'ouverture, rampe d'accès, visiophone avec l'écran en bas...) et enfin la possibilité d'un stationnement proche du domicile (places larges, GIC ou garage).

Aspiration à un environnement et un logement de qualité, financièrement accessible, sécurisant

Un certain nombre de critères ont été avancés qui relèvent d'aspirations plus générales, communes, même s'ils peuvent prendre une importance particulière en fonction des handicaps (par exemple, la qualité acoustique dans le cadre des personnes atteintes de troubles autistiques) :

Tenant au logement :

- Un habitat a minima conforme aux normes d'accessibilité et de salubrité
- Spacieux, lumineux, ensoleillé, « bien exposé », avec un balcon
- Une bonne isolation thermique et acoustique
- Un entretien facile avec des espaces de rangement

Tenant à la localisation :

- Présence d'espaces verts, quartier animé
- Sécurité physique et psychique : environnement et voisinage sûrs (pas de quartiers sensibles par exemple) pour minimiser les risques d'agression, d'envahissement, de racket...)
- Voisinage serviable et bienveillant
- Pas de quartiers excentrés pour éviter d'isolement et favoriser la mobilité

Tenant à l'accessibilité financière :

- Loyer modéré avec une prévision des charges sur le long terme
- Abaisser les conditions de ressources : le triple du montant du loyer est exigé mais cette exigence est difficile à remplir pour les titulaires de l'AAH étant donné son montant
- Choix entre location et achat
- Avoir plus de logements sociaux adaptés

Aspiration à un environnement riche et dynamique : des aménités à proximité, accessibles et adaptées

La qualité de l'environnement est essentielle. À l'instar, du logement, l'environnement –de la résidence au quartier– doit répondre à un certain nombre de besoins.

► **Besoin de proximité : suis-je proche des services dont j'ai besoin pour vivre de manière autonome ?**

Cette proximité est celle :

- des commerces, notamment des commerces alimentaires, « de bouche », équipés si possible de service de livraison,
- des équipements culturels (théâtre, concerts...), sportifs et de loisirs (bowling, cinéma, espaces verts),
- des administrations et services publics (emploi...),
- des écoles, crèches,
- des services médico-sociaux (pôle santé, personnel médical et paramédical, service d'aide à domicile, auxiliaire de vie, SSIAD, pharmacies, laboratoires d'analyses...) et sociaux (CCAS, MDM, etc.).

Mais, certains participants soulignent que proximité ne signifie pas forcément vivre à côté, à côté des parents ou de l'hôpital mais plutôt que ces lieux soient facilement accessibles.

► **Besoin d'accessibilité et d'adaptation des lieux et services : puis-je aller facilement dans les lieux et services autour de mon domicile, voir mes amis et ma famille ?**

L'accessibilité et l'adaptation sont trop souvent interprétées comme une réponse minimale aux normes. La réponse à ces besoins doit être pensée sur deux plans :

- Accessibilité et adaptation physique
 - Présence de transports en commun et notamment de lignes structurantes à moins de 500 m du domicile, véhicules accessibles et développement de services du type Optibus, service d'accompagnement de porte à porte avec un véhicule adapté et Optiguide, service d'accompagnement de porte à porte en utilisant le réseau des transports en commun. Organisés par le Sytral, ces services de transport sont accessibles sur inscription aux personnes présentant un handicap visuel ou moteur et permettent de se déplacer dans l'ensemble des 74 communes desservies par le réseau des Transports en Commun Lyonnais¹³
 - Qualité de la voirie pour permettre à la personne d'être autonome. Des cheminements piétons devant permettre « une circulation de tous dans tous les sens possibles » avec notamment des trottoirs larges, réguliers (pas de pavés)
 - Possibilité de stationnement avec des emplacements réservés
 - Lieux adaptés : sanitaires, ascenseurs...
 - Repenser les préconisations du plan Vigipirate qui complexifie les déplacements, par les installations sur les espaces publics de barrières et autres

Certains soulignent que les quartiers neufs répondent en général mieux à ce besoin que le reste de la ville.

¹³. <https://www.optibus.fr/>



- Accessibilité et adaptation cognitives

Les lieux et services doivent être aménagés pour un accueil différencié et les interlocuteurs (agents publics, commerçants, etc.) sensibilisés, voire formés à d'autres modes de communication : outils visuels comme des visiophones, des sous-titres, possibilité de recourir à un interprète, sensibilisation aux outils de la LSF, outils sonores... Cette dimension est aussi très importante pour les services numériques. Avoir accès aux mêmes informations et distractions que n'importe qui est important et s'exprime, par exemple, par la demande d'accessibilité aux programmes de Télé Lyon Métropole et des antennes locales des chaînes nationales via le sous-titrage ou des options d'interprétariat.

► **Besoin d'accompagnement : mon lieu de vie me permet-il d'être facilement accompagné ?**

Ce besoin d'accompagnement est d'abord médical et doit pouvoir se faire au long cours mais aussi en urgence, en cas de crise. Internet et la domotique peuvent être une solution complémentaire en cas d'éloignement des services ou de la famille et assurer une présence virtuelle rassurante. L'accompagnement est aussi présentiel, notamment via une permanence d'auxiliaire de vie sociale jugée plus sécurisante et la possibilité d'avoir une chambre supplémentaire pour la loger. La demande est forte aussi de pouvoir mutualiser les heures d'AVS (via les PCH ou autre). Un besoin de coordination est souligné pour aider à la définition des besoins et à l'orientation. Ce besoin est particulièrement vif pour les personnes isolées. Parmi les solutions évoquées : la téléassistance, un coordinateur de soins avec un rôle de soutien et de conseil, la mise en place de relais ou personnes passerelles. Enfin, le besoin d'accompagnement peut aussi être social. Il doit être souple et modulable (visites, téléphone, astreinte). Sur les lieux de vie, il serait utile d'avoir des lieux de médiation et d'échanges sur les problématiques rencontrées par les personnes en situation de handicap. Ce peut être des rencontres régulières entre bailleurs, résidents et associations, ou via le conseil de quartier. Au quotidien, des concierges, des « managers d'immeubles » formés aux problématiques du handicap, à la gestion de conflits, peuvent constituer des interlocuteurs de proximité et des médiateurs très recherchés.

L'accompagnement serait aussi amélioré par la création d'un numéro vert unique pour les réclamations (problème de maintenance par exemple) et l'information sur la réglementation.

► **Besoin de mixité sociale : mon lieu de vie me permet-il de rencontrer M. et Mme Toutlemonde ?**

Ce besoin prend diverses formes :

- Éviter de former des « ghettos » regroupant les personnes en situation de handicap
- Dans l'immeuble : présence d'espaces de vie communs, totale accessibilité de l'immeuble, des étages et autres logements pour pouvoir être invité chez les voisins
- Une vie de quartier permettant une réelle vie sociale. Cela suppose donc la présence de lieux de socialisation comme des restaurants, des cafés, des parcs, un marché et une vie associative
- La possibilité de pouvoir choisir des modes d'habitat variés comme la colocation avec des différentes personnes en situation de handicap ou non, dans un objectif d'accompagnement ou simplement de partage de lieu de vie
- Mixité : besoin de cibler les profils. Par exemple pour l'autisme, côtoyer des personnes âgées c'est rassurant et donc compatible. Par contre, il faut éviter les familles avec des enfants en raison du bruit. Le voisinage peut être source de conflits

Il faut donc une mixité réfléchie et non à tout prix.

Aspiration à pouvoir choisir son lieu de vie en fonction de ses aspirations et pas seulement contraint par l'offre

Cette aspiration se traduit par avoir la possibilité de mobilité résidentielle, de pouvoir bouger dans le parc immobilier et vivre à l'endroit choisi que ce soit la ville, le centre-ville, le péri-urbain ou la campagne, un quartier tranquille ou animé, de choisir ses équipements lors de l'adaptation du logement ou comme indiqué précédemment, de pouvoir choisir des modalités différentes d'habitat comme la colocation. Pour rendre ce choix effectif, il faudrait développer davantage l'offre de logements adaptés et adaptables et, en cas de vacance d'un logement adapté, que le bailleur puisse le garder et ne pas le relouer à des personnes qui n'ont pas besoin de ces adaptations. L'accessibilité de la ville permettra aussi aux personnes de ne pas avoir à arbitrer entre des critères importants (proximité de la famille, de certains loisirs, quartiers préférés...) et l'accessibilité de son lieu de vie.





Comment améliorer la gouvernance territoriale ?

Coordination & Animation

Jean-Luc CHARLOT, Fabrik Autonomie & Habitat

Carole DAMY, Chargée de mission, Pôle personnes âgées-personnes handicapées, Métropole de Lyon

En matière de solutions d'habitat, les initiatives émanent souvent de « personnes » isolées : un promoteur, un groupe de personnes handicapées avec leurs proches, une association... Produire une solution d'habitat s'apparente bien souvent à un parcours du combattant, avec des multiples étapes à franchir et de nombreux acteurs à rencontrer ou associer, même s'ils ne sont pas toujours prêts à cela. De la naissance de l'idée d'un habitat jusqu'au démarrage des travaux, plus d'une vingtaine d'étapes peuvent être identifiées. Ce parcours nécessite des connaissances juridiques, financières, relationnelles, notamment pour concilier les intérêts de beaucoup d'acteurs, etc.

Deux grandes difficultés en particulier ont été identifiées en amont de l'atelier :

- le déficit de méthodes et de ressources en termes de connaissances juridiques et réglementaires, mais aussi concernant des réalisations proches ou équivalentes qui existent déjà
- l'absence d'évaluation et de qualification des besoins au niveau territorial, qui, de fait, ne sont pas pris en compte par les différents documents de programmation d'urbanisme.

Pour chacune de ces difficultés, les participants ont exploré cette question : que mettre en place pour résoudre ce manque au niveau du territoire et comment ? Des pistes d'amélioration ou d'adaptation d'organisations et de coopérations territoriales ont été formulé pour favoriser *in fine* le développement de solutions d'habitat inclusif sur le territoire de la Métropole de Lyon.





De l'idée à la réalisation d'un habitat : exemple de parcours-type

Comment remédier au déficit de méthode ?

Les participants ont rapidement fait le point sur les ressources existantes. Puis ils ont identifié les outils et ressources qui leur semblent nécessaires de mettre en place pour pallier au manque de méthode. Voici les propositions-clés retenues :

- ▶ **Mettre en place un guichet unique** pour les acteurs susceptibles de participer à un projet de développement de solutions d'habitat inclusif. Une question reste en suspens : qui doit porter un tel dispositif ? Une collectivité locale ou une association ? Un acteur/service de l'habitat ou du handicap ?
- ▶ **Renforcer les partenariats** entre les différents acteurs qui interviennent dans le parcours des promoteurs de projet car leurs actions sont complémentaires. Il s'agit d'identifier et de mettre en relation par exemple les bailleurs sociaux qui développent des offres spécifiques sur le territoire métropolitain, des structures d'accompagnement de la vie à domicile, des cabinets d'architecte prêts à développer une expertise sur l'habitat inclusif... Comment ? Élaborer un répertoire commun et partagé des acteurs de l'habitat inclusif pourrait constituer un premier pas et aider à une meilleure connaissance réciproque.
- ▶ **Accompagner les personnes en situation de handicap** en institution ou à domicile afin qu'elles puissent s'informer des projets existants ou en devenir, envisager une autre manière d'habitat, aider en particulier au moment de la transition dans un nouveau logement, ou plus longuement, selon ses besoins... « *L'autonomie dans le logement ne va pas de soi, ça s'apprend* ». Il y a déjà des acteurs remplissant ce rôle (les services médico-sociaux SAMSAH, SAVS et SAVS renforcés contribuant à la réalisation du projet de vie des adultes en situation de handicap, les structures associatives, etc.), mais là encore, un meilleur maillage entre les acteurs du logement et les services d'accompagnement est nécessaire.
- ▶ Au préalable, il est nécessaire de **faire un diagnostic des besoins** auprès des personnes en situation de handicap et de rester vigilant quant à cet état des lieux : les personnes ne recevant aucune aide ne sont pas visibles, de nombreuses personnes ne manifestent pas leur souhait de logement auprès de la MDMPH car les obstacles leur semblent trop nombreux, etc. Faut-il produire des solutions d'habitat inclusif en fonction des besoins des personnes ou agir et faire connaître les solutions d'habitat aux personnes ?

Comment améliorer la prise en compte des besoins dans les documents d'urbanisme ?

Les participants se sont concentrés sur la question suivante : faut-il quantifier et qualifier les besoins des personnes en situation de handicap, dans la perspective d'inscrire la perte d'autonomie dans les documents de programmation d'urbanisme ? Ils n'ont pas pu, faute de temps, envisager les stratégies à mettre en oeuvre afin d'améliorer la prise en compte des besoins.

Voici les messages-clés retenus :

- ▶ Entre modéliser des solutions d'habitat sur le territoire, les dupliquer, les programmer, etc. ou rester à chaque fois sur des inventions, des solutions répondant à une demande, les politiques publiques n'ont pas à trancher : les **deux logiques** sont sûrement **à combiner**. La première permet sans doute de gagner du temps, de mieux les mailler aux services et équipements du quartier, d'obtenir des financements, de rendre plus visible ces solutions d'habitat, mais la seconde est susceptible de répondre aux besoins non exprimés, de proposer des solutions peut-être moins normatives, de mieux accompagner la demande fluctuante...
- ▶ Si on estime nécessaire de mieux qualifier les besoins des personnes, deux leviers ont été pointés :
 - **Une meilleure exploitation de la fiche handicap de la demande de logement social** (même si celle-ci ne répond pas à tous les besoins des personnes). Celles-ci sont sous-exploitées car pas numérisées. Or, elles permettraient d'obtenir des informations aux niveaux métropolitain et hyper local, de savoir par exemple que x personnes en situation de handicap souhaitent s'installer dans tel arrondissement.
 - **Un travail inter-associatif pour faire remonter l'expertise** des situations de handicap et des demandes des personnes handicapées et en tirer les enseignements en termes de solutions d'habitat.
- ▶ Enfin, dans un contexte où l'Europe recommande de fermer les établissements, le rôle de l'État est souligné pour anticiper intelligemment les solutions d'habitat. Il est urgent de **se projeter à 5 ans et plus**.





Vivre en milieu ordinaire : quelle diversité de solutions proposées ?

Coordination & Animation

Anne ENSELME-LEVRAUT, Directrice SESVAD APF

Anne-Cécile BASTIN, Chargée de mission Habitat, Direction de l'Habitat et du Logement,
Métropole de Lyon

Les personnes vivant en situation de handicap sont nombreuses à faire le projet de vivre à domicile de façon indépendante de leur entourage, en milieu ordinaire et ce, quelles que soient les difficultés auxquelles elles sont confrontées. Comment pouvons-nous les aider ?

On constate une grande diversité dans les solutions : habitats inclusifs, partagés, accompagnés, regroupés, collectifs, alternatifs, transitionnels, d'apprentissage... Les dénominations fleurissent et les projets aussi ! Pour tous, c'est un choix de vie en milieu ordinaire, chez soi, avec un accompagnement humain adapté. Habiter n'est pas simplement se loger : c'est aussi l'exercice d'une qualité de vie, de la citoyenneté, d'une insertion sociale, professionnelle, occupationnelle...

L'atelier proposait de réfléchir à ces diverses formes d'habitat en s'appuyant sur trois parcours de vie fictifs mais réalistes. L'objectif était d'identifier les besoins, les apports et les principaux « manques » des solutions existantes et d'envisager les solutions idéales d'habitat pour ces trois personnes en situation de handicap ayant des besoins et des envies différents.

Besoins et solutions pour un jeune adulte en situation de handicap

Stéphane, 19 ans



Âgé de 19 ans, Stéphane est en situation de handicap et souhaite prendre son autonomie et quitter le domicile de ses parents.

Ses parents sont d'accord mais à condition de trouver une solution bien adaptée à ses besoins. Ils s'inquiètent de sa capacité à devenir plus autonome.

Quels types de solution pourraient être adaptés à la situation et à la volonté de Stéphane ?



BESOINS : devenir acteur de son projet

Les besoins du jeune adulte en situation de handicap ont d'abord été précisés. Avant toute chose, la prise d'autonomie doit être anticipée et préparée avant le départ du domicile des parents et le jeune adulte en situation de handicap doit être acteur de son projet :

- ▶ Réaliser un diagnostic systémique et pluridisciplinaire de la situation du jeune adulte : médical, autonomie, vie quotidienne... « *Préparer au bac, c'est bien, préparer à la vie quotidienne c'est mieux si l'on veut être autonome ensuite* » explique simplement un participant. « *Être autonome, c'est gérer ses contraintes. Les jeunes élevés à la maison ne le comprennent pas toujours. Même les valides ont des contraintes !* » précise un père de famille. Avec l'intéressé : travailler sa demande pour lui, c'est quoi être autonome ? Être indépendant ?, etc. et être au clair sur ses compétences. Avec les parents : sont-ils d'accord ? D'accord pour quoi ?
- ▶ Choisir la situation la plus appropriée (type de logement ? Localisation ? Etc.)
- ▶ Identifier les besoins pour mettre en place les prestations nécessaires (services d'aides à domicile, sociaux, paramédicaux, médicaux...).

Ensuite, la question des ressources financières a été soulevée : les AAH (dont la durée maximale d'attribution est passée récemment à 20 ans), les PCH, les compléments de ressources..., et mise en regard des besoins relatifs aux caractéristiques du logement. Celui-ci doit être accessible, bien situé, facilitant la vie sociale et les loisirs, relié aux transports en commun et près des commerces, des activités et des services importants pour la personne en situation de handicap.

L'importance de pouvoir mettre en oeuvre son projet, de le vivre, d'être responsable de ses choix, quitte à faire des erreurs, à revenir en arrière ou faire d'autres choix, est soulignée. La possibilité de pouvoir expérimenter un logement autonome ou une autre forme de logement est jugée intéressante.

Les besoins des parents de jeunes adultes en situation de handicap souhaitant prendre leur autonomie ont également été évoqués :

- ▶ Être accompagné dans ce moment de transition pour trouver leur « juste place »
- ▶ Être entendu dans leurs craintes notamment en matière de sécurité et du risque d'isolement, sans bloquer le projet de leur enfant
- ▶ Être considéré comme des personnes ressources
- ▶ Être informé de « comment ça se passe »
- ▶ Garder un lien avec leur enfant.

SOLUTIONS EXISTANTES : une diversité enrichie par les dispositifs entretenant le lien social

La diversité de l'offre existante a été soulignée : les services d'accompagnement SAVS et SAMSAH permettant de construire son projet ; les accueils de jour ; les appartements d'apprentissage ; les stages en appartement ; les écoles de la vie autonome (EVA) ; les appartements groupés (accompagnement individuel et cadre collectif pour des raisons économiques) ; les colocations avec des jeunes du même âge...

La participation à la vie associative et la possibilité de fréquenter des lieux de parole, pour les parents comme pour les jeunes en situation de handicap, sont citées également comme des compléments intéressants des solutions d'habitat proposées.

SOLUTIONS IDÉALES : une offre permettant la prise d'autonomie de la personne, de la définition du projet à sa mise en pratique

Outre les besoins d'anticiper la prise d'autonomie, de réaliser un diagnostic, d'accompagner les jeunes en situation de handicap et leurs parents dans la préparation du projet, les dimensions suivantes ont été relevées :

Faire évoluer et adapter les pratiques actuelles et l'environnement. « *Vivre en autonomie ne dépend pas que de la capacité de la personne, mais aussi de la capacité du milieu* » souligne un expert. « *Attention à nos institutions bienveillantes qui font tout pour leurs pensionnaires mais qui du coup ne les aident pas à construire l'auto-détermination des jeunes, qui du coup ne peuvent devenir autonomes. C'est d'ailleurs aussi le problème de tout parent* » ajoute une directrice d'institution.

Re)questionner le sens de l'accompagnement proposé par les professionnels, au-delà de la forme d'accueil. « *En tant que professionnel, quel sens donnons-nous à notre travail ? S'il s'agit juste de fournir un soutien logistique, cela peut rester très enfermante pour les personnes. Le sens n°1 de notre travail, c'est les droits de la personne. Par exemple celle-ci doit pouvoir sortir à toute heure du jour ou de la nuit* » explique un directeur d'institution.

Faire connaître les parcours possibles, favoriser les rencontres entre pairs, voire une forme de tutorat. « *Ce qui détermine le pouvoir d'agir de la personne, c'est aussi les rencontres qu'elle fait ! Donc il faut sortir du bocal – l'institution. C'est en rencontrant une personne lourdement handicapée qui avait pris son autonomie que j'ai décidé de faire de même* » constate une personne handicapée.

En résumé, les solutions idéales sont **celles qui donnent les moyens d'accomplir ce « tournant »** : penser un parcours, s'y projeter, le préparer dans toutes ses dimensions et le mettre en pratique.

Besoins et solutions pour un adulte en situation de handicap cérébro-moteur suite à un accident

Annie, 45 ans



Suite à un accident de la vie, Annie est cérébralisée et en situation d'handicap moteur. Elle souhaite accéder à un logement après un parcours de rééducation et de réadaptation.

Elle ne sait pas quelles solutions seraient les plus adaptées à sa situation et ses envies de conserver au maximum ses anciennes habitudes ? Elle s'inquiète également de l'évolution de ses besoins pour ces prochaines années au regard de son âge.

Quels types de solution pourraient être adaptés à la situation et à la volonté d'Annie ?

BESOINS : disposer d'un logement accessible, sûr et être accompagné(e)

Les caractéristiques suivantes ont été précisées :

- ▶ Des lieux de vie accessibles : des logements où il est facile d'entrer et de sortir, près de services de proximité (soins et commerces) et/ou près de son entourage (famille, amis, soignants)
- ▶ De l'accompagnement, notamment pour aménager son logement en fonction de ses ressources
- ▶ Des aides techniques pour garantir la sécurité
- ▶ Ne pas rester seul(e), en raison des difficultés cognitives pouvant entraîner des troubles de la mémoire, des difficultés pour prendre des décisions... Il est signalé que les troubles cognitifs sont mal reconnus par la PCH (prestation de compensation du handicap).



SOLUTIONS EXISTANTES : une diversité qui mériterait d'être mieux connue et partagée

De nombreuses options ont été citées par les participants, sans forcément préciser leurs spécificités :

- ▶ Un logement adapté avec des locaux communs, une assistance médicale et une aide mutualisée, tel un foyer d'accueil médicalisé (FAM). Les logements sont regroupés spécifiquement pour les personnes cérébrolésées. Il y a moins de 10 personnes. Des bénévoles réalisent leur service social. C'est le cas de projets de l'association Simon de Cyrène et d'un projet de l'Arche à Lyon.
- ▶ Des logements partagés comme « la maison de 4 » pour 4 personnes, gérée par l'association AFTC, qui propose notamment des sorties ou autres pour stimuler les personnes
- ▶ Des colocations avec des parties communes, avec des gouvernantes qui se relaient afin de lutter contre l'isolement, gérées par les Familles gouvernantes à Nantes, financées par l'UDAF et les PCH mutualisées
- ▶ Le dispositif géré par le Domigihp dans le 8ème arrondissement de Lyon qui tient des permanences et organise des aides humaines (chaque personne paie son loyer et mutualise l'aide humaine)
- ▶ Les foyers APF Barolles à Saint Genis Laval (chacun a son plan d'aide et bénéficie de la mise en place d'une permanence)
- ▶ Les FAM, les MAS (maison d'accueil spécialisée), les FAM externalisés
- ▶ Les aidants familiaux
- ▶ Les EPHAD, comme pour n'importe quelle personne âgée
- ▶ Les appartements tremplins
- ▶ Les foyers éclatés

Ont été signalés également les logements gérés par l'association familles solidaires à Strasbourg et au niveau national.

Même si le travail de repérage reste compliqué, un diagnostic territorial serait utile. Cela a été réalisé à Nantes dans le cadre du PLH.

Un point de vigilance a été formulé : beaucoup de modèles font que les personnes handicapées se retrouvent entre elles. Or, toutes ne le souhaitent pas.

SOLUTIONS IDÉALES : une offre de logements évolutive, adaptable et à renforcer

Les solutions existantes semblent pertinentes mais il n'y a pas assez d'offres. Pour la personne en situation de handicap, l'idéal serait :

- ▶ Qu'elle apprenne à vivre en autonomie
- ▶ Qu'elle trouve une solution évolutive en fonction de l'évolution de sa vie
- ▶ Que le dispositif soit personnalisé à chaque cas
- ▶ Que les prix soient abordables
- ▶ Que le logement soit adaptable. Il est nécessaire de bien penser l'après : quand la personne ne sera plus là et que quelqu'un d'autre occupera le logement. Le risque du logement vide est réel et les bailleurs ne veulent pas le prendre. C'est pourquoi souvent les bailleurs demandent aux associations de louer les logements pour prendre le relais de la location en cas de départ de l'habitant.

Besoins et solutions pour une personne en souffrance psychique

Etienne, 38 ans



Etienne a eu un parcours difficile et demeure en souffrance psychique. Après une hospitalisation de longue durée, il souhaite accéder à un logement.

Quels types de solution pourraient être adaptés à la situation et à la volonté d'Etienne ?

BESOINS : disposer d'accompagnement et de la continuité des soins dans un logement sécurisant

Après une période d'hospitalisation, les besoins les plus importants sont :

Un logement sécurisant, permettant de garder des liens familiaux et amicaux (ex. à proximité de la famille) et d'avoir le sentiment de trouver un « *chez soi* », de « *mener une vie normale* ». Des personnes ont besoin de solitude sans pour autant se sentir isolées.

La continuité des soins et/ou du suivi thérapeutique, grâce au maintien du suivi hospitalier ou à une transition harmonieuse entre le praticien hospitalier et le thérapeute de ville

Un accompagnement dans « *son projet de vie social* » afin de retrouver une stabilité.

La question de l'acceptation des soins par les personnes en souffrance psychique est soulevée : ce n'est pas une évidence et les professionnels se heurtent parfois à des refus de leurs propositions de soins et de suivi, ou encore à des problèmes de suivi importants. Ce qui pose logiquement la question de la prise de risque. Qui est responsable en cas de problème ? « *Quand le risque de sortie est trop important, on ne le prend pas car cette décision engage la responsabilité pénale des directeurs d'établissement* » explique un professionnel.

Tout ceci plaide en faveur d'**un travail collectif important entre la personne concernée, sa famille et les professionnels.**

SOLUTIONS EXISTANTES : une offre diversifiée à mieux faire connaître

Une palette de solutions existe mais elles ne sont pas toujours facilement accessibles aux personnes concernées : ont-elles besoin de simplification ou de davantage de relais d'information ?

Les solutions intermédiaires entre l'hôpital et le logement autonome (ex. maisons relais, résidences d'accueil) sont saluées car elles « *fixent les personnes handicapées* » et « *permettent d'organiser l'accompagnement des professionnels* ». Elles supposent une bonne connaissance des dispositifs locaux de la part des professionnels de santé et des professionnels sociaux : degré d'autonomie des personnes accueillies, services proposés, etc.

SOLUTIONS IDÉALES : une offre et une organisation partenariale facilitant la fluidité des parcours

On retrouve les solutions intermédiaires, qui proposent en général des cadres de vie à taille humaine (petits collectifs), sécurisants pour les personnes en souffrance comme pour leurs proches, avec des règles de vie pas trop lourdes... Mais les partenariats avec les services hospitaliers et les CMP sont parfois compliqués alors que **les approches pluridisciplinaires sont essentielles pour mettre en place**



un accompagnement adéquat. Le manque de dialogue entre les services (ex. une professionnelle d'un foyer d'hébergement déplore un temps d'attente énorme pour obtenir un rendez-vous avec le CMP) et le manque de moyens de services médico-sociaux en général sont des problèmes soulignés par les participants.

La possibilité d'expérimenter un logement autonome serait également intéressante. «*L'autonomie psychique est une chose, mais quid des capacités à vivre seul ? À s'alimenter correctement, faire ses choix, etc.*» interroge une participante.

«*Toute solution doit être proche d'un CMP, même s'ils ne font pas tout !*». La localisation du logement a son importance mais attention aux logements collectifs qui peuvent vite être stigmatisants et paraître ambivalents quand il s'agit de favoriser l'autonomie... Un logement autonome, avec un accompagnement «*sur-mesure*», ne présente pas ces inconvénients.

Dans tous les cas, **l'accompagnement humain mis en place et l'adhésion des personnes sont cruciaux.**

Quant aux institutions, elles répondent à des besoins. «*La désinstitutionnalisation s'explique pour des raisons économiques essentiellement, c'est hypocrite*» pour certains participants. Mieux vaudrait engager en France une réflexion de fond sur les institutions, les SAVS (services d'accompagnement à la vie sociale), etc. et voir comment faire mieux. Est-il possible de «*faire institution ensemble*», de penser quelque chose de plus diffus et plus inclusif, de renforcer les groupes d'entraide mutuelle (GEM) par exemple ?



Les obstacles aux parcours de vie en matière d'habitat

Coordination

Stéphane LENOIR, Coordinateur national, GIHP National
Laurence LIANZON, Chargée de mission participation citoyenne,
Direction de la prospective et du dialogue public, Métropole de Lyon

Animation

Alizée ANCELIN, Consultante en démarches participatives
Joël DUMONTET, Adjoint de direction, LADAPT Rhône-Métropole de Lyon
Gloria LAXER, Enseignante-chercheuse en sciences de l'éducation à la retraite
Mathilde SPIRY, MDMPH

Avoir son lieu de vie reste difficile pour les personnes en situation de handicap. Pour travailler sur les obstacles aux parcours de vie en matière d'habitat, cet atelier a réuni trois sous-groupes. Les participants ont pu ainsi partager librement leurs difficultés, leurs expériences et les enjeux qu'ils identifient.

- ▶ Le premier sous-groupe était constitué des personnes en situation de handicap, de parents et d'accompagnateurs ainsi que de représentants d'associations. Une grande diversité de handicaps était représentée : handicap moteur et cérébral, moteur et sous assistance respiratoire, auditif (malentendant et sourds), visuel, handicap psychique, handicap intellectuel, personne de petite taille.
- ▶ Le deuxième sous-groupe réunissait des travailleurs sociaux, des ergothérapeutes et des représentants d'établissements.
- ▶ Le troisième sous-groupe était constitué d'acteurs du logement : bailleurs sociaux, promoteurs, architectes...

Chaque sous-groupe a travaillé sur ses difficultés et sur sa perception des difficultés rencontrées par les autres acteurs afin de composer un diagnostic partagé de la situation actuelle :

- ▶ Quelles sont les difficultés rencontrées par les candidats en situation de handicap dans le parc privé et/ou social ?
- ▶ Quelles difficultés rencontrent les professionnels du secteur médico-social pour permettre à leurs usagers d'entrer dans un cadre de vie ordinaire ?
- ▶ Quelles difficultés rencontrent les acteurs du logement pour « capter des logements » accessibles en externe et quelles difficultés rencontrent-ils en interne dans la production et la mise à disposition d'une offre accessible, quelle connaissance ont-ils de ces besoins ?

Nous proposons ci-après la synthèse des échanges selon une approche chronologique du parcours d'habitat d'une personne en situation de handicap et signalons par un code couleur les obstacles identifiés par les différents groupes d'acteurs :

Groupe miroir 1 : personnes en situation de handicap

Groupe miroir 2 : acteurs sociaux et médico-sociaux

Groupe miroir 3 : acteurs du logement



Parcours d'apprentissage de l'autonomie, par Aurélie Denis

« Je m'appelle Aurélie, j'ai 31 ans et un handicap moteur depuis ma naissance. Je me déplace en fauteuil roulant manuel et je travaille à temps partiel. Après 20 ans en centre hospitalier et en institution, je souhaitais du changement dans ma vie. J'ai toujours voulu avoir la vie de Madame tout le monde. C'est une amie de la Fondation Richard qui m'a parlé du SAVS (Services d'Accompagnement à la Vie Sociale), SAS (Service d'Aide Sociale) à l'époque. En juin 2008, j'ai commencé par un stage au F5 rue professeur Patel en colocation avec 2 personnes. En décembre 2008, j'ai été admise dans les appartements d'apprentissage : un T2 dans lequel m'a rejoint mon compagnon un mois plus tard. Nous avons commencé notre apprentissage en couple dès janvier 2010. Pour la petite histoire, Mickaël a commencé sur un matelas à terre car le lit double était difficile à obtenir. C'est donc un début cocasse et périlleux pour une vie de couple ! À l'époque il n'y avait pas encore d'ergothérapeute au SAVS de l'Association Régionale Rhône-Alpes des Infirmités Motrices Cérébrales. Comme quoi ce poste est essentiel à notre bien-être et notre confort. Nous sommes restés un an dans cet appart'. Ce que je retiens, car les accompagnatrices nous le répétaient sans cesse, c'est que l'autonomie, ce n'est pas savoir tout faire soi-même, c'est savoir demander de l'aide avant épuisement. Or, en institution, ce n'est pas ce que l'on nous apprend, voilà pourquoi cela a été une grosse difficulté pour moi. Je peux dire que le passage de l'appartement d'apprentissage à notre domicile me paraissait infranchissable, et finalement les difficultés n'ont pas été là où je m'y attendais. En janvier 2010, nous nous sommes installés à notre domicile que nos accompagnatrices nous ont aidé à trouver. Nous sommes toujours dans cet appartement dans lequel nous avons pu petit à petit faire des adaptations (salle de bain...). Aujourd'hui nous entamons les démarches pour trouver un logement plus moderne pour éviter les pannes d'ascenseur. Bien sûr nous sommes toujours accompagnés chacun par une accompagnatrice. Nous avons besoin régulièrement d'être guidés et épaulés. Par contre, je ne m'attendais pas à être confrontée à autant de problèmes avec les services d'aide à domicile. J'ai dû effectuer plusieurs changements avant de trouver le service d'aide à domicile qui me corresponde. Je trouve que ces mauvaises expériences m'ont été bénéfiques pour comprendre et avancer dans ma vie et mon autonomie. »

Étape 1 du parcours : la production de logements adaptés ou adaptables

En amont du parcours d'habitat, la production de logement est un enjeu soulevé par l'ensemble des groupes qui identifient différents obstacles à la mise sur le marché de logements adaptés ou adaptables.

La difficile quantification et qualification des besoins

Les acteurs du logement soulignent de manière persistante la difficulté à quantifier et surtout qualifier les besoins tant du côté de l'offre que de la demande. Cette faiblesse nuit au bon calibrage de l'offre.

Il faudrait changer de paradigme. Cela pourrait prendre différentes voies. Les personnes en situation de handicap identifient :

La réservation obligatoire de 10 % de logements adaptés dans les programmes neufs sociaux peut sembler une bonne idée sur le papier mais dans les faits, elle est impraticable car les besoins des personnes en situation de handicap sont trop différents les uns des autres. Il faudrait réserver des logements mais pouvoir les adapter une fois attribués, de la même manière qu'un particulier conçoit sa maison avec l'architecte.

Groupe miroir 3
acteurs
du logement

Groupe miroir 1
personnes en
situation de
handicap

Penser en termes de « style de vie » en référence à l'intervention de Ghislain Magerotte (Cf. Table ronde 1) et non pas en catégorie de handicap ou de disponibilité de logement. Pourquoi ne pas aller sur de la prospective des besoins et des aspirations de vie (tout le monde n'a pas envie d'habiter un rez-de-chaussée ou besoin d'un ascenseur) ?

Groupe miroir 1
personnes
en situation
de handicap

La complexité du montage de projet

Tous les groupes soulignent la complexité des montages de projets de lieux de vie surtout lorsqu'ils impliquent des partenaires n'ayant pas l'habitude de travailler ensemble ou des formes de regroupement n'ayant pas un statut juridique bien déterminé par la loi (ex. création d'habitat par des parents créateurs et propriétaires faisant appel à un bailleur social pour la mise en location auprès des enfants en situation de handicap). Un renouvellement des partenariats autour du logement est un besoin fortement exprimé.

Le coût

La première difficulté identifiée pour la réalisation de logements accessibles reste celle du coût en réhabilitation ou en construction, notamment le coût du foncier en zone urbaine dense qui peut être plus facilement accessible ou rendue accessible, expliquent les acteurs du logement.

Groupe miroir 3
acteurs
du logement

Le défaut d'anticipation et de formation

Construire des logements adaptés suppose de penser l'adaptation et l'adaptabilité très en amont et tout du long de la chaîne de valeur du logement pour que les choix réalisés en matière d'habitat répondent à la diversité des besoins des personnes en situation de handicap et s'adaptent au fil du temps à l'évolution des besoins des locataires. Anticiper permettrait d'évoluer vers une architecture « bien-traitante » au regard de chaque locataire. Dès la réalisation, ce manque d'anticipation se fait sentir sur de nombreux points :

« Le maçon s'était trompé alors la personne en fauteuil ne pouvait pas rentrer »

« Si la façade est longue et la rue en pente, il peut y avoir une entrée accessible et pas l'autre ».

« Si un robinet pour une baignoire est mural, après c'est plus simple de la transformer en douche ».

« Sur l'accessibilité des loggias des logements, elles ont toujours un seuil, je n'en ai jamais vu d'accessibles... sauf pour les ERP. »

L'aspect sonore est ainsi souvent traité après coup par du traitement acoustique. Cela élève le coût de l'adaptation par rapport à un traitement en amont du problème dès le dessin architectural (forme des pièces, des murs). Les connaissances des architectes en la matière sont jugées souvent insuffisantes.

Les personnes en situation de handicap soulignent la difficulté d'identifier les interlocuteurs « amont » auprès de qui communiquer leurs besoins.

Groupe miroir 3
acteurs
du logement

Groupe miroir 1
personnes
en situation
de handicap

L'effet ambivalent des normes et législations

Les normes sont souvent évoquées comme des obstacles malgré leur objectif de protection des personnes en situation de handicap et de promotion de logements adaptés.

« Les pays étrangers nous disent : "vous avez de la chance d'avoir des normes : vous savez ce que vous allez trouver, ça vous protège" » et nous on leur dit « vous avez de la chance, vous n'avez pas de normes ».

Les différents groupes s'accordent pour leur reprocher :

- D'être trop ciblées, notamment PMR, et ainsi de ne pas prendre en compte les besoins « hors normes ».
- L'accessibilité sensorielle visuelle ou sonore est rarement effective. Par exemple, les porteurs de handicap sensoriel ne supportent pas les infra sons et trop souvent les VMC sont à 500 hertz alors qu'il faudrait qu'elles soient à 300 hertz, les portes sont seulement équipées de sonnette alors que

Groupe miroir 3
acteurs
du logement



la vidéo permet de lire sur les lèvres de l'interlocuteur, les ascenseurs n'ont qu'un interphone, ce qui rend impossible la communication avec le service d'appel en cas de panne pour les personnes sourdes ou muettes. Les participants évoquent la Scandinavie, où l'aménagement PMR n'existe pas au profit du design universel. Cette approche généraliste présente en plus l'avantage d'inclure le vieillissement et toutes les autres situations de handicap.

- D'être contradictoires entre sécurité et habitabilité : des blooms pour les portes coupe-feu qu'une personne PMR ne pourra pas pousser.

Pour les acteurs du logement, l'absence de définition ou d'une norme de qualité d'un « logement accessible » est une vraie difficulté. Il faudrait penser cette notion au regard de la qualité d'usage (configuration du logement, services associés, besoins de l'utilisateur), et non pas de normes techniques et généralistes. La présence de normes est plutôt positive dans la prise en compte des besoins spécifiques mais leur application doit se faire à bon escient, avec flexibilité. Elles doivent permettre d'engager le dialogue.

Groupe miroir 3
acteurs
du logement

Les personnes en situation de handicap soulignent que les nouvelles formes d'habiter sont particulièrement vulnérables à l'application rigide des réglementations. Actuellement, la demande de mutualisation de la PCH est forte pour pouvoir financer l'accompagnement humain et social (AVS). Malheureusement, cette mutualisation dépend des positions et pratiques des MDPH et non pas de la volonté des résidents et porteurs de projets.

Groupe miroir 1
personnes
en situation
de handicap

La faiblesse de l'engagement politique et des acteurs du logement

Les participants soulignent le besoin d'une volonté politique forte pour faire progresser l'offre de logements adaptés/adaptables. En l'occurrence, certains acteurs du logement émettent des doutes sur la volonté de travailler la question et de mettre de l'argent pour faire de cette question un chantier prioritaire.

Groupe miroir 3
acteurs du
logement

« Sur le neuf, on n'apporte toujours pas de logements adaptés »

« L'objectif de 20 %, c'est de la com ! »

Du côté des acteurs de l'immobilier, ce manque d'engagement transparaît par exemple par un respect à minima des normes sans considération pour les besoins réels. Cela permet d'opposer aux usagers la conformité à la réglementation et de se dédouaner d'aménagements supplémentaires.

« Pour toute réponse, c'est "c'est aux normes" » témoigne un locataire.

Groupe miroir 1
personnes
en situation
de handicap

Les acteurs du logement constatent aussi que les places handicapées prévues dans le permis de construire sont ensuite très souvent parmi les premières à être vendues par la copropriété aux premiers acheteurs et non pas à des personnes en situation de handicap. Une piste d'amélioration serait de les maintenir dans les parties communes.

Étape 2 du parcours : Développer la capacité de choix des personnes en situation de handicap en matière d'habitat

L'inclusion passe avant tout par le libre choix de la personne de son lieu et mode de vie. Pour cela, il est indispensable de soutenir la capacité des personnes en situation de handicap à se projeter dans un habitat qui correspond à leurs aspirations. Voici les principaux obstacles pointés.

Le manque d'éducation au choix et d'apprentissage de l'autonomie

Sur cette question, l'importance de l'autonomie de décision des personnes handicapées a fait largement

consensus auprès des acteurs médico-sociaux qui soulignent que cette autonomie suppose tout d'abord une éducation au choix : « Choisir, c'est avoir les moyens de choisir ».

Groupe miroir 2
acteurs sociaux &
médico-sociaux

Le manque d'apprentissage de l'autonomie

Faciliter la projection dans une vie autonome demande de faire évoluer les représentations des personnes en situation de handicap et de l'ensemble des acteurs sur cette capacité d'autonomie.

Les personnes en situation de handicap déplorent de devoir tout le temps faire appel à des tiers.

De leur côté, les acteurs sociaux et médico-sociaux soulignent l'importance de parvenir à une décohabitation avec la famille. L'émancipation de la personne handicapée passe nécessairement par la recherche d'un logement autonome, adapté aux attentes et aux besoins de l'utilisateur, dans la cité et hors des institutions (institution familiale, établissements).

Groupe miroir 1
personnes
en situation
de handicap

Autre étape incontournable à développer, celle de « l'école de l'autonomie »

« Apprendre l'autonomie, à faire les démarches, gérer son planning, son budget, à investir l'appartement et le quartier, à gérer les aléas. Tout cela s'apprend et doit être appris en amont » s'accordent à dire les personnes en situation de handicap.

Pour les acteurs médico-sociaux, leur rôle est essentiel pour accompagner les personnes engagées dans une démarche d'autonomie, notamment en les aidant à préciser leurs recherches, leurs besoins. Ils proposent d'inscrire de nouvelles questions dans le projet de vie de la personne handicapée afin que cette dernière puisse préciser plus en détail son projet d'habitat. Lorsque les personnes ne sont connues d'aucune association, ce rôle est rempli par les MDMPH. Cette école de l'autonomie suppose aussi des lieux temporaires d'apprentissage et d'expérimentation, des lieux de transition permettant de tester le projet de vie, de l'adapter aux réalités.

L'autonomie de la personne handicapée passe avant tout par sa responsabilisation : l'aider à comprendre les aides dont elle aura besoin toute sa vie, prendre en compte leur coordination, mesurer sa motivation, l'inciter à sortir de la « zone de confort » que peut procurer l'établissement, à quitter sa « vie de loisir ». Ils soulignent le fait que la personne handicapée tend à être déresponsabilisée lorsqu'elle se trouve en établissement. Pour autant, il est très important de veiller à ce que les différents modes d'habitat ne portent pas de représentations « morales » entre ceux qui seraient plus souhaitables, « mieux » que d'autres.

Étape 3 du parcours : Rechercher un logement

La difficulté à rechercher un logement fait consensus auprès de tous les participants qui pointent, chacun à leur niveau, les mêmes obstacles. Pour illustrer cela, un participant partage une petite histoire jugée bien représentative de la situation française.

Il était une fois...

Un Américain, un Suédois et un Français, tous trois en situation de handicap qui discutent de leur projet d'habitat autonome. Ils décident de rester en contact pour voir qui aura son appartement le premier !

Deux mois plus tard, l'Américain tout heureux envoie un sms aux deux autres : « *j'emménage !* ». « *Je suis déjà dans mon appartement* » répond le Suédois. « *Encore trois ans de démarches et j'aurais le droit de rechercher un appart !* » répond le Français...



La complexité d'accès à l'information

Connaître l'offre de logements adaptés, disponibles ou non, sur un territoire est extrêmement difficile tant pour les bailleurs que pour les personnes en recherche de logement. Il y a un réel besoin de lisibilité de l'offre et de travailler sur la qualité de l'information disponible.

« Je suis juste conseillère sociale. Les coopérations entre bailleurs et collectivités locales ne sont pas forcément lisibles ».

« Avec ma fille, nous avons mis plus de deux ans à lui trouver un appartement adapté sans savoir qu'il y avait des logements adaptés vacants avec possibilité d'avoir une AVS juste à côté ! ».

Comment savoir à qui s'adresser, obtenir des réponses claires, connaître le parc de logements adaptés, leur disponibilité ? Toute cette complexité peut être source de découragement pour l'usager et ceux qui l'accompagnent. Une piste évoquée serait d'obliger les bailleurs sociaux à communiquer sur leur stock de logements disponibles.

Groupe miroir 2
acteurs sociaux &
médico-sociaux

Groupe miroir 1
personnes
en situation
de handicap

Le manque de coordination entre acteurs

Comment avoir connaissance des logements accessibles notamment entre bailleurs ? Le besoin d'un recensement pour faire le rapprochement entre l'offre et la demande est largement exprimé par les acteurs du logement. Pour autant, il apparaît illusoire de pouvoir dresser une vision panoptique tant de l'offre que de la demande de logement adapté et d'allouer les logements de manière optimale. Il s'agirait plutôt de construire une vision dynamique par la circulation de l'information, de développer progressivement de quoi mieux répondre à des flux « entrées-sorties », des travaux sur les logements, des évolutions des personnes en situation de handicap, d'identifier les évolutions pour mieux en tenir compte.

Groupe miroir 3
acteurs du
logement

La temporalité

Pour les acteurs sociaux et médico-sociaux, la question de la temporalité est également un enjeu majeur : la personne handicapée est confrontée au problème de la mobilisation des moyens au bon moment (mettre en lien une demande de compensation du handicap avec un logement adapté correspondant à ses souhaits, dans un intervalle de temps restreint). En effet, la problématique du cloisonnement des différents dispositifs apparaît comme un frein à l'accession au logement autonome.

Groupe miroir 2
acteurs sociaux &
médico-sociaux

La lenteur des démarches administratives est déplorée par les personnes en situation de handicap.

Groupe miroir 1
personnes
en situation
de handicap

La rareté de l'offre

Sur cette question, les membres de l'atelier soulignent de manière unanime la problématique de la rareté de l'offre de logement adaptés.

Étape 4 du parcours : Obtenir un logement

Une fois que l'offre disponible est connue, qu'une proposition est faite, la personne en situation de handicap est encore confrontée à un certain nombre d'obstacles pour se voir attribuer le logement.

Le manque de moyens et d'efforts mis dans le traitement collectif de l'offre et de la demande par les bailleurs

Au-delà de l'investissement initial, l'offre de logements accessibles passe par la mobilisation de ressources en interne chez les bailleurs, notamment de compétences techniques pour instruire les demandes des personnes. Beaucoup déplorent le manque de coordination État - CCAS - bailleurs par

rapport aux critères à faire respecter et la non-prise en compte du handicap dans les critères d'attribution.

L'appartement n'est parfois pas aux normes ou adapté aux besoins de la personne, le bailleur en est informé et pourtant il ne se passe rien, témoignent les personnes en situation de handicap.

Groupe miroir 1
personnes
en situation
de handicap

L'opacité des critères d'attribution

Les logements adaptés vacants ne sont pas toujours proposés aux personnes en situation de handicap. Les personnes en situation de handicap se plaignent de l'opacité des règles d'attribution des logements sociaux et notamment du pouvoir des élus d'influencer le choix du bénéficiaire en fonction d'autres priorités. Un sentiment d'injustice et d'impuissance face à des choix non transparents, voire de favoritisme, prédomine.

De leur côté, les acteurs du logement font le constat lucide des problèmes de concurrence entre différents publics spécifiques (fichiers demandeurs prioritaires), des fréquentes réaffectations de logements adaptés à des personnes valides et de concurrence dans les envies de localisation des habitants.

Groupe miroir 3
acteurs du
logement

Une proposition serait de mettre sur ces logements des réservations obligatoires pour personnes en situation de handicap. En même temps, une autre proposition soutient plutôt que les bailleurs développent une approche de la personne en situation de handicap comme une personne lambda à l'instar des pays scandinaves et des USA, et non pas toujours à travers le prisme de ses déficiences. L'attribution du logement se ferait en fonction de ses besoins réels et non pas par les normes de « logements adaptés » qui ne le sont pas forcément aux besoins de la personne.

La faiblesse des ressources

Les acteurs sociaux et médico-sociaux constatent que les ressources financières de la personne constituent également une difficulté pour l'accession à un logement autonome surtout lorsqu'elles sont constituées par l'Allocation Adulte Handicapé. L'équilibre est difficile à trouver, notamment avec les personnes en situation de grande dépendance et/ou celles ayant besoin d'espace car cela augmente les charges locatives calculées sur la surface. De plus, les personnes handicapées peuvent se retrouver dans l'impossibilité d'intégrer un logement qui leur conviendrait, en raison du manque d'heures d'aide humaine allouées au titre de la prestation de compensation du handicap.

Groupe miroir 2
acteurs sociaux &
médico-sociaux

Le constat est similaire chez les personnes en situation de handicap « Plus le handicap est lourd, plus la personne va avoir besoin d'espace de vie et plus le loyer va être élevé alors qu'elle est allocataire de l'AAH ! »

Le manque de diversité, de choix

Les personnes en situation de handicap sont trop souvent contraintes d'arbitrer entre la disponibilité d'un logement et leurs aspirations réelles (localisation, format du lieu de vie, personne avec qui vivre). Les acteurs sociaux et médico-sociaux ont pointé le fait que le premier critère de recherche par les personnes en situation de handicap est l'accessibilité du logement et son adaptation (logements labellisés PMR et PMR+). Les attentes se tournent vers des logements de petite taille (entre T1 et T3), adaptés aux besoins (taille conditionnée par la présence d'aidants notamment) et permettant une réelle participation à la société : quartier animé, proche de toutes commodités (central), pourvu en réseau de transports en commun pour aller au travail, sortir...

La demande est forte aussi d'avoir le choix et d'expérimenter différentes solutions de vie plus ou moins individuelles, plus ou moins autonomes, avec des formes variées d'organisation. Cette autonomie de choix suppose une diversification des modes d'habitat (logements collectifs accompagnés, résidences accueil, maisons relais, pension de famille, appartement avec accompagnement renforcé, Service d'accompagnement à la vie sociale, habitat avec les parents, colocation avec d'autres personnes...).



Les acteurs médico-sociaux constatent en effet que le principe du logement individuel au sein du collectif apparaît comme un critère de recherche très demandé (ex. groupe de plusieurs appartements comme les résidences pluriel, le foyer appartement avec possibilité de repas collectif). Un réel « lieu de vie » pour la personne handicapée plutôt qu'un logement strictement accessible sur le plan du handicap, est également apparu comme un critère essentiel. D'où de nouveau l'importance de faire prévaloir une entrée dans un logement par le « style de vie » plus que le handicap lui-même. Les acteurs médico-sociaux proposent la création d'un service regroupant différentes offres de logement afin de permettre l'exercice du droit à choisir son style de logement.

Groupe miroir 2
acteurs sociaux &
médico-sociaux

Les personnes en situation de handicap réagissent aux solutions amenées par les uns et les autres soit pour approuver soit pour dire que « ce n'est pas un dispositif qui me correspond ».

Groupe miroir 1
personnes
en situation
de handicap

Les acteurs sociaux et médico-sociaux ont été interrogés sur leur envie de vivre dans un logement adapté aux personnes en situation de handicap. De manière assez unanime, leur réponse est négative notamment pour la vie en collectivité subie tout en estimant qu'en matière d'habitat (individuel ou collectif) « chaque solution a son ombre portée ».

Des logements adaptés mais inaccessibles

Or, le problème d'un logement adapté dans un environnement inadapté revient souvent (ex. : problème de raccordement entre le hall d'entrée et le trottoir). Les participants en situation de handicap n'hésitent pas à parler de « maltraitance » de la part du bailleur par exemple en proposant un logement adapté au 4^e étage sans ascenseur à une personne qui a des problèmes de mobilité.

Étape 5 du parcours : Vivre dans son logement au quotidien

Un accompagnement au long cours insuffisant

Pour certaines personnes en situation de handicap, l'habitat individualisé présente un risque supplémentaire de « sombrer » s'il n'est pas assorti d'un accompagnement, d'une veille permettant de réagir avec la personne avant qu'une situation n'empire.

« Si j'avais été accompagné par les services sociaux, j'aurais sans doute pu garder mes affaires et mon logement et ne pas être expulsé. J'étais en dépression et je ne payais plus aucune facture ni loyer. »

Les personnes en situation de handicap se plaignent du non-respect de leur choix de vie dans la mise en place de cet accompagnement notamment lorsque les besoins d'aide sont dispersés sur la journée. Bien souvent, si les parents ou des aidants proches sont là, ils vont être sollicités pour faciliter l'organisation temporelle de l'aide à domicile. Par exemple, l'AVS ne viendra qu'à 9h30 et les aidants s'occuperont de la personne avant.

Les professionnels du logement butent sur la question de la définition des besoins de la personne handicapée : en fait, une multitude de besoins spécifiques. Les professionnels aimeraient une meilleure configuration et qualification des besoins sur l'accompagnement.

Groupe miroir 3
acteurs
du logement

Les interrogations portent aussi sur la durée et la qualité de cet accompagnement pour qu'il ne soit pas intrusif et pointent la rareté des accompagnements sociaux et médico-sociaux. Un des sujets de préoccupation est de gérer l'incurie, la difficulté de rentrer chez les gens quand ils ont le syndrome de Diogène, des gens qui entassent et qui font peser des menaces de sécurité. Au-delà des aspects de l'accessibilité physique, la prise en compte du handicap psychique, sensoriel, amène des situations complexes à gérer. De plus, les situations évoluent, et rien n'est mis en place pour un accompagnement médico-social dans la durée.

Le manque d'interlocuteurs identifiés, sensibilisés au handicap, et de réactivité pour traiter les questions de maintenance et d'aménagements ultérieurs

Professionnels du logement et usagers se retrouvent sur la faible qualité du suivi en matière d'adaptation et d'accessibilité.

Les acteurs du logement constatent l'absence de moyens mis par les bailleurs pour gérer l'accueil adapté et la gestion locative spécifique (ex. des plateformes téléphoniques).

Les locataires en situation de handicap reprochent l'absence d'interlocuteur dédié et formé. Ils se plaignent de devoir, à chaque demande, avoir besoin de prouver leur handicap et leurs difficultés. À l'inverse, ils ont la sensation d'être pris pour des extra-terrestres quand ils avancent le fait qu'ils ont une vie sociale et professionnelle et ne peuvent pas rester bloqués chez eux des jours et des semaines. L'absence de réactivité en cas de problèmes dans l'entretien des communs revient comme un leitmotiv, notamment les pannes d'ascenseur. Tous les participants ont connaissance ou ont vécu une expérience d'une personne coincée chez elle pendant 3 mois, d'un délai de 6 mois pour une réparation, d'interlocuteurs se renvoyant la balle pour permettre à la personne de rentrer chez elle...

« Un soir je suis rentrée du travail et l'ascenseur était en panne. Le bailleur m'a dit qu'il n'avait pas de solution pour moi et d'appeler les pompiers mais comme ce n'est pas une urgence vitale, ce n'est pas de leur ressort non plus. Personne ne pouvait rien faire pour moi. J'ai dû attendre que mon compagnon et l'AVS viennent pour qu'ils portent mon fauteuil et que je monte les étages sur les fesses. J'ai dû me mettre en arrêt de travail deux semaines en attendant les réparations. »

Une situation reconnue par les bailleurs : *« Je connais une personne au troisième étage qui ne peut plus sortir de chez elle depuis 3 ans » ; « c'est fréquent ».*

Des solutions existent et pourraient être affichées dans les immeubles et ascenseurs : comme l'existence de cette application téléphonique qui permet aux personnes sourdes ou muettes d'envoyer un message urgent pré-enregistré via une bande passante avec une fréquence réservée.

La meilleure qualité de la maintenance est soulignée dans le privé en raison sans doute de leur prise en charge par les locataires et les propriétaires. Les dégradations sont moindres et la qualité du bâti et des matériaux seraient aussi meilleures. Autre conseil prodigué entre pairs : anticiper les aléas (faire des provisions, mettre une lampe à portée de main pour pouvoir changer l'ampoule...).

Le problème est similaire pour les besoins d'aménagements ultérieurs que ce soit lors de la survenue d'un handicap ou parce que la personne est entrée dans le logement social sans se déclarer en situation de handicap (le handicap semble assez peu un motif à l'origine d'une demande de logement social alors que 5 fois plus de locataires sont en situation de handicap). Les logements ont un déficit d'évolutivité notamment en raison du coût des travaux et même les petites adaptations peinent à être financées. Cela concerne particulièrement l'aménagement des salles de bains.

« Je suis dans un logement social depuis 6 ans et il a fallu plus de 5 ans pour que ma salle de bains soit adaptée ».

La menace est évoquée comme un moyen de pression pour faire avancer les choses : informer la presse locale et des associations d'une situation, déposer au tribunal d'instance ou de grande instance une injonction de faire. Là aussi le problème évoqué est la méconnaissance des interlocuteurs à contacter. Autre proposition, celle de monter un collectif sur le lieu de vie pour échanger avec le bailleur. Même si c'est compliqué, cela fait avancer les choses.

Le manque de sensibilisation de la société aux handicaps

Au-delà du logement « accessible » physiquement, se pose la question de l'environnement social et

Groupe miroir 3
acteurs
du logement

Groupe miroir 1
personnes
en situation
de handicap

Groupe miroir 3
acteurs
du logement



humain qui n'est pas toujours bienveillant et accueillant face au handicap et notamment au handicap psychique. Cette « hostilité » peut être celle du voisinage mais aussi des services de proximité ou encore des institutions et services publics.

« Porteur d'un projet d'habitat autonome, le permis de construire a mis 10 ans à être obtenu à cause des nombreux recours déposés par les gens du quartier et les voisins »

« Des voisins ont été mis devant le fait accompli ». S'il faut anticiper et gérer la cohabitation avec des voisins, comment appréhender les différences de tolérance, d'acceptation ?

Plus globalement, cette méconnaissance pèse sur la personne en situation de handicap à toutes les étapes de sa vie (accès à la crèche, à l'école, aux loisirs, etc.).

Comment faire évoluer les choses ? Une des pistes d'amélioration serait de former davantage les interlocuteurs (bailleurs, sociétés de maintenance, commerces, voisins, agents publics) aux handicaps, à leur diversité et besoins et à des modes de communication adaptée.

Une personne sourde témoigne être obligée de prendre un jour de congé pour régler les questions administratives : *« L'accueil n'est pas chaleureux mais communiquer uniquement par mail n'est pas satisfaisant. On me conseille de recourir à un interprète, mais qui le paie ? ».*

« J'ai demandé un logement avec une deuxième chambre pour accueillir mon AVS ou la famille et la réponse a été de faire un enfant ! »

« Chez un bailleur social, des voisins voulaient échanger mon logement contre le leur plus petit et au rez-de-chaussée arguant que c'était plus adapté à mon handicap. Mais je vis dans cet appartement depuis 31 ans et il a été adapté par mon grand-père. J'y tiens ».

Les USA sont cités comme exemple en matière de communication avec la promulgation en 1974 d'une loi obligeant les interlocuteurs médicaux et institutionnels à communiquer de manière adaptée à la personne. Cette obligation est sanctionnable légalement en cas de non-respect et a déjà fait l'objet de plusieurs jugements.

Étape 6 du parcours : Changer de lieu de vie

Comme tout un chacun, changer de logements et de modes d'habiter au fil de la vie est un besoin exprimé par les personnes en situation de handicap. Mais avoir un parcours résidentiel multiple, évolutif se heurte aux difficultés énoncées plus haut.

Les acteurs du logement estiment que peu de moyens sont consacrés à la gestion de demandes de mutation, de changement de logement suite à une situation de handicap. Une personne peut aussi vouloir changer de logement pour d'autres raisons que le handicap, or *« on part de l'idée qu'il faut qu'elle prenne ce qu'on lui propose ».*

Groupe miroir 1
 personnes
 en situation
 de handicap
 Groupe miroir 3
 acteurs
 du logement

Rêves formulés par les acteurs du logement

- « Donner un logement à tous les gens en hôpital psychiatrique. »
- « Des moyens de fonctionnement pour traiter les cas individuels plutôt que des règles collectives. »
- « Des lieux de rencontre plus réguliers pour s'exprimer sur les vrais besoins et échanger pour mieux connaître les contraintes des autres et pouvoir travailler ensemble. »
- « Une communauté des professionnels pour trouver des solutions. »
- « Que les corps de métiers, toutes les professions à tous les niveaux, incluent une immersion dans le monde du handicap dans leur formation. »
- « Plus d'offres pour toutes les personnes qui cherchent du logement. » ou « accroître l'offre globale de logement »
- « Que chaque citoyen, valide ou non valide, puisse avoir le choix pour son parcours professionnel et résidentiel. »
- « Enlever la pesanteur ! »





Les démarches de développement d'une offre territoriale d'habitat

Coordination & Animation

Anne-Cécile BASTIN, Chargée de mission habitat spécifique et adapté,
Direction de l'Habitat et du Logement, Métropole de Lyon

Éric BAUDRY, Président du GIHP Rhône-Alpes

Comment parvenir à développer une offre territoriale d'habitat pertinente ? L'atelier a questionné deux types d'approches : l'élaboration d'une offre pour le territoire mixant quelques formes d'habitat (approche descendante) et l'identification des besoins des personnes concernées et le montage des projets avec eux (approche ascendante).

Il s'agissait également d'envisager quelles formes d'articulation peuvent être trouvées entre ces approches dans la constitution d'une offre territoriale adaptée. Les participants ont exploré ce sujet en s'aidant des questions suivantes :

- ▶ Pourquoi et comment peut-on organiser une remontée des besoins pour produire une offre adaptée ?
- ▶ Pourquoi et comment favoriser le développement d'une offre d'habitat adapté à l'initiative d'une collectivité ?





Pourquoi et comment peut-on organiser une remontée des besoins pour produire une offre adaptée ?

Les raisons d'organiser une remontée des besoins

La recherche d'une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins est bien sûr le principal objectif. On peut aussi espérer la production d'une offre plus riche et plus innovante, plus adaptée aux besoins actuels, aux évolutions sociétales et personnelles (ex. les colocations n'ont plus la cote, les couples se séparent davantage) et aux réalités économiques.

Mais d'autres intérêts à cette démarche ascendante ont été mis au jour :

- ▶ L'association des personnes en situation de handicap, nécessaire à l'identification des besoins, les transforme en parties prenantes. Ceci contribue à la fois à l'efficacité du processus et à la dignité des personnes.
- ▶ Plus largement, organiser la remontée des besoins est aussi une occasion de fédérer les acteurs, de favoriser une meilleure interconnaissance des parties prenantes et de penser l'offre en complémentarité (et non en concurrence comme c'est parfois le cas).
- ▶ La confrontation des points de vue contribue à faire évoluer les mentalités/les représentations professionnelles, politiques, etc., voire l'inconscient collectif, et plus généralement, à sensibiliser les décideurs et politiques aux problématiques des handicaps.
- ▶ À terme, cette manière de faire pourrait faire évoluer la législation en termes de financement, de responsabilité, d'adaptabilité...

Les leviers pour organiser une remontée des besoins

Une condition préalable à la remontée des besoins est de faire connaître la démarche et d'informer les parties prenantes : associations, usagers, professionnels, politiques, financeurs...

Ensuite, les participants ont retenu les modes de faire suivants :

- ▶ Les moyens de partager l'information et de faire remonter les besoins peuvent être divers : enquêtes, plateformes en ligne, sondages, débats, événements, benchmarks, etc. Les outils doivent naturellement être accessibles (ex. facile à lire). Des facilitateurs/accompagnateurs peuvent aussi être envisagés afin d'identifier finement les besoins (et non les désirs). Une entité doit organiser et coordonner la remontée des informations.
- ▶ Les usagers en situation de handicap sont les principaux intéressés à écouter, mais les proches, les associations et les professionnels peuvent aussi contribuer à identifier les besoins. Il s'agit de construire un diagnostic partagé des besoins, actualisé régulièrement.
- ▶ La remontée des besoins doit s'attacher à l'architecture (*structuration de l'espace*), mais aussi à l'environnement géographique, humain (ex. besoins d'accompagnement), technique... Une approche par zone géographique peut être utile.
- ▶ Enfin, faire remonter les besoins contribue aussi à rendre visible les projets, les offres. Montrer les possibles peut être pertinent pour faciliter l'expression des personnes en situation de handicap et décrypter leurs besoins et usages...

Pourquoi et comment favoriser le développement d'une offre d'habitat adapté à l'initiative d'une collectivité ?

Au préalable, de quelle « offre d'habitat adapté » parlons-nous ?

Il s'agit de proposer toute la palette de solutions d'habitat afin que les personnes en situation de handicap puissent choisir ce qui leur convient : répondre aux différents besoins et en outre, fluidifier toute la chaîne du logement. L'accompagnement fait partie intégrante de l'offre d'habitat adapté, il doit être pensé en adéquation. Cette offre doit également prévoir et préserver le droit à l'expérimentation/à l'essai des personnes en situation de handicap.

Les raisons pour qu'une collectivité développe une offre d'habitat adapté

Les arguments en faveur d'une démarche descendante sont :

- ▶ Le marché privé ne se saisit pas suffisamment de ce marché, c'est donc à la collectivité de le faire pour répondre aux besoins des usagers et gagner du temps
- ▶ La collectivité est légitime pour le faire : elle peut jouer le rôle de garant de la qualité des logements et de la diversité de l'offre d'habitat à l'échelle du territoire. En outre, pour favoriser la mixité sociale, une volonté politique est nécessaire
- ▶ La collectivité se doit de décliner la stratégie nationale dans ses politiques locales, participer activement aux changements de la société et répondre aux besoins des usagers, y compris les besoins spécifiques
- ▶ La collectivité est à même de dépasser les problèmes liés aux modes de financement des solutions d'habitat

Les leviers pour qu'une collectivité développe une offre d'habitat adapté

La volonté politique est considérée comme une condition nécessaire au développement d'une offre d'habitat adapté.

- ▶ La collectivité doit tout d'abord disposer d'un diagnostic des besoins. Pour établir ce diagnostic, on retrouve les moyens déjà identifiés ci-dessus. Au-delà des besoins, une analyse de l'auto-détermination des personnes et de leur projet de vie (dont la rédaction devrait être améliorée) serait intéressante
- ▶ Une bonne connaissance de l'offre existante est également indispensable. Pour cela, un travail avec les différents opérateurs est nécessaire : les communes, les bailleurs, le secteur privé... Le développement d'un outil cartographique, type SIG, est souhaité pour avoir une représentation globale et à la fois fine de l'offre sur le territoire. Le suivi des initiatives pertinentes des autres collectivités est aussi jugé intéressante
- ▶ Pour agir, la collectivité doit fixer des objectifs territorialisés, prévoir des financements et co-financements (investissements et fonctionnement), savoir travailler à une échelle appropriée (ex. Conférences locales des Maires, communes, quartier) et s'appuyer sur les réseaux existants. Par exemple, pour le handicap psychique, le CSLM (Conseil local de santé mentale) est pertinent et les PTSM (projets territoriaux de santé mentale) peuvent être des opportunités pour créer des dynamiques partenariales



L'important travail de mobilisation des acteurs, d'animation et de coordination est ensuite souligné. La collectivité doit impulser la dynamique et favoriser les partenariats pour la co-construction d'une offre d'habitat adapté :

- ▶ Pour cela, au sein même de la collectivité, les services handicap et logement doivent davantage travailler ensemble
- ▶ Un travail étroit avec l'ARS et l'État doit être entretenu, de même qu'avec les communes
- ▶ Les bailleurs et les acteurs de l'immobilier doivent être sensibiliser/encourager à la nécessité de développer ce type d'offre
- ▶ Une ingénierie sociale (association ? service de la collectivité ?) doit être associée au processus
- ▶ Les associations ont aussi leur rôle à jouer
- ▶ Un travail auprès du grand public est aussi rapidement évoqué afin de sensibiliser les habitants les plus récalcitrants

Plus concrètement, la collectivité doit développer une politique de maîtrise foncière et immobilière :

- ▶ S'appuyer sur les outils de planification (ex. PLU-H) et du droit du sol afin de mobiliser du foncier pour l'habitat adapté
- ▶ Lancer des appels à projets ET accompagner des projets expérimentaux, qui doivent être pérenniser s'ils se révèlent satisfaisants. Il est nécessaire de conserver une certaine souplesse de fonctionnement afin de ne pas passer à côté de solutions innovantes
- ▶ Intégrer la production de logements adaptés dans les opérations d'aménagement
- ▶ Vérifier l'accessibilité des logements neufs



TEMPS CONCLUSIFS

Coordination

Laurence LIANZON, Chargée de mission service participation et implication citoyennes, Direction de la prospective et du dialogue public, Métropole de Lyon

Animation

Boucif KHALFOUN, Responsable du service participation et implication citoyennes, Direction de la prospective et du dialogue public, Métropole de Lyon

Jean-Luc CHARLOT, Directeur, Fabrik Autonomie & Habitat

Direction de la Prospective et du Dialogue



Boucif KHALFOUN,

remercie les intervenants et l'ensemble des participants et annonce les trois temps prévus pour terminer cette journée d'étude

- ▶ La présentation de la démarche nationale en faveur de l'habitat inclusif, par Sophie Rattaire, Coordinatrice interministérielle à l'accessibilité universelle, représentant le Comité interministériel du handicap (CIH). Installé par décret en 2009, le CIH est chargé de définir, coordonner et évaluer les politiques conduites par l'Etat en direction des personnes en situation de handicap.
- ▶ Le rapport d'étonnement du « grand témoin » de la journée, Marc Uhry, Consultant Longjohnsilver.
- ▶ Les conclusions des élus, Thérèse Rabatel, Conseillère à la Métropole de Lyon déléguée à la politique du handicap, et Pierre Abadie, Vice-président de renouvellement urbain, à l'habitat et au cadre de vie et Sandrine Frih, Vice-présidente à la Métropole de Lyon, déléguée à la politique de concertation, la participation citoyenne et la vie associative.



La démarche nationale en faveur de l'habitat inclusif

par Sophie Rattaire, Coordinatrice interministérielle à l'accessibilité universelle, représentant le Comité interministériel du handicap (CIH) ¹⁴

Les Conférences Nationales du Handicap de 2014 et 2016 ont insisté sur le développement d'une offre de logements adaptés rejoignant les enjeux portés par la loi de 2005, qui vise à permettre aux personnes en situation de handicap une insertion pleine et entière dans la cité et le libre-choix de leur mode de vie. Fin 2016, la démarche nationale en faveur de l'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap a été dévoilée.

Sophie Rattaire revient sur les principales mesures de cette démarche, évoque les chantiers en cours, presque un an après le lancement de la démarche, et répond aux questions des participants.

Sophie Rattaire tient tout d'abord à excuser Etienne Petitmengin, secrétaire général du CIH qui n'a pas pu être présent ce soir et le regrette vivement. Elle remercie les organisateurs pour leur invitation et souligne la richesse des interventions et échanges entendus.

« Le sujet de l'habitat est vraiment au coeur de la feuille de route gouvernementale et interministérielle, que porte le secrétariat général du Comité interministériel du handicap. L'habitat dans la cité est un instrument au service des valeurs que nous portons en matière de politique de handicap, telles que reconnaître les ressources et les compléments de chaque personne en situation de handicap, et s'appuyer dessus pour promouvoir leur autonomie. Il s'agit aussi de donner aux personnes une véritable liberté de choix de vivre en milieu ordinaire, en œuvrant à l'accessibilité universelle et en garantissant un accompagnement adapté en intensité et en qualité.

L'emploi est souvent considéré comme le facteur déterminant d'intégration sociale, au sens large, mais ce n'est pas le seul. Le logement y participe pleinement. Il est intimement lié aux loisirs, à la construction d'une identité sociale et individuelle... C'est un vecteur d'émancipation et de citoyenneté. Il est surtout synonyme d'autonomie, comme nous l'avons bien entendu tout au long de la journée.

Même si elles peuvent parfois s'exprimer avec véhémence au regard de leur souffrance, les personnes en situation de handicap ne veulent rien d'extraordinaire au fond : tout simplement vivre, participer à la vie sociale comme tout un chacun, quels que soient leur âge et la nature de leur handicap. Par conséquent, il est naturel qu'un nombre croissant de personnes handicapées et de personnes âgées souhaitent pouvoir choisir leur habitat, les personnes avec qui le partager, s'assumer, organiser librement leur emploi du temps...

La loi du 11 février 2005, et la Convention relative aux droits des personnes en situation de handicap des Nations Unies du 13 décembre 2006, nous invitent à agir pour que la société soit plus respectueuse de la liberté de choix des personnes, et permettre leur insertion pleine et entière dans la cité.

Notre pays, patrie des droits de l'homme, est observé avec beaucoup d'attention dans le monde. Nous n'avons pas à rougir de la situation actuelle. Nous savons cependant qu'il reste du chemin en matière de place faite aux personnes en situation de handicap au sein de notre société et de la qualité de l'accompagnement. Il y a quelques semaines,

14. <http://handicap.gouv.fr/le-secrariat-d-etat/acteurs/comite-interministeriel-du-handicap-cih/>



la France a reçu la visite du rapporteur spécial de l'ONU sur les droits des personnes en situation de handicap. Ses observations ont été largement évoquées dans la presse. Elles exhortent le gouvernement à adapter un plan d'action concret pour assurer la fermeture progressive de tous les établissements existants et transformer l'offre actuelle de services pour personnes handicapées en solution d'accompagnement et de logements de proximité.

Cette proposition, sans doute excessive, a le mérite de nous faire réfléchir. Imaginer une désinstitutionnalisation totale, ou à l'inverse, la création de places supplémentaires comme remède afin de régler le problème des personnes sans solution, n'est à mon sens pas raisonnable. J'entendais quelqu'un tout à l'heure dire que lorsqu'un modèle ne fonctionne plus, il faut savoir en changer, trouver d'autres solutions, ou bien faire coexister deux systèmes... Le passage d'une logique d'orientation des personnes vers des parcours de vie accompagnés dans lesquels les établissements et les services ne sont plus des objectifs, mais des leviers dans la vie des personnes concernées, est une façon de transformer l'offre et de l'élargir.

L'ouverture aux formes inclusives de l'habitat ne passe pas par la désinstitutionnalisation. Il ne s'agit pas de passer d'un système à un autre, mais bien, de permettre d'évoluer et de s'adapter aux besoins et aux réalités, tout en favorisant la diversification et l'émergence d'autres formes d'habitat. Le véritable défi consiste en réalité à faire sortir les établissements eux-mêmes de leurs propres murs, pour se concevoir plus comme des équipes de professionnels et de projets autour des personnes. C'est une véritable révolution.

Aujourd'hui, tout est lié. C'est parce que l'on invente de nouvelles formes d'habitat permettant à des personnes de sortir d'établissements spécialisés que l'on peut libérer des places pour ceux qui en ont le plus besoin. Il s'agit de permettre aux personnes qui le souhaitent et qui végètent parfois depuis longtemps dans des murs d'en sortir et d'être accompagnées. Il y a des personnes qui se sentent capables de sortir pour vivre autre chose, et d'autres qui vont souhaiter rester dans l'institution... Les solutions ne doivent plus se limiter au choix binaire avec d'un côté les établissements médico-sociaux, et de l'autre, la vie à domicile. À la marge de ce système, des solutions de logement personnalisées assorties d'un accompagnement de proximité doivent être encouragées.

Dans ce contexte, une nouvelle approche de l'offre à destination des personnes en situation de handicap émerge : l'habitat inclusif. Il peut prendre des formes variées selon les besoins exprimés, mais il a surtout besoin d'être accompagné en raison de nombreux freins juridiques, techniques, financiers... Le rôle de l'État est de pouvoir lever ces freins et donner une impulsion politique pour apporter et soutenir une dynamique.

Quelles ont été les actions du gouvernement dans ce domaine ? Avant le CIH, dans le cadre de la loi du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement, plusieurs mesures ont été prises pour lever ces freins je pense à la création d'un statut de résidences-services locatives, à la rénovation du statut de résidences-services en copropriété, ainsi que la possibilité pour le Préfet de délivrer des autorisations pour la construction de programmes spécifiques adaptés aux besoins des personnes âgées et des personnes handicapées.

Constatant l'intérêt de ces dispositifs, le Comité interministériel du handicap du 2 décembre 2016 a adopté une série de mesures afin d'accompagner le développement de cette offre autour de trois axes :

► **Impulser une démarche nationale en faveur de l'habitat inclusif** pour les personnes en situation de handicap

Il apparaissait nécessaire de capitaliser les expériences menées partout en France, de pouvoir essaimer les bonnes pratiques et d'en faire bénéficier l'ensemble de la population. Pour favoriser le développement de l'offre, le CIH a imaginé la création d'un Observatoire de l'habitat inclusif, installé le 10 mai 2017. Il est chargé d'animer au niveau territorial la diffusion des bonnes pratiques. Il assure également la formalisation d'outils pour promouvoir le développement des formes d'habitat inclusif. Actuellement, il finalise la rédaction



d'un guide d'aide au montage des projets en cours, qui sera présenté le 30 novembre prochain dans le cadre d'une journée nationale de l'habitat inclusif. L'objectif de l'Observatoire est d'éclairer la connaissance de tous les porteurs de projets, bailleurs comme petits collectifs, tant sur les questions liées aux partenaires, aux publics, à leurs besoins et leurs attentes, que sur les questions liées à l'immobilier, au projet social ou à l'animation de la vie sociale. Une des principales conditions de réussite de la généralisation de l'habitat inclusif sur le territoire réside dans la capacité à valoriser les expériences en cours localement et à valoriser les bonnes pratiques. Il s'agit de rassurer l'ensemble des acteurs en prouvant la plus-value des habitats inclusifs à travers des expériences vécues.

► **Sécuriser économiquement les modèles de l'habitat inclusif**

Le financement de l'offre d'habitat inclusif est un des leviers primordiaux. L'équilibre économique de bon nombre de structures se révèle fragile. La construction de ce modèle dépend souvent de systèmes dérogatoires, car on crée quelque chose qui n'existait pas avant, et de la bonne volonté de beaucoup de personnes. Il fallait renforcer ces structures fragiles et permettre de financer l'animation du vivre ensemble et de la vie sociale.

Pour ce faire, en 2017, une aide spécifique forfaitaire d'un montant de 60 000 € est versée à chaque ARS pour développer une structure d'habitat inclusif identifiée dans une région. Elle constitue une première mesure concrète d'encouragement. Les appels d'offres ont été faits en septembre. Elle est destinée à compléter les montants de la PCH des personnes vivant en habitat inclusif, afin de couvrir les efforts liés à la coordination, la gestion administrative et la régulation de la vie collective. Cette aide ne bénéficie pas seulement à des projets qui vont sortir, elle peut être accordée à des projets qui existent déjà.

► **Lever les obstacles juridiques au montage de projets d'habitat inclusif**

Il s'agissait de permettre une application harmonisée de la mise en commun de la PCH dans le cadre de personnes vivant en habitat partagé. Selon les régions et les départements, cette mutualisation de la PCH n'était pas facilitée. Elle n'était pas interdite par la loi, mais il a fallu qu'une note explicative du Ministère des affaires sociales soit diffusée aux départements, fin avril 2017, pour essayer de lever ce frein juridique au montage de projets d'habitat inclusif.

Enfin, partant du constat que les bailleurs sociaux développent des formules d'habitat inclusif à la demande des collectivités territoriale ou d'associations, l'État et l'Union sociale de l'habitat ont signé une Convention le 14 février 2017 pour l'adaptation du parc social. Cette convention d'une durée de trois ans vise à mobiliser les bailleurs sociaux autour de la prise en charge de la perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap. Elle permet de définir une stratégie commune pour le développement de l'habitat inclusif. Cette Convention formalise les parties prenantes autour des besoins liés à la prise en compte de la perte d'autonomie.

Pour conclure, la journée du 30 novembre prochain sera une étape importante puisqu'il s'agit de la première journée nationale de l'habitat inclusif, organisée par l'Observatoire. Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées ouvrira cette journée d'échanges qui mettra en perspective les enjeux avec l'ensemble des parties prenantes, avec comme fil rouge, l'inclusion des personnes au coeur de la cité. Trois thèmes seront abordés : l'émergence de projets, belles initiatives au service des personnes handicapées et des personnes âgées ; la construction des réponses au service d'un projet social inclusif accompagné ; l'ancrage des projets sur les territoires en articulation avec l'offre de services.

Il s'agit pour les pouvoirs publics, l'État, de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, à savoir avoir d'autres solutions que la vie dans un établissement ou la vie chez ses parents.



ÉCHANGES AVEC LA SALLE

>Du changement de vision à la transformation des solutions d'habitat

« Le changement de vision portée par la démarche nationale en faveur de l'habitat inclusif est remarqué : le défi est maintenant d'apporter de transformations profondes des solutions d'habitat à destination des personnes en situation de handicap, » souligne Jean-Luc Charlot.

Sophie Rattaire confirme le changement de logique : « On part à présent de la personne et on essaie de trouver des solutions. C'est une remise en cause des pratiques de tout le monde, mais nous sommes tout à fait capables de relever ce défi et de trouver des solutions concrètes pour garantir l'effectivité des droits des personnes en situation de handicap. La société doit leur permettre de vivre leur projet ».

>Stratégie nationale et diversité des solutions : quelle articulation ?

Les solutions d'habitat existantes montrent bien que les réponses aux besoins des personnes en situation de handicap se trouvent dans la diversité des initiatives et que le morcellement des solutions apparait plus positif. Est-ce qu'une politique nationale ne risque pas de niveler cette diversité ?

« C'est le paradoxe et toute la difficulté : à la fois l'État ne doit pas se substituer aux initiatives locales, mais aussi lever les freins car nous en avons besoin, coordonner, impulser, mener une action publique devant favoriser cette dynamique et laisser assez d'autonomie aux initiatives locales » souligne Sophie Rattaire.

>À propos de l'aide spécifique forfaitaire de 60 000 € par l'ARS

Cette aide expérimentale visant à soutenir un projet d'habitat inclusif par ARS va-t-elle être pérennisée ? Les besoins de coordination, de gestion, etc. perdurent dans le temps...

« L'objectif est de la pérenniser, répond Sophie Rattaire, mais il est trop tôt pour l'envisager avec certitude à l'heure actuelle ». Jean-Luc Charlot, directeur de Fabrik Autonomie & Habitat qui a en charge le suivi et l'évaluation des 16 expérimentations dont il est question, confirme qu'il y a une volonté de pérenniser cette aide.

La volonté est présente mais est-elle réalisable en raison des contraintes budgétaires actuelles ?

Pour apporter des réponses concrètes, l'Observatoire a pour rôle de faire remonter les expérimentations, de ne pas entraver la créativité, de trouver des solutions, y compris budgétaires pour apporter réellement des améliorations. « Nous en sommes à cette étape-là » constate Sophie Rattaire.

>Accessibilité universelle : horizon à atteindre ou utopie ?

« L'expression « accessibilité universelle » ne fait que générer de la frustration car cet objectif est impossible à atteindre », exprime un participant.

L'expression parait au contraire appropriée à Sophie Rattaire : « On considère que chacun a ses propres déficiences et que la société crée des freins, voire des barrages à l'accessibilité, qu'il faut lever. On intègre le fait que c'est bien la société qui doit donner des outils pour que chacun puisse mener son projet de vie : que la personne parlant une langue étrangère puisse se repérer, qu'une personne avec des bagages puisse se déplacer, etc. C'est aussi en arrêtant de cloisonner les publics qu'on fait avancer toute la société ».



Rapport d'étonnement

MARC UHRY, consultant Longjohnsilver et « grand témoin » de la journée

Marc Uhry explique tout d'abord qu'il n'a pu couvrir tous les rendez-vous de la journée mais qu'il s'est attaché à capter quelques bribes. Voici ce qui a principalement retenu son attention, son rapport d'étonnement qu'il partage « en essayant de rester dans la délicatesse et sans agressivité » comme il l'envisageait lors de la séance introductive.



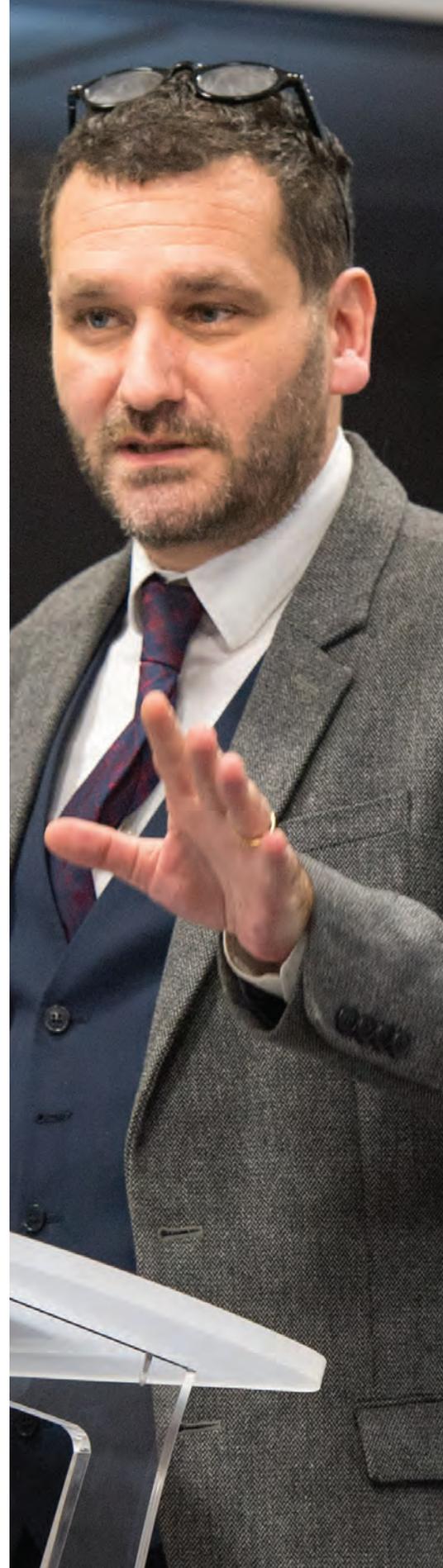
La première chose qui m'a étonné est de pouvoir être encore étonné. Je pensais que nous allions ronronner dans les lieux communs habituels et ressassés en permanence. Finalement, il y a eu toute la journée non pas seulement un effort d'écoute, mais une qualité d'écoute dans les ateliers et tables-rondes. J'ai même vu quelqu'un parler à voix basse et toutes les oreilles se tendre vers l'intervenant. L'attention était précieuse.

En même temps, j'ai trouvé un effort partagé : chacun a essayé de penser contre soi-même, au-delà de ses habitudes, de se mettre à la place des autres acteurs, ne pas cacher les difficultés et essayer de les résoudre. Dans un panel aussi divers d'acteurs, on peut vite s'accuser les uns les autres de tenir de mauvaises postures. Bravo pour avoir évité cela !

Autre sujet d'étonnement : nous avons progressé par rapport à la manière de qualifier les choses depuis quelques années. Quand j'ai commencé à travailler, ce que l'on appelait logement adapté : c'était un logement avec une salle de bain démesurée, une ligne budgétaire et une procédure d'accompagnement. Et avec ces trois éléments, on était dans de « l'adapté » à tous les besoins. À présent, la qualification des besoins s'est complexifiée. A été évoquée l'annexe au formulaire Cerfa de demande de logement social pour qualifier le type d'adaptation nécessaire. Ce matin, les projets de logement présentés, Victoria et Ti'Hameau, étaient intéressants : l'adaptation du logement est travaillée mais aussi les interactions du logement avec le reste du quartier, de l'immeuble... Ce sont des efforts à ne pas occulter.

Les difficultés à tout apporter à tout le monde tout de suite ont été évoquées tout à l'heure, de même que le fait de tenir un discours trop ambitieux... je partage cette inquiétude. Nous sommes dans un pays avec 3,5 millions de mal-logés. La question du coût du logement social produit et du logement privé et la question des normes en général font débat aujourd'hui. Faut-il faire plus de moindre qualité pour accueillir tout le monde comme nous l'avons fait dans les années 60 avec la construction des barres HLM ? Cette question est en tension. Et dans la volonté de faire toujours plus « adapté », plus complexe, on se confronte à la question des surcoûts engendrés par ces efforts-là. On vient d'évoquer une annonce de 60 000 € par région. J'ai fait un petit calcul : ce sont les droits, les impôts payés sur la vente d'un seul logement de 100 m² à Lyon... Je n'en fais pas une critique mais nous devons collectivement travailler cette question : celle de l'agencement des moyens, de ce qui est possible et de ce qu'on annonce en face des moyens, c'est un sujet qu'il faut tous embrasser dans sa complexité.

Une chose que j'ai découverte et qui me semble être un progrès : inclusif n'est pas une solution. Nous n'avons pas passé la journée à trouver des solutions. Dans un atelier qui proposait de noter les solutions idéales, il y avait peu de post-its mais des petites voix qui disaient : « il n'y a pas de solution idéale mais un panel de solutions ». C'est intéressant de ne plus chercher à assigner. Il n'y a pas non



plus d'homogénéité dans la spécificité du logement pour personnes handicapées. C'est un panel de réponses qui doit permettre à chacun de se saisir de ce qui lui ressemble.

Nous avons beaucoup parlé pendant cette journée du pouvoir d'agir des personnes, de faire avec ceux qui sont là. Et en même temps, quand il s'agit de mettre les choses en place, on a un problème : on n'arrête pas de produire des procédures, des écrans, des instances qui viennent faciliter le rapprochement entre l'offre et la demande, des acronymes, des prescripteurs... Tout ceci pose une question sur l'animation des politiques publiques qui devraient être ce que Lacan appelle un « médiateur évanouissant ». Il faut que les politiques publiques traversent certains espaces sans avoir besoin de les tenir, mais en vérifiant leur bon fonctionnement et en faisant un pas en arrière.

Autre sujet de tension : celle autour de l'autonomie. J'y ai vu un reflet des ambiguïtés autour du handicap, des déficiences, des besoins ponctuels... En outre, autonomie est un mauvais terme. Étymologiquement, autonome est celui qui édicte soi-même sa propre loi. C'est ambigu comme objectif. On ne peut pas être dans une société où chacun édicte sa propre règle. On a tous des dépendances. Par exemple, je suis plus content de ma dépendance amoureuse que de ma dépendance à l'alcool... Nous avons peut-être à travailler l'organisation des interactions et des « dépendances heureuses » et trouver en quoi on peut avoir un rapport heureux avec la dépendance afin qu'elle ne soit pas invalidante. Nous avons quelque chose à retravailler du côté de l'autonomie.

Et pour cela, nous avons besoin des réponses les plus hétérogènes possibles pour donner un maximum de puissance à chacun. Notez la différence entre la puissance et le pouvoir : le pouvoir c'est vis-à-vis des autres, et la puissance, vis-à-vis de soi-même et de son environnement. Il ne faut pas se priver de la diversité des formules par obsession d'égalité, et tant pis si c'est hétérogène, cela permettra à plus de monde de trouver quelque chose qui leur ressemble.

On peut envisager le handicap comme moteur de la transformation sociale. J'ai entendu beaucoup d'idées qui serviraient potentiellement au handicap aujourd'hui mais qui peuvent servir plus largement, comme la télécommande pour la télévision inventée au départ pour des questions de handicap, une réforme de l'attribution des logements sociaux qui permette aux demandeurs de décider du caractère adapté du logement et non pas l'attributaire... Concernant la production d'offres de logements, ne pourrait-on pas utiliser les outils de la défiscalisation de la production privée pour les flécher vers la production d'habitats diversifiés ? Veiller davantage à des fonctions réversibles pour répondre aux situations évolutives ? Il faut que le caractère adapté puisse être évolutif aussi, il y a des acteurs qui travaillent là-dessus dans la sphère publique et privée.

Il y a beaucoup d'autres évolutions possibles, pardon pour toutes celles que j'omets. Cela montre que le handicap et tout ce qui tourne autour peut être un moteur de la transformation sociale. Ce matin, je suis arrivé à une journée qui se demandait comment rendre le logement plus inclusif aux personnes handicapées. Et je repars ce soir en me disant : peut-être que ce sont les personnes porteuses de handicap qui vont permettre de construire une ville plus inclusive.

Merci beaucoup à toutes les personnes handicapées. Bonne fin de travail, et à très bientôt pour inventer tout cela.



Conclusions des élus

THÉRÈSE RABATEL, Conseillère à la Métropole de Lyon déléguée à la politique du handicap et Adjointe au maire de Lyon, à l'égalité femmes-hommes et aux personnes en situation de handicap



Je voudrais tout d'abord dire merci, au nom des élus de la Métropole, pour tout ce qui a été fait aujourd'hui. Nous avons vécu une très belle journée avec des belles interventions. J'ai été frappée par la bienveillance moi-aussi. Sur le handicap, ça chauffe parfois avec raison. Il faut se défendre, surtout dans votre situation. Mais aujourd'hui, il y avait une qualité d'entente particulièrement intéressante et constructive. Je voudrais remercier les services de la Métropole pour l'accueil réservé aux participants et l'excellente organisation, ainsi que toutes les associations, les personnes handicapées, les professionnels, les institutions, etc. La présence de l'État aussi est importante pour nous.

Par rapport à la question de l'universalité évoquée tout à l'heure, je trouve que l'État a aussi le rôle de veiller à l'égalité et à l'équité : donner plus à ceux qui ont moins, veiller par ses lois à ce qu'il n'y ait pas des territoires ou des personnes qui soient abandonnés. De ce point de vue, le rôle de l'État me semble fondamental. Ensuite, cela doit se décliner dans la diversité des territoires. Nous venons d'adopter le Projet métropolitain des solidarités. Dans ce projet, il y a 90 actions. Certaines concernent le logement, et notamment l'idée qu'il faut développer toutes les formes de logements et d'hébergement.

J'ai été auditionnée par la rapporteure de l'ONU lors de sa venue en France. Elle est venue visiter la MDMPH de la Métropole de Lyon. Je me suis échinée à lui expliquer qu'il fallait créer des places pour les personnes en situation de handicap, parce que je pense qu'il en manque. Mais sa dernière question a été : « donnez-moi la date de la fermeture de tous vos établissements ». Comme cela a été dit en atelier, il y a des établissements qui ont besoin d'être améliorés, d'être plus ouverts. Mais il y a des établissements qui font du très bon travail, il y a des personnes en situation de handicap et des familles qui ont besoin d'établissements.

Je pense, comme cela a été beaucoup dit, notamment par Madame Rattaire, qu'il faut toute la palette de solutions. L'Observatoire aidera à trouver les solutions pour répondre aux besoins. Il faut agir sur tous les fronts. Sinon, on n'arrivera pas à répondre aux handicaps, aux besoins de chaque personne en situation de handicap.

Comme vous le savez, je m'occupe de deux types de discriminations sur la Ville de Lyon : celle liée au sexe et celle liée au handicap. C'est pourquoi je soulève aussi la question : quand il n'y a pas d'établissement, qui s'occupe des personnes en situation de handicap à domicile ? Ce sont les mères de famille. J'en vois plus d'une fatiguée et qui n'aura pas sa retraite complète parce qu'elle se sera mise à mi-temps pour mieux s'occuper de son enfant, etc. L'égalité femme-homme est une entrée sur laquelle je suis personnellement très attentive. C'est pour cela que je milite beaucoup pour une plus large ouverture de toutes les possibilités d'accueil pour les personnes en situation de handicap !

Habiter est beaucoup plus large que se loger. Il y a une attention autour de la question de l'inclusion très importante, à la Ville de Lyon, comme sur la Métropole qui a des compétences très larges.

J'ai entendu une phrase récente de notre Ministre, Madame Sophie Cluzel qui disait hier ou avant-hier en visitant un établissement : « aujourd'hui, il faut moins de **murs**



et plus d'accueil ». C'est une belle phrase. Moins de murs, cela ne veut pas dire plus du tout de murs : on comprend qu'il faut des établissements, mais aussi de l'accueil, sous toutes ses formes. Je trouve que c'est une belle phrase qui va bien avec notre journée et qui peut servir de conclusion.

Aujourd'hui était une étape pour réfléchir ensemble, se rencontrer et discuter. Notre défi, maintenant, est d'améliorer la situation concrètement par des actions. Nous allons nous y employer avec Pierre Abadie et Michel Le Faou. Notre nouveau Président de la Métropole, David Kimelfeld, est aussi très attentif aux questions sociales et à la question des handicaps. Je me permets de vous dire qu'il vous salue et qu'il s'excuse de ne pas avoir pu être présent aujourd'hui.

Bonnes suites tous ensemble .



PIERRE ABADIE, Vice-président de la Métropole de Lyon, Délégué à la Voirie hors Grands Ouvrages et Grandes Infrastructures et Président de la Commission Métropolitaine d'Accessibilité (CMA)



Je vous remercie pour votre présence. Cela prouve que cette journée était très intéressante, motivante et fructueuse. Je vais vous apporter aussi les excuses de notre Président qui n'a pu être présent aujourd'hui.

La réussite de cette journée ne tient pas du hasard. Un travail considérable a été fait depuis plusieurs mois : une trentaine de personnes, des services, des associations, des bénévoles, ont participé aux réunions de préparation. Et ce sont 60 personnes qui ont été mobilisées aujourd'hui pour le bon déroulement de cette journée. Je tiens à leur tirer mon chapeau, j'ai entendu qu'il y a eu un petit couac au niveau de la restauration, ce sont des choses qui arrivent. Il ne faut pas leur en tenir grief, c'était plus lié au plan Vigipirate... Je voudrais remercier toutes les directions qui nous ont aidé pour la préparation de cette réunion et en particulier Laurence Lianzon, de la Direction de la prospective et du dialogue public, notre cheville ouvrière.

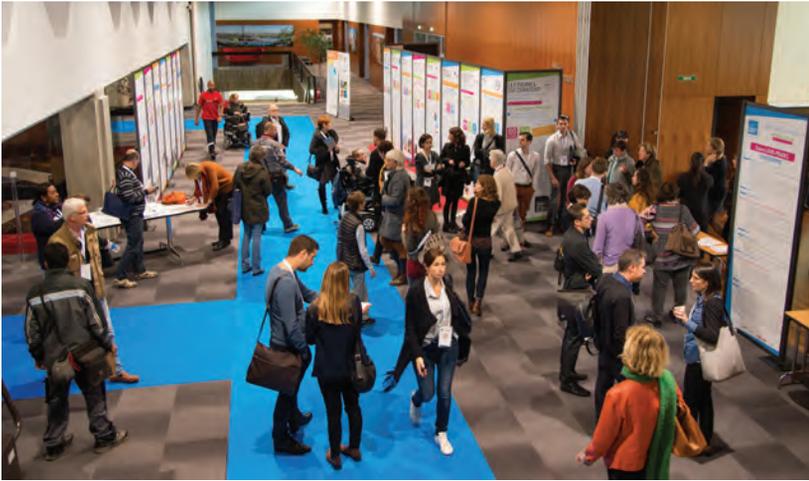
Je voudrais que l'on félicite aussi l'ensemble des associations. Je vais en citer quelques-unes : le GIHP, Fabrik Autonomie & Habitat, l'APF, l'Arimc, l'Urafra, le Carpa, l'ADAPEI... Ainsi que la troupe de théâtre Lily qui a été remarquable.

Je n'oublie pas les porteurs de projets qui ont présenté leurs réalisations, nos prestataires, Monsieur Marc Uhry, notre « bison étonné » ...

Enfin, je veux remercier les élus, nous étions quatre parmi vous, et Sophie Rattaire qui représentait le Comité Interministériel du Handicap.

Merci encore pour cette journée importante, enrichissante et qui devra se poursuivre. Ce n'est que le début d'un travail que nous devons faire en commun. Cette réussite est aussi la vôtre, le travail s'est fait avec vous.







WWW. MILLENAIRES. COM

RETROUVEZ
l'intégralité des rapports
et des interviews sur



DÉLÉGATION TERRITOIRES & PARTENARIATS
DIRECTION DE LA PROSPECTIVE ET DU DIALOGUE PUBLIC

Coordination générale : Laurence Lianzon

Responsable éditorial : Boucif Khalfoun

Rédaction : Caroline Januel & Sylvie Mauris-Demourieux

Conception graphique et réalisation : Nathalie Joly

En collaboration avec :



DÉLÉGATION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE, HABITAT ET ÉDUCATION

Impression : Service Reprographie Grand Lyon

© **Photos :** Laurence Danière

Mai 2018

MÉTROPOLE DE LYON
20, RUE DU LAC - CS 33569
69505 LYON CEDEX 03